

L'imaginaire norme de prononciation aux XVI^e et XVII^e siècles

Yves Charles Morin

Lorsqu'il publie son ouvrage sur les langues vulgaires en 1533 (1534 n.s.), Bovelles affirme sans ambages qu'aucune des variétés régionales ou sociales du français n'est susceptible de servir de base à une norme commune (*idea* ou *archetypum* dans son texte latin), en « riposte aux affirmations de certains de ses contemporains à propos de la langue française » (Baddeley 1993 : 109).

C'est pourquoi, personne ne nierait que, dans toute langue vulgaire, la recherche d'un archétype serait superflue et vaine. Qui, dans une quelconque partie de la Gaule, examinera sa langue personnelle, pour la constituer selon les règles, et pourrait sérieusement affirmer qu'elle sera l'archétype de la langue française dans son ensemble [...] Où donc et dans quelle région de la France placerons-nous l'archétype de la langue française dans son ensemble ? Où rechercherons-nous son véritable modèle ? Nulle part, assurément... (*trad.* Demaizière, Bovelles 1972 : 121)

C'est avant tout la variabilité des prononciations qui, selon le grammairien picard, constituerait le vice inhérent majeur des langues vulgaires, condamnées à se déformer sans limite autant dans l'espace que dans le temps, ne serait-ce que parce que la variation régionale est socialement valorisée « puisque la prononciation apporte, en quelque sorte, une distinction par rapport à la nation voisine » (p. 120). Seule « la langue latine dans la bouche des savants » serait capable de fournir l'« archétype de tout langage français, elle que les règles imaginées par les savants empêchent d'être outragée par les défauts d'articulation » (p. 121). La condamnation vaut pour toutes les langues vulgaires, et en particulier pour les diverses variétés dialectales du picard ou de l'occitan, souvent invoquées dans son argumentation — ce qui lui a valu d'être reconnu comme un des premiers dialectologues du gallo-roman (Dumont-Demaizière, introduction de Bovelles 1972 : 51, Schmitt 1982).

Son traité n'accorde aucun statut explicite à la norme *de facto* qu'est la scripta en usage à cette époque — directement issue de la scripta centrale du moyen français examinée dans les chapitres précédents — qui est pourtant celle que son copiste utilise à la même époque pour la transcription de ses vers français (Margolin 2002 : cxxxvi) ou son imprimeur, vingt ans plus tôt, pour l'édition de son premier traité de géométrie (1511). Il ne fait aucun doute cependant, que sa condamnation des langues vulgaires s'étendait à cette norme. Comme les autres, elle n'aurait eu aucune tradition grammaticale valable à ses yeux, et bien qu'elle ait une assise écrite considérable, la variabilité des usages graphiques — même à l'intérieur de contraintes objectives relativement strictes (cf. Citton et Wyss 1989 : 58) — l'aurait disqualifiée au moins autant que la variabilité de sa prononciation. Car les scriptas n'étaient pas muettes. Si les linguistes modernes sont capables de les analyser seulement sous l'angle de la graphie, elles avaient nécessairement une contrepartie sonore dans les nombreuses

occasions de leur usage, qui ne se limitait pas à la lecture. La variabilité des prononciations de la scripta oralisée était alors, sans aucun doute, extrême.

La variabilité des prononciations du latin à la même époque n'était pas moins grande, cependant, comme on pouvait le lire dans les ouvrages publiés quelques années plus tôt par Érasme (1528) et Tory (1529), qui y décrivaient les prononciations déviantes du latin, en précisant les traits — probablement plus ou moins stéréotypés — du latin parlé des différentes « nations » d'Europe. Ils n'étaient pas les premiers. Un savant auteur aurait faussement trouvé à redire à la prononciation du latin par les Picards, s'insurge Tory (f° 55v^o) : ce ne pourrait être que parce qu'on confond souvent Lorrains et Picards, mais seuls les Lorrains mériteraient ces reproches, affirme-t-il, car « il n'ya Nation en France qui pronũnce [le latin] myeux que lefdictz Picards ».

Bovelles ne pouvait donc ignorer l'extrême variation de la prononciation du latin. Il prend d'ailleurs soin de statuer qu'il considère seulement la norme du latin parlé des « savants », immuable dans le temps et uniforme partout où elle est parlée ; dans leur bouche, elle est, explique-t-il :

[...] exempte des accidents de lieu, de temps et d'influence astrale ... [parce] que les règles imaginées par les savants l'empêchent d'être outragée par les défauts d'articulation. Bien plus, afin de sauvegarder son uniformité, elles (les règles) corrigent sévèrement toutes les bouches, elles purifient et perfectionnent toute l'articulation. (*trad.* Demaizière, 1972 : 121)

Tout comme il l'avait fait pour le latin, et comme le faisaient les grammairiens français auxquels il répondait, Bovelles n'aurait eu aucun mal à défendre un modèle permettant d'établir une norme de prononciation pour le français. Tory (1529 : f° 1v^o) se déclare pour « le ftile de Parlement, & le langage de Court ». D'autres choisirent, selon leurs inclinaisons idéologiques entre la langue de la « Cour du Roy » (Peletier 1550 : 32) — et accessoirement celle de tous les grands du Royaume (Matthieu 1559 : f° 22r^o) — ou la langue du Parlement (Estienne 1565, 1579). Le discours de Bovelles sur la primauté du latin des savants trahit seulement sa propre orientation idéologique.

On comprend d'ailleurs mal qu'il ait choisi cette ligne d'argumentation après la publication des réflexions d'Érasme, car celles-ci établissaient clairement la non-légitimité de tous les usages contemporains, y compris ceux des savants, et invalidaient justement les prétentions du grammairien picard. La réforme de la prononciation du latin qui allait s'imposer — non sans résistance¹ — allait discréditer l'argument sur lequel Bovelles appuyait son discours idéologique. Moins d'un siècle plus tard, les défenseurs du français pourront tenir le

¹ À l'Université de Cambridge, où Érasme avait fait connaître ses thèses lors de son second séjour en Angleterre de 1509 à 1514, la nouvelle prononciation avait été interdite en 1542, avec des peines sévères pour les contrevenants : « M.A.s were to be expelled from the Senate, candidates were to be excluded from degrees, scholars to forfeit all privileges, and ordinary undergraduates to be chastised. » (Allen 1978 : 104)

discours inverse. Il n'est aucune certitude sur la prononciation du latin, dira Le Gaynard (1609), contrairement à celle du français² :

Regardons donc à efcire comme nous parlons [le français], & ne nous demontons point en nostre mode d'efcire & de prononcer. Nous sommes tous d'accord sur la prononciation, elle est approuvée de tous, nous ne sommes pas en debat à qui la prononcera le mieux... [Au contraire, nous débattons] tous les jours de la Grecque & de la Latine, les vns difans que telle lettre se doit prononcer ainfi, l'autre d'une forte, & l'autre d'un [sic] autre, & n'a l'on que l'efcriture sur quoy l'on en puisse affeoir iugement, car le vulgaire est peri. (Le Gaynard 1609, pp. 174–175)

Quelle était véritablement cette prononciation sur laquelle tous sont d'accord? C'est essentiellement ce que nous examinerons ici. Un bref rappel des conceptions idéologiques de la norme du français aux XVI^e et XVII^e siècles, ou du « bon usage » comme on y réfère alors souvent, nous permettra de situer la variabilité des prononciations et sa réception ambiguë, voire relativement tolérante vis-à-vis des classes dominantes. C'est surtout la perception et la description des normes de prononciation par les grammairiens qui retiendra notre attention. On ne peut qu'être frappé des divergences profondes entre leurs descriptions de ce qu'ils présentent comme le même « bon usage ». Des divergences que l'on peut souvent relier aux usages du français dans les régions d'origine des grammairiens et qui font entrevoir la vitalité et la relative autonomie des français régionaux à cette époque.

1 La norme déclarée

À partir du milieu du XVI^e siècle, les témoignages sont sans équivoques : la norme de prononciation du français est celle de Paris³, celle des gens de qualité, il s'entend⁴. C'est

² Ce qui n'empêchera pas de nombreux grammairiens de continuer à utiliser leur prononciation régionale du latin comme étalon pour la description des sons du français. Un siècle plus tard, Buffier (1709 : 122, § 215) devra répéter que la prononciation des lettres du latin ne peut servir pour décrire les sons du français puisque « le Latin n'a point aujourd'hui de prononciation connue & déterminée » sans arriver à suivre ses propres préceptes, puisque dans l'édition de 1723 du même ouvrage, il précisera que l'on prononce un [ε] ouvert en latin dans des mots comme *verbum* et *terminus* (p. 467, § 1066).

³ Cf. Schmitt (1977), qui parle du *Centre* et non spécifiquement de Paris ; Trudeau (1992 : 49–68) ; Smith (1993 : 47, 52–54) ; Lodge (1993 : 166–171), Cerquiglini (2007 : 35–51). On y ajoute parfois les parlers du Val de Loire dont la réputation s'explique difficilement mais qui se trahit par la fréquentation de nombreux étudiants étrangers venant y apprendre le français (Gueunier, Genouvrier et Khomsi 1978 : 167–173). Nombreux sont les maîtres originaires de cette région qui tirent avantage de sa réputation pour vanter la qualité de leur enseignement, ou vendre leur manuel (cf. les introductions des manuels de Milleran 1692 et de La Touche 1696). Marie de Gournay (1626 : 491) limite son appréciation aux villes de Tours et d'Orléans, et seulement pour le parler des personnes de qualité, refusant de se prononcer sur celui des gens ordinaires. La qualité du français dans ces régions, cependant, se fait par référence à une norme extérieure : on choisira un

celui de « tout Paris, Princes, Princeffes, Confeil, Caualliers, dames, & la Cour tout entiere en fomme, referué [excepté] peu de testes moins polies ou nourries d'enfance aux Prouinces » (Marie de Gournay 1626 : 491). Même le parler des personnes ordinaires, selon le même témoin, pourrait être passable — mais à Paris seulement : « du peuple, nous ne le mettons point en comte, pour la prononciation, quoy que celuy de Paris confente en gros à celle dont il s'agit » (*id.*, p. 491–492).

La fréquentation du théâtre constituerait un moyen pratique de s'approprier la véritable norme de prononciation⁵ — qui est un compromis entre l'usage de la Cour et celle de la Ville —, fait remarquer Saint-Réal (1691) dans un passage où il reprend le grammairien lyonnais Andry (1689) et le renvoie à de meilleures fréquentations :

Mais ce n'étoit pas affez, pour y reuffir, d'estre en garde contre la mauuaife prononciation des Gascons, des Normans, & des Lionnois, jufqu'à fe jeter, comme il fait fouvent, dans l'excés oppofé au leur. Il falloit fe defier encor de celle des Parifiens, plus qu'il n'a fait ; Je n'entens pas du Peuple ; j'entens des honneftes gens de Paris, puisqu'il eft conftant, que perfonne ne prononce bien à Paris, que ceux qui font autant de la Cour que de la ville, & les autres gens qui fe reglent fur eux.

C'est par cette raifon, que les Comediens font à tout prendre le meilleur modele fur lequel ceux qui ne frequentent pas affez la Cour fe puiffent regler à Paris en cette matiere ; mais noftre Auteur feroit apparemment fcrupule de les aller entendre, au moins à juger de lui par fon Livre, comme la charité m'y oblige. (Saint-Réal 1691 : 287–288)

Il est difficile d'accepter l'analyse de Delesalle et Mazière (2003 : 52) pour qui Meigret n'aurait pas reconnu cette norme et qui concluent que « pour ce Lyonnais, devenu Parisien, le parler de la capitale ne doit pas être le modèle du français ». Dans l'exemple que citent les deux auteures et partout où il critique des usages parisiens, le grammairien lyonnais rejette seulement les usages d'« aocuns de' Pariziens » (1550a : f^o 7r^o) ou de « quelqs Pariziens mal apriz » (1550b : f^o 7r^o). Dans sa réplique à Peletier, il ne remet pas en cause non plus le choix de la cour comme référence pour la prononciation, mais la qualité des modèles sur lesquels Peletier s'était réglé : « en qel quartier de la court a' tu fi bien aprins a drefler ta lâge? » (1550b : f^o 4v^o).

Paradoxalement, le discours des humanistes de la Renaissance sur le renouveau langagier met en valeur la richesse linguistique des parlers régionaux et incite les écrivains et poètes à exploiter leurs ressources pour enrichir le français, comme on peut lire dans l'*Art poétique* de Jacques Peletier du Mans :

maître ayant appris le français dans « les lieux où l'on parle bien, comme à Paris, à Saumur où [sic] à Blois, qui font les villes dont l'accent approche le plus celui de la Cour » (La Touche 1696 : préface).

⁴ La valorisation occasionnelle des usages du peuple de Paris — « aux Halles, en Greue, a la place Maubert » (Ramus 1572 : 30), chez les « crocheteurs du Port-au-Foin » (attribué à Malherbe par Racan 1672 : 41, cf. Zygmunt Marzys, p. 67 note 5 de son édition de Vaugelas, 2009), etc. — doit être comprise dans les contextes polémiques où elle apparaît.

⁵ On trouvera cependant à redire sur l'usage des comédiens à partir du XVIII^e siècle.

[...] l'Poète pourra apporter, de mon conseil, des Picards, Normans, et autres qui font sous la Couronne : Tout est François, puis qu'il font du pays du Roë. C'est un des plus infinis moyens d'accroître notre Langue. (Peletier 1555a : 40)

Mais comme le relève Clérico (1999 : 166–167), cet accueil des particularités régionales ne vaut que pour le lexique. Les écarts régionaux de prononciation ne sont définitivement pas valorisés. Le même Peletier, qui n'hésite pas à promouvoir des termes mançaux comme *arrocher* ou *enrucher* en poésie, reconnaît le soin qu'il a pris pour faire disparaître de sa prononciation les traits régionaux de son terroir :

E combien que je sois d'un pays, ou la prolacion, voyez le langage font assez vicieux (comme je suis contraint de confesser) toutefois je n'ai pu gagner ce point au moyen de la reformation que mes amis m'ont donné, qu'un bon drot ne le pourra dire de moi, que mon parler fant le terroir. (Peletier 1555², p. 23 de l'*Apologie*)

La norme parisienne de la bonne prononciation, difficile à décrire en soi, se définit souvent par la négative, par référence aux écarts des Provinciaux :

Par cecy il est ayé a distinguer le nay francoys d'avecques le corrompu. et font quasi toutes les provinces subiectes au Roy corrompues au langage car en aucune ilz trefnent leur parole et leur voix et font quantité et accent comme en Anjou, au Mayne, Normandie, Gascoigne, Languedoc, et Prouence, en aucunes ilz ont plusieurs Imperfections Incorrigibles [...] [même leurs habitants] de grand scauoir et d'estude indefatigable pourtant ne se peulent il deguiser ny contrefaire qu'on le les descouvre à tout le moins au flageol de leur langue, et le lieu de leur nayffance. (Matthieu 1559 : f° 21v^o–22r^o)

[La bonne prononciation est] non pas en Picardie, en Vandosmois, en Auvergne, en Anjou, mais à Paris & à la Cour : c'est à dire en France : pource qu'un Elcriuain ne doit pas estre le Poete Angeuin, Auvergnac, Vandosmois, ou Picard, ainsi du reste ; ouy bien le Poete François. (Marie de Gournay 1626 : 489)

Les grammairiens et maîtres de français ne manquent pas de préciser les traits déviants stéréotypés du français des différentes « nations », exactement comme Érasme, Tory et d'autres avant eux faisaient pour les prononciations régionales du latin. On trouvera dans Thurot (1880–1883) un relevé méticuleux des défauts de prononciations que les grammairiens observaient dans le français de ces différentes « nations ». Les grammairiens ne sont pas seuls : écrivains et épistoliers livrent le même message (p. ex. Tallemant des Réaux, cf. Maigne 1992). Il s'agit probablement souvent des défauts observés à Paris dans le parler de Provinciaux ou d'étrangers qui pouvaient s'y être établis depuis plus ou moins longtemps et dont la langue s'était relativement « polie » au contact des habitants de Paris. La variabilité des prononciations du français en dehors de Paris pouvait être bien plus importante.

Il faut bien comprendre que les grammairiens s'intéressent essentiellement à la prononciation du français, à Paris et hors de Paris, mais rarement à celle des parlers

héréditaires régionaux comme le picard, le bourguignon, le poitevin, le gascon, le provençal, le savoyard ou autres « patois », comme on finira par appeler tous ces usages. Un Poitevin à Paris, même s'il est mal instruit, n'y parlera pas la langue de *La gente poitevinrie* de Boiceau de la Borderie (1572), mais un français qu'il aura le plus souvent appris — au moins en partie — dans le Poitou, ainsi que nous verrons. Il est parfois difficile d'établir dans les traités sur la prononciation du français, si les traits de prononciation régionale que dénoncent les grammairiens sont des traits du parler héréditaire ou du français d'une région particulière. Dauron, dans le *Dialoguē dē l'ortografē e prononciacion françoēsē* (Peletier 1550 : 174), note la prononciation d'« aucunēs nacions dē pardēça, qui disēt aueulhē [avølə], pour aueuglē, e reilhē [relə], pour reglē : commē ceus des marchēs d'Anjou e Poētou », or nous verrons que l'utilisation de [ʎ] palatal à la place de la suite [gl] de la norme parisienne est un trait du français régional du Poitou à cette époque — qu'on retrouve dans les formes correspondantes du poitevin qui en est la source. Lorsque Lartigaud (1669 : 20, 180), un grammairien picard originaire de Calais, condamne les prononciations de *perfon-ne*, *vièn-ne*, *An-ne*, *fon-ne*, avec « une prononciacion nazarde, fort dezagrèable, & qui fant le Picar ranfermé », on ne peut exclure qu'il fasse référence à un trait du picard de sa région d'origine — mais il est encore plus vraisemblable qu'il renvoie à la prononciation du français de cette région.

Les grammairiens, souvent eux-mêmes originaires de provinces plus ou moins éloignées, n'ignoraient certainement pas l'existence et l'importance sociale des parlers héréditaires du royaume et des régions gallo-romanes avoisinantes (cf. Cohen 2003). C'est surtout dans les discussions sur la réforme de l'orthographe qu'on souligne leurs particularités phonétiques et — pour les parlers occitans — leurs graphies traditionnelles. Dans ces cas, nulle condamnation de ces autres pratiques, qu'on distingue bien du français. Le témoignage le plus instructif est probablement celui d'Isaac Joubert qui commente ainsi la réforme orthographique mise en œuvre par son père dans ses ouvrages :

Il retrêche tant qu'il peut toutes tes [sic] lettres superflues : c'et à dire, celles qui ne font prononcees au langage François : entendant par *François*, nompas toutes les langues aufquelles commande le tref-Chreftien Roy de France (à qui Dieu doit bonne vie & longue) ains la Courtifane, ou des lieux esquels on parle mieus. Car lefdites lettres ne font poit superflues en quelques prouinces du grand Roya[u]me de France, qui les prononcēt en leur parler vernacule. Exemple, le, E, superflu en ces mots *Lieuē* & *Eaue*, pour dire *lieu* ou *luē*, & *eau*. est bien pronoucé en Poiteuin. Le, S, qui et superflu en dis mille mots François, et pronoucé en Gascon, Languedogois, & Prouensal. Ainfi presque de toutes lettres que le François omet & taife en fon parler, vous les oyez prononcer en diuerfes prouinces de ce Royaume. (Joubert 1586, *Advertisement sur l'orthographie de M. Joubert*, f° D, r°)

Les Joubert, le père (né à Valence) et son fils sont probablement de langue maternelle provençale ou, sinon, l'ont apprise dans leur petite enfance. Isaac Joubert oppose le « français » langue de la Cour aux autres vernaculaires parlés par les sujets du Roy de France, mais ne fait pas une distinction très nette pour la langue écrite. L'orthographe du français et celles des autres parlers romans n'ont en effet pas de statut autonome vis-à-vis de l'orthographe du latin, dont elles ne constituent en quelque sorte que des annexes

spécifiques (cf. Morin 2009a : 2918–2921) et ne sont pas toujours bien distinguées dans les réflexions sur la langue, comme on le voit dans cette remarque. On peut néanmoins conclure que les « prononciations défectueuses » des différentes « nations » dénoncées par les puristes sont celles du *français* tel qu'il se parle hors de Paris et non des langues vernaculaires héréditaires parlées dans les mêmes régions.

2 L'accueil de la variation

La reconnaissance d'une norme de prononciation spécifiquement parisienne du français n'exclut cependant pas nécessairement une certaine tolérance des autres usages. La société bigarrée de la Cour et la bourgeoisie de Paris comprenaient une large population issue de toutes les provinces, incluant des individus relativement mobiles qui partageaient leur présence entre la province, où étaient leurs propriétés, leurs charges ou leurs commerces, et Paris où ils demeuraient pour y tenir leur rang ou veiller à leurs affaires. On y entendait donc de nombreux accents, plus ou moins « adoucis » par les contacts, ce qui favorisait la réception de la variabilité.

Il ne faut cependant pas se méprendre sur la rhétorique des adversaires de la réforme orthographique, qui semble parfois aller dans le sens d'une ouverture à la variation, comme il a déjà été observé :

Une certaine autonomie de l'écrit, une certaine distance vis-à-vis de l'oral caractérisaient donc l'orthographe ancienne [...] : permettant toutes les réalisations orales, cette langue écrite neutre, véhiculaire, n'en favorisait aucune en particulier, avantage important dans un pays où les différences régionales de prononciation étaient très marquées. (Baddeley 1993 : 25)

Comme nous verrons plus bas, si des conservateurs comme Bèze (1550), Pasquier (1572) ou Estienne (1582) préférèrent une orthographe neutre vis-à-vis de la prononciation, c'est moins par ouverture sur la diversité qu'en réaction à des prononciations spécifiques qu'ils observent et condamnent dans les orthographe réformées.

Les témoignages explicites d'une véritable tolérance sont peu nombreux. Ce peut être parce que les traités de prononciations, nos principaux témoins, y auraient probablement perdu un argument de vente. On en trouve néanmoins quelques-uns.

Ainsi, de façon plus réaliste que ses confrères, Hindret prévient ses lecteurs provinciaux ou étrangers qu'ils ne pourront probablement pas passer pour des Parisiens, et fait une distinction intéressante entre, d'une part, « l'accent » (provincial, étranger) difficile à faire disparaître mais, peut-on penser, socialement admissible et, d'autre part, « la prononciation » — qui peut être acquise par l'étude :

L'accent est un certain ton de voix que des Peuples ont plus ou moins, selon la différence du climat, qui tient un peu du chant : Il est tout à fait séparé de la prononciation ; & il se contracte non seulement dès l'enfance, mais encore dans un âge plus avancé, selon les Nations avec lesquelles on converse. Cela est si vrai, que si deux Allemans apprennent le François, l'un en Normandie & l'autre en Gascogne, à quelque âge que ce soit ; l'un aura l'accent Normand, & l'autre aura l'accent Gascon. Cependant ils pourront tous deux n'avoir pas une mauvaise prononciation. (Hindret 1696 : f° x, v°)

De la même manière dans son *Discours très-curieux sur ce qu'on appelle usage dans la Langue Française* (premièrement publié en 1709 ou avant), Grimarest relativise l'importance de la maîtrise des normes de prononciation :

C'est une satisfaction de prononcer comme on le fait à la Cour : mais quand on ne donnera point tant de noblesse à sa prononciation, on ne laissera pas d'être entendu. Les Provinciaux, quoiqu'ils aient un mauvais accent, font écouter comme les autres [...] (Grimarest 1755 : 205–206)

Dans son *Traité du récitatif*, le même maître de langue enjoignait les acteurs à consulter les auteurs des œuvres qu'ils interprètent, donnant en exemple l'utilité des conseils qu'avait prodigués Pierre de Corneille, malgré son accent normand. Il voulait certainement dire que ce genre d'accent ne constituait pas un obstacle, même s'il n'était pas normalement de mise pour interpréter les œuvres du dramaturge (et donne plus loin des précisions, pp. 179 et 181, sur l'usage des accents régionaux sur la scène)⁶ :

Ainsi je recommande à un Acteur de se laisser conduire par l'Auteur d'une Pièce, s'il est encore vivant, & à sa disposition : Celui-ci en fera toujours plus que l'autre sur le choix d'un rôle, & sur la manière de l'exécuter. M^r de Corneille, quoiqu'il eût conservé son accent Normand, dirigeoit sûrement les Acteurs qui représentoient ses Pièces : Et M^r Racine, qui étoit l'homme qui recitoit le mieux, mettoit les siens dans toute la délicatesse de l'action. (Grimarest 1707 : 130)

3 La variation masquée des classes cultivées

Si l'on en croit Martinet, le prestige social des Provinciaux des classes favorisées maîtrisant l'art de rendre dans leur parole la syntaxe et le lexique de la norme écrite n'est pas affecté par leur accent régional — à condition qu'il ne soit pas trop prononcé, précise ce linguiste originaire de Savoie :

⁶ Fournier (1862 : xv) brosse un tableau d'un Corneille gêné par son « accent normand qui ne devait pas, à Paris, le mettre en grande faveur chez les élégants du langage raffiné », qui ne s'appuie cependant que sur cette remarque de Grimarest. C'est peut-être là la source des rumeurs populaires sur Corneille et son « vilain accent normand ».

[...] les Français sont beaucoup plus sensibles au maniement défectueux de la grammaire qu'aux aberrances de prononciation. Aucun « accent » reconnu comme français ne saurait déclasser personne, pourvu qu'il ait, par frottement, perdu de son agressivité : qu'il roule les *r* ou qu'il grasseye, qu'il distingue *un* de *in* ou qu'il les confonde, qu'il fasse ou non sentir certains *e* « muets », un Français sera toujours « distingué » si sa syntaxe est impeccable et s'il choisit immanquablement le mot juste. (Martinet 1964 : 350–351 [1969 : 123–124])

Ce qui était valable au milieu du XX^e siècle lorsque Martinet écrivait ces lignes l'était déjà sans aucun doute au XVI^e et au XVII^e siècle, comme le font voir les propos remarquablement semblables de Hindret à cette époque :

D'ailleurs il n'est pas impossible de faire perdre l'accent ; & ce n'est pas même une nécessité de n'en avoir point, pour bien parler ; car pourvu qu'un homme ait une prononciation correcte & polie, & qu'il ne fasse point de fautes Contre la pureté du langage, son accent, s'il en a, ne l'empêchera pas de passer par tout pour un homme qui parle bien. L'accent même bien ménagé donne de l'agrément au discours. (Hindret 1696, préface, f^o à xi, r^o)

Au point où certains lettrés reconnus pour leur culture pouvaient ne pas prendre conscience des spécificités régionales ou idiosyncrasiques de leur prononciation. On ne saurait comprendre, autrement, les divergences de prononciation parfois considérables dans les différents traités de ce qui est présenté comme la même norme parisienne. Il ne fait aucun doute que, dans l'ensemble, les grammairiens décrivaient leur propre usage, convaincus de sa conformité à la norme⁷. Cela implique que l'usage de ces auteurs était relativement bien accueilli dans la bonne société et ne provoquait pas de réactions suffisamment fortes pour les amener à revoir leur description⁸. Ce qui ne veut pas dire qu'aucun des écarts n'était socialement stigmatisé : ceux qu'on associait aux classes moins favorisées étaient unanimement dénoncés par les grammairiens (cf. Lodge 2004 : 119).

Si l'on peut généraliser à partir des recommandations prodiguées par les Remarqueurs pendant la seconde partie du XVII^e siècle examinées par Ayres-Bennet (2004 : 71, tableau 3.2)⁹, il apparaît que les normes du bon parler portaient moins sur la prononciation que sur le choix des mots, les expressions phraséologiques et la syntaxe, comme l'observait encore Martinet à son époque. Ce que confirme encore une fois Hindret (1696, préface, f^o ã iij, v^o) qui déplore l'absence pour la prononciation de l'équivalent des « Remarques de Mr de

⁷ Cf. Morin (2000b : 108–111).

⁸ Cela ne saurait surprendre les sociolinguistes de terrain. Un chercheur consciencieux comme Jacques Chomarat, par exemple, s'étonne de la prononciation qu'Henri Estienne dans ses *Hypomneses* (1582 : 14) donne à *assez* et se sent obligé d'écrire dans une note (Estienne 1999 : 286 note 1) « On remarquera que selon Estienne *assez* se prononçait avec [e] à la finale, et non [ɛ] », sans s'être jamais aperçu sa vie durant que l'usage d'Estienne est encore de nos jours l'usage dominant dans la région parisienne (et ailleurs) et enregistré dans tous les dictionnaires et ouvrages normatifs. Par contre, j'ai fréquemment observé la prononciation [ase] dans la région de Saint-Étienne d'où Chomarat est originaire (sans mentionner les autres régions où elle peut aussi s'entendre — en particulier je l'ai aussi souvent remarquée dans le Lyonnais).

⁹ Ménage (1675, 1676) est le seul des Remarqueurs examinés par cette chercheuse à s'intéresser véritablement aux variantes populaires de prononciation.

Vaugelas & celles de Mr Menage, du Pere Bouhours, & d'autres Auteurs qui ne fe nomment point » qui ont permis de « corriger les défauts de fes mauvais ufages, en ce qui regarde les manieres de parler & d'écrire ». On peut donc penser que les accents régionaux des personnes de qualité pouvaient bien sûr provoquer des remarques relativement anodines, sans que cela ne porte vraiment à conséquence, comme dans l'extrait ci-dessous d'une lettre de Pasquier à Ramus¹⁰ :

Ceux qui mettēt la main à la plume, prennent leur origine de diuers pays de la Frāce, & est malaiſé qu'en noſtre pronōciation il ne demeure toufiours en nous ie ne ſçay quoy du ramage de noſtre pays. Ie le voy par effet en vous, auquel, quelque lôgue demeure qu'avez faite dans la ville de Paris, ie recognois de iour à autre plufieurs traits de voſtre Picard¹¹. (Pasquier 1586 : 64r^o)

Ce passage laisse entendre qu'il n'y a rien de répréhensible dans ce « je ne ſçay quoy » de picard. Ramus, lui-même, professeur du Roy, s'était vu confier par ce dernier « de pourſuiure le cours des arts liberaux non ſeulement en Latin, pour les doctes de toute nation, mais en Frācois pour la France » (Ramus 1572 : f^o ij, r^o). Il pouvait à juste titre, se considérer comme un défenseur de la langue française, en contribuant par ses travaux à en faire l'égal du latin dans toutes les branches du savoir et des arts libéraux¹².

¹⁰ Cette lettre a été publiée pour la première fois en 1586 du vivant de Pasquier. Il est difficile d'établir à quel moment elle a été écrite. Thickett (1956 : 113 note 1) estime que c'était en 1572, à l'occasion de la publication de la seconde version de la *Grammaire* de Ramus avant la mort de ce dernier la même année. Moore (1934 : 27) pense plutôt qu'elle a été écrite après l'édition de 1562, puis retravaillée. Magnien (2005 : 409) argumente pour dire que la version finale — qu'il y ait eu ou non une première strate d'écriture — a été rédigée après la mort de Ramus. Il est significatif que certaines des critiques de Pasquier dans cette lettre portent sur des propositions qui apparaissent seulement dans la version primitive de cette grammaire en 1562 : « ſçauriez vous repreſenter le vray fon & energie de noſtre prononciation, en pas vn [sc. *en un ſeul*] de ces mots, quand vous les eſcriuez en ceſte façon *Loeal, Roéal, Quoée, l'oée, ie Voée?* » (1586 : f^o 68r^o). Les formes erronées *loeal, roéal* (et leurs pluriels) apparaissent dans le texte de 1562, mais ont été corrigées en *loial* et *roial* en 1572. Quant aux formes *Quoée, l'oée, ie Voée*, on ne les retrouve dans aucune des deux versions. La première (peut-être le féminin *coie*) n'est pas utilisée, et l'on trouve *Oiç* (1562 : 58), *Voic* (1572 : 87) pour les formes correspondantes du verbe OUIR et VOIR. Pasquier s'étend aussi largement sur de prétendues formes du verbe AVOIR ou de *baie* (féminin de *bai*), dont il se plaît à souligner le ridicule, mais qui ne correspondent nullement à des graphies que Ramus aurait pu proposer (ce dernier écrit *eiç(s)* en 1562 et *eiç(s) ~ aiç* en 1572 les formes correspondantes de AVOIR et n'utilise ni *bai*, ni son féminin).

¹¹ Il précise un peu plus loin, à propos de la prononciation [ē] de la voyelle nasale normalement écrite «en», comme dans les adverbes *diligemment, bonnement*, etc. : que « il n'y a que le Picard qui le prononce [ainsi], & par [feule] ceſte prononciation on cognoift du premier coup qu'on eſt extrait de Picardie » (1586 : f^o 67r^o [1723 : 104], *seule* de l'édition 1586 omise ensuite).

¹² On notera cependant qu'il avait écrit la plupart de ses œuvres en latin, et qu'il donnait certainement son enseignement dans cette langue (malgré Monfrin 2001 : 290, cf. Lefranc 1893 : 125, 142–143).

L'autorité du grand Vaugelas n'a jamais été assombrie non plus par son accent régional, même si certains beaux esprits se sont plu à le souligner, comme dans cette correspondance où Voiture prétend avoir imité l'accent du grammairien pour tromper des soldats espagnols qui l'avaient intercepté en Savoie¹³ :

[...] i'ay dit que i'estois Sauoyard, & pour paffer pour cela, i'ay parlé le plus qu'il m'a esté poffible comme M. de V[augelas]. fur mon mauuais accent, ils m'ont laiffé paffer — Lettre à Mademoiselle de Rambouillet, Gênes, le 7 octobre 1638. (Voiture 1650 : 367, 1855 : 313–314)

4 La variation perçue

S'il est possible que les accents « adoucis » des Provinciaux des classes cultivées aient pu passer relativement inaperçus dans les échanges oraux, ils ont par contre été remarqués et dénoncés aussitôt qu'ils apparaissaient dans l'écrit. Les censeurs pouvaient à loisir examiner les sons décrits par les grammairiens et les comparer à l'image qu'ils se faisaient de leur propre usage. Les critiques auraient sans doute été encore plus vives si la terminologie utilisée par les grammairiens avait permis de découvrir sans ambiguïté la prononciation qu'ils donnaient en modèle comme nous verrons plus bas.

Toutes les descriptions de la prononciation du français, ou presque, du XVI^e au XX^e siècle ont été dénoncées¹⁴, le plus souvent parce que leurs auteurs auraient introduit des usages provinciaux condamnables (cf. Morin 2000b : 111–113). L'on connaît bien la querelle entre les deux principaux réformateurs de l'orthographe au milieu du XVI^e siècle. Meigret et Peletier du Mans, s'accusent mutuellement d'avoir reproduit les accents de leur terroir. Le premier aurait laissé passer des traits lyonnais, entre autre les confusions entre [ɔ] et [u]¹⁵, affirme le second :

¹³ L'anecdote est reprise par d'Olivet (1771 : 94), de l'Académie française, qui ajoute « Voiture, sans doute, vouloit plaifanter, à son ordinaire : mais sans doute aussi, ce n'étoit pas sans quelque fondement. » On appréciera que d'Olivet lui-même se faisait remarquer par son accent jurassien : « On ne peut dissimuler que l'abbé d'Olivet, qui étoit né loin de la capitale, et qui n'y est pas venu d'assez bonne heure, s'est trompé sur la quantité de quelques syllabes qu'il prononçoit à la manière de sa province » (Alembert 1821 : 629).

¹⁴ Odet de Lanoue, dont l'intervention se limite à la description des rimes, est un des rares qui ait échappé à ce genre de critique : « Monsieur de la Nouë le plus exact en Rimes de tous ceux qui ont écrit » (Lancelot 1663 : 65). La langue décrite dans son dictionnaire de rimes (Lanoue 1596) a néanmoins quelques traits caractéristiques de l'Ouest comme nous verrons.

¹⁵ On trouve effectivement de nombreux traits de la prononciation lyonnaise dans les textes en orthographe réformée de Meigret, dont le ouïsme — confusions entre [ɔ] et [u] — qui s'étend d'ailleurs à de nombreuses autres régions. Les formes *bot*, *overt*, *roge*, *mout*, *chouse*, et *pourreaus*, cependant, n'apparaissent pas dans les textes réformés de Meigret et ne peuvent être que des

[...] c'êt lè vicè dè çertains païs, commè dè la Gaulè Narbonnoèfè, Lionnoèfè, e dè quelques androèz dè l'Aquiteinè : ou iz difèt lè *haut bot*, *un huis ouert*, *du vin rogè* : Aucontrerè, *un mout*, *unè choufè*, e *des pourreaus*. [...] choifè çertès ridiculè. Iè tè prì, Meigret, n'epoufons point fi afèctueufèmant la prolacion dè notrè païs. (Peletier 1550¹ : 30–31, 1555² : 22–23)

Qui es-tu Manceau, pour juger de ma maîtrise de la norme? répondra l'offensé :

Ao demourant tu me fès de mèrue'lleuzement belles remōtrañces : come qe nou' nou' gardyons de la prolacion de no' païs. Si montre' tu affes euidèmmēt qe tu as ton Mançeo, è la prolacion [N]ormand' en finguliere recommandacion par lè' propos qe tu as par çy auant tenuz, qelqe reformaçion qe tu te foès impozé (affin qe j'uze de ta courtizane façō de parler) qe plut a Dièu qe tu vffes fi bien impozé filenç' a ta lange qe tu ne m'uffe' point doné occaziō de fère conoètr' ao peuple en me defendant è la nayue prononçiaçio Françoèze, ton pouure jujemēt en tē' blames. (Meigret 1550b : f^o 7v^o-8r^o)

Vous êtes l'un et l'autre également éloignés de la norme, tranchera Théodore de Bèze « natif de Vezelet en Bourgogne¹⁶ » et, les mettant dos à dos, les somme d'« appren[dre] à prononcer devant que vouloir apprendre à écrire » dans l'introduction de son *Abraham sanctifiant* :

Quant a l'orthographie, i'ay uoulu que l'imprimeur suyüst la commune, quelques maigres fantaisies qu'on ait mis en auant depuis trois ou quatre ans en ça : & conseillerois uolontiers aux plus opiniastes de ceux qui l'ont changée, (s'ils estoyent gens qui demandassent conseil à autres qu'à eux mesmes) puis qu'ils la ueulent renger selon la prononciation, c'estadire, puis qu'ils ueulent faire qu'il y ait quasi autant de manières d'écrire, qu'il y a non seulement de contrées, mais aussi de personnes en France : ils apprenent à prononcer deuant que uouloir apprendre à écrire : car (pour parler et écrire à leur facon) celuy n'est pas dinne de balher les regles d'écrire noutre langue, qui ne la peut parler. Ce que ie ne dy pour uouloir calomnier tous ceulx qui ont mis en auant leurs difficultez en ceste matiere, laquelle ie confesse auoir bon besoing d'estre reformée : mais pour ceulx qui proposent leurs resueries comme certaines regles que tout le monde doibt ensuyure. (Bèze 1550, d'après les éditions de 1967 : 50–51 et 1856 : 10–11)¹⁷

Théodore de Bèze apparaît dans le *Dialogue dè l'ortografè e prononciacion françoèse* de Peletier (1550 : 66–101, rapportant des idées qu'il aurait exprimées en 1548) comme un strict défenseur de l'orthographe traditionnelle. Dans ce passage de son propre cru,

stéréotypes indûment associés aux usages de Meigret — comme le fera savoir ce dernier dans sa réponse.

¹⁶ Mais élevé à Paris à partir de l'âge de trois ans, et envoyé à Orléans à l'âge de neuf ans, puis à Bourges — un parcours qui n'était pas exceptionnel dans la petite noblesse.

¹⁷ Théodore de Bèze renvoie ici à Peletier, dont il évoque les graphies *dinne* et *balher* et à Meigret par l'expression « maigres fantaisies » et la graphie *noutre*. Peletier écrit cependant *dînè* et Meigret n'utilise régulièrement les graphies *noutre* et *voutre* que dans sa traduction de Lucian (1548), formes qui disparaissent dans ses ouvrages ultérieurs, à quelques rares exceptions près pour *voutre*.

cependant, il apparaît moins opposé à une réforme orthographique en soi qu'à une certaine prononciation déviante qui accompagnerait celles qui ont été proposées. Il proposera plus tard (1584) de distinguer les trois timbres de la voyelle *e* : « Quod si obtineri possit ut huic triplici fono triplex hic character attribuat, nempe *e* pro hac litera [...] magnopere tum ipsis Francis plerisque, tum in primis peregrinis cautum efficit », que traduit Millet (1933 : 37) ainsi : « Si l'on pouvait réserver un caractère à chacun des trois sons de *e*, on soulagerait beaucoup de Français, et encore plus d'étrangers (p. [14]). »

De la même manière, si Pasquier défend l'orthographe ordinaire contre les réformes proposées par Ramus et les autres réformateurs avant lui, ce n'est pas tant pour la défense des accents régionaux dont elle aurait permis la coexistence (cf. *supra*), ni par simple conservatisme, car il est prêt à accepter des réformes orthographiques :

[...] ie ne dy pas que s'il se trouue quelques chofes aigres, l'õ n'y puiffe apporter quelque douceur & attempãce. (Pasquier 1586 : 70r^o).

C'est bien — au-delà des autres raisons connues comme le rapprochement étymologique, la distinction des homonymes, etc. — parce que ces réformes font l'apologie de mauvaises prononciations :

Ce n'est pas faire cõformer l'orthographe à la pronõciation, ains vouloir introduire vne nouvelle pronõciation fouz ombre de vostre nouuel orthographe. (Pasquier 1586 : 67v^o)

Les réformateurs — *ceux qui mettent la main à la plume* (dans une citation précédente) — en effet, ne maîtrisent pas la prononciation de la langue française naïve :

En cas semblable Meigret en la Grammaire Françoisie escrit, *Pouure & Sarions* ; d'autant que vray semblablement, la prononciation estoit telle. Et ie croy que celuy qui a la langue Françoisie naïfue en main, prononcera, & par consequent escriera, *Pauure & Sçaurions*. (Pasquier 1586 : 64v^o)

5 La variation invisible

Mais, la critique des travaux des grammairiens aurait sans doute été encore bien plus vive, si les lecteurs des traités avaient vraiment pris conscience des réalités phoniques que les auteurs cherchaient à décrire. La terminologie qui se met en place pour décrire les sons du français est des plus fluctuantes (cf. Millet 1933) et même lorsque l'accord se fait sur les termes, leurs valeurs ne sont pas nécessairement les mêmes pour tous. Tel grammairien qui prononce [ɛ] ou [æ] la terminaison *-é* < -ĀTŪM/-ĀTĒM, comme dans *bonté*, ainsi que le notait entre autre Edmond (Gilliéron et Edmond 1902–1910) dans une bonne proportion du domaine linguistique picard et en Vendée au début du XX^e siècle, peut très bien comprendre que le terme « é fermé » qu'il rencontre dans d'autres ouvrages renvoie à ce son et l'utiliser

avec ce sens dans ses propres travaux. Les hésitations terminologiques pour désigner la voyelle cardinale [ɔ] de l'Association phonétique internationale, appelée *o* fermé par les uns et *o* ouvert par les autres a duré jusqu'au XX^e siècle, alors que Rousselot décide entre 1902 et 1911 d'appeler *o ouvert* ce qu'il appelait auparavant *o fermé* et inversement (cf. Millet 1933 : 99).

Dans un des premiers essais de classification raisonnée des voyelles du français, Ramus (1572 : 10) reprend pour le français des classements qu'il avait déjà élaborés pour le latin¹⁸ et distingue sept voyelles « ouvertes » : *a*, *au*, *ɛ*¹⁹, *ê*, *e*, *ai*, *i* et trois voyelles « arrondies »²⁰ : *o*, *ɔ*, *u*, en précisant que le timbre de *ê* est intermédiaire entre ceux de *ɛ* et de *e*. Les analyses modernes s'accordent généralement pour dire que *a*, *ɛ*, *i*, *ɔ* et *u* notent les voyelles [a, ə, i, u, y], que *ai* est une sorte de voyelle antérieure arrondie [œ] ou [ø], que *ê* et *e* sont deux sortes de voyelles antérieures non arrondies et enfin que *au* et *o* sont deux sortes de voyelles postérieures arrondies, même si Ramus précise au contraire que *au* et *ai* sont ouvertes et non pas arrondies. On peut supposer qu'ils ne font pas confiance à la terminologie du grammairien de la Renaissance et cherchent plutôt à faire correspondre à ces lettres les valeurs archétypiques des voyelles correspondantes dans la prononciation qu'ils reconstruisent pour cette époque. Il est en effet raisonnable de croire que la lettre *ai* — correspondant aux suites *eu* ou *œu* des mots *aïeul*, *ailleurs*, *amoureux*, *bienfaiteur*, *bienheureux*, *bœuf*, *bonheur*, *boutefeuf*, *censeur*, *ceux*, *chaleur*, *cieux* et plus de quatre-vingt-dix autres semblables qu'on trouve dans ses écrits — ne peut que représenter une sorte de [œ] ou [ø], si c'est bien une monophthongue comme il la décrit. De la même

¹⁸ Notons ici l'influence du modèle du grec classique sur l'architecture du système graphique que propose Ramus pour le français. Il s'inspire de la distinction entre voyelles communes (α, ι, υ pouvant être longues ou brèves en grec), voyelles brèves (ε, ο, qui ne peuvent être que brèves) et voyelles longues (η, ω qui ne peuvent être que longues) pour distinguer en français (pp. 40–42) des voyelles communes : *a*, *e*, *i*, *o*, *ɔ*, *u*, une voyelle brève *ɛ*, et trois voyelles longues : *au*, *ê*, *ai*. (On retrouve cette influence du modèle orthographique grec dans l'alphabet réformé de Baïf, avec cependant une distribution très différentes des voyelles communes, brèves et longues, cf. Morin 1999a : 101).

¹⁹ Le « e à queue » des réformateurs est le caractère *ɛ* (romain) et *ɛ* (italique) disponible dans les casses des imprimeurs comme variante du *æ* (romain) et *æ* (italique) des textes latins, qu'on appelle maintenant « e ogonek ». L'imprimeur Wechel, cependant, utilise une variante distincte pour l'italique, d'abord un *e* avec un crochet tourné vers la gauche et attaché à l'extrémité inférieure droite du *e*, puis un *ɛ* cédillé. On trouve le même caractère italique dans le texte imprimé des *Étrennes* de Baïf. On convient généralement d'utiliser *ɛ* *ɛ* pour la graphie de Meigret, dont les ouvrages majeurs sont composés en caractères romains, et pour celle de Peletier, mais *ɛ* *ɛ* pour celle de Ramus, dont l'ouvrage majeur est en caractères italiques ; il faut bien comprendre cependant que pour les contemporains, il ne s'agissait que de variantes typographiques.

²⁰ La distinction que fait Ramus (p. 5) entre voyelles « ouvertes » et « serrées et arrondies » correspond à celle qu'il fait entre « cum oris diductione » et « cum oris contractione » dans ses *Scolæ* (Ramus 1559, cf. Clérico 1995). On ne retrouve cependant pas dans son texte sur le français les autres traits utilisés pour le latin précisant la « position de la partie centrale de la langue par rapport au palais » et la « position de la pointe de la langue par rapport aux dents » comme les analyse Clérico. Étrangement, Bettens (2010) dans sa présentation du système de Ramus remplace le terme « serré et arrondi » de ce grammairien par « fermé ».

manière *ê* et *e* noteraient respectivement [ɛ] et [e] (Bettens 2010, Brunot 1927 : 117, Catach 1968 : 140, Citton et Wyss 1989 : 137, Demaizière 1983 : 598, Millet 1933 : 33), ou l'inverse [e] et [ɛ] (Bousquet 1981 : 564), ou encore comme ce dernier, mais en précisant les durées que leur attribue Ramus, c'est-à-dire « [e] et [eː] » pour la première et « [ɛː] » pour la seconde (Swiggers 1989 : 120 note 15). Enfin, le *au* noterait un [o:] long (Gougenheim 1973 : 22), possiblement un [ɔ:] ouvert long (Bettens 2010), un [o] fermé Millet (1933 : 33), ou — en évitant d'être trop précis — une voyelle arrière arrondie moyenne probablement distincte de la voyelle écrite *o*, à la source de la distinction moderne entre *haute*, *hôte* [o:t] et *hotte* [ɔt] (Brunot 1927 : 117, Citton et Wyss 1989 : 137, Dauzat 1950 : 68, Demaizière 1983 : 532, Le Guern 1990 : 95).

Les contemporains de Ramus n'opéraient pas autrement et retrouvaient dans les notations de Ramus les prononciations qu'ils faisaient, ou qu'ils croyaient faire, dans leur français. Pour Le Gaynard (1609 : 34), les lettres *e* et *ê* de Ramus noteraient respectivement le « é coummun » (qu'il appelle aussi « moyen ») et le « è long » du français²¹ tandis que *au* correspondrait au *o* long de « *ofter*, *groffeur*, *foffé*, *poftreau* » (p. 36) et serait distinct du *o* bref. Les correspondances qu'établit Le Gaynard entre ses propres voyelles et celles de Ramus, cependant, sont totalement fictives (cf. Morin 2008a : 63–66). Ainsi, Le Gaynard (comme la plupart de ses contemporains à l'exception des Picards et des Méridionaux) distingue les voyelles toniques longues de *honnête*, *bête*, *tête*, *maître*, etc., des voyelles toniques brèves de *parfaite*, (*ils*) *mettent*, *mettre* et *-ette* (dans *muette*, *femmelle*), etc. — voyelles que Ramus au contraire ne distingue pas et qu'il note toutes comme des voyelles longues *ê*. Pour ce qui concerne les reflets de l'ancienne diphtongue [aɣ] < [al] devant consonne dans des mots comme *aube*, *chaude*, *taupe*, *paulme*, *faucher*, Gaynard les confond avec les reflets longs du [ɔ] roman de mots comme *ôter*, contrairement à Ramus qui les distingue toujours. Inversement, Ramus ne distingue jamais dans sa graphie les reflets longs du [ɔ] roman, comme dans *hôte*, *le nôtre*, *le vôtre*, (*il*) *ôte*, *Rhône*, des [ɔ] brefs, comme dans *consonne*, (*il*) *dénote*, (*cela*) *étonne*, *personne*. Duclos commet la même erreur dans ses commentaires sur la *Grammaire de Port-Royal* (dans Arnauld et Claude Lancelot 1754 : 6) lorsqu'il pense y trouver, à une exception près, le même système vocalique que celui de Ramus.

On commet nécessairement une pétition de principe en admettant sans autre précaution la représentativité de la langue de Ramus, ou de tout autre grammairien, pour décrire la norme parisienne de prononciation et en essayant de calquer sur sa description les valeurs reconstruites de cette norme. Il est beaucoup plus sage de croire Pasquier qui nous dit que le grammairien picard avait un accent picard et d'examiner en conséquence si là n'est pas la source de certains des aspects déroutants de sa description et de ses transcriptions.

²¹ J'utilise ici les accents conformément au système orthographique de Le Gaynard, qui est cependant souvent mal respecté dans le texte imprimé. En particulier, les deux accents sur *é* et *è* de la page 34 citée ici ont été inversés, par l'imprimeur très vraisemblablement (cf. Morin 2008a : 65).

Premier point remarquable : Ramus distingue les reflètes *e* du [a] roman dans les terminaisons -ĀRĒ et -ĀTŪM. Le premier, comme dans *chanter* < CANTĀRĒ, est bref ; le second, comme dans *chanté* < CANTĀTŪM, est long (1572 : 8) — bien qu'il ne note en général pas la durée dans sa graphie²². Les autres grammairiens picards notent également des différences entre ces deux voyelles²³ : Sylvius/Dubois (1531, 1998), Caucius/Cauchie (1586, 2001), Lartigaut (1669) — que d'autres grammairiens, comme Meigret, Peletier ou Lanoue, ignorent totalement.

Il est bien connu que les parlers picards modernes en dehors du Hainaut connaissent une distinction assez caractéristique entre les reflètes de ces deux voyelles²⁴, que nous aurons l'occasion de revoir. Ils opposent typiquement [ɛ] ouvert < -ĀTŪM, -ĀTĒM, -ĀTĀM non précédés de [i] ou d'une consonne palatale²⁵, ainsi que les formes correspondantes du pluriel, au reflète [e] fermé ([ø] dans le Vimeu) du [e] de l'ancien français issu de [a] roman accentué en syllabe ouverte, lorsque celui-ci se trouve maintenant en finale de mot, comme c'est le cas de la terminaison de l'infinitif *-er* < -ĀRĒ (cf. Flutre 1977 : 28). Lorient (1984 : 20) estime que cette distinction peut remonter « au moins au début de l'époque moderne (XVI^e siècle) »²⁶. Il est donc fort probable que les différences notées par Ramus dans son

²² Ramus s'autorise de Quintilien pour ne distinguer les durées que dans les cas où « il aduierdroit quelque ambiguïté, qui feroit a deux entents, comme icy *pâte*, *pâte* : Car la continuation de la sentence monstre presques ce different » (1572 : 42). Il n'utilise jamais ce moyen dans son texte en orthographe réformée de 1572. Il n'avait utilisé l'accent aigu pour noter des voyelles longues dans son édition de 1562 qu'avec une extrême parcimonie (dans les mots *néq*, *battéq*, *conitéq*, p. 54, et dans ses tableaux de conjugaison pour quelques-unes des formes du prétérit et de l'imparfait du subjonctif des verbes AVOIR et DIRE, pp. 60, 61 et 65).

²³ On ne saurait décider cependant que nos grammairiens picards font état des mêmes distinctions, en partie à cause des divergences terminologiques, et surtout parce que le petit nombre des formes mentionnées dans chacun de leurs travaux ne permet souvent pas de reconstruire les évolutions probables.

²⁴ On observe la même distinction dans certains parlers normands modernes du nord du Cotentin. Les reflètes du [a] roman des terminaisons -ĀRĒ et -ĀTŪM ont probablement aussi eu des évolutions différentes dans le domaine poitevin, qu'il est cependant difficile de reconstruire à partir des données dialectales modernes, mais qui sont bien documentées pour les parlers modernes du Marais Vendéen (Svenson 1959 : 2–3).

²⁵ C'est-à-dire hors des contextes où [a] roman en syllabe ouverte était devenu *ie* en ancien français sous l'effet de la loi de Bartsch.

²⁶ Lorient (1984 : 13–23) postule un changement phonétique irrégulier dû à une tendance générale à l'ouverture des [e] en finale absolue, une sorte de « loi de position » à l'envers (cf. Morin 1986), qui aurait commencé à se manifester « dans le langage populaire de l'Île-de-France et à Paris même » (p. 14) ; cette tendance aurait été retardée ou bloquée dans les infinitifs pour des raisons analogiques plus ou moins obscures. Cette analyse n'est pas plausible. Il est plus vraisemblable qu'il s'agit d'un changement phonétique régulier, sauf pour les masculins pluriels qui pourraient avoir été refaits par analogie. De plus, ce changement est vraisemblablement beaucoup plus ancien. Wilmotte (1932 : 222–223) pense pouvoir mettre en correspondance les graphies *ei* de l'ancien wallon et le timbre [ɛ] ouvert des dialectes wallons modernes correspondants. Pour ce qui est du picard, les chartes examinées par Dees (1980 : cc. 250 et 262) montre que la graphie <eir> est inexistante pour la terminaison *-er* de l'infinitif du verbe *garder* dans le domaine picard (on ne

français correspondent à des différences que connaissait alors le picard de sa région d'origine.

Il est tout aussi remarquable qu'il décrive le reflet des voyelles réduites médiévales [ə] — par exemple le *e* final de (*il*) *chante* < CANTĀT — comme la voyelle « que nous appelons auioirdhuy l'*e* feminin, l'*e* brief, l'*e* clos » (1572 : 7). Le terme « *e* clos » est révélateur. Ramus ne peut ignorer la dispute entre Meigret et Peletier. Le premier — conformément aux usages lyonnais de son époque — n'entend aucune différence de timbre entre les voyelles finales de *donné* et de *il donne* (1548 : 17), qu'il différencie seulement par la durée et qu'il dénomme indifféremment *e féminin* ou *e clos*²⁷. Peletier lui fait remarquer que ce terme est impropre pour les reflets de la voyelle réduite « [que] tu nommes *ø* clos, *e* qui plus conuénablément s'nomme *œ* et *ou* » (1555² : 24 de l'*Apologie*). Ramus rejoint donc le jugement de Meigret voulant que les reflets de [ə] médiéval soit une voyelle antérieure moyenne. Contrairement à Meigret, cependant, il ne la confond pas avec l'une des deux voyelles antérieures non arrondies *ê* et *e* de son système orthographique²⁸ et prévoit un caractère distinct *ɛ*. Il faut savoir que la voyelle réduite médiévale [ə], lorsqu'elle ne s'est pas amuïe, a pris dans les parlers d'oïl modernes un ensemble de formes diverses : [ə, ɛ, e, i, œ, ø, y]²⁹. En particulier, elle est régulièrement devenue [e] en picard (Flutre

l'observe que dans l'Aisne qui regroupe d'autres dialectes), mais qu'elle n'est pas rare pour le participe passé masculin non fléchi (5,1 % des formes pour la région de la Somme et du Pas-de-Calais, 17,8 % pour le Département du Nord, et 10,6 % pour le Hainaut). Un recalcul de la même base pour les participes passés non sujets à la loi de Bartsch donne des proportions légèrement supérieures (resp. 7,4 %, 21,3 % et 11,9 %) ; les graphies <-ei, -eit, ey> sont inexistantes dans le domaine picard pour les participes passés qui ont été soumis à la loi de Bartsch. La distribution dialectale moderne de cette distinction apparaît bien dans les cartes 6 et 7 de l'ALF pour *acheter*, *achetés*, cf. aussi Edmont (1897), Flutre (1955), Haïgnéré (1903) et Vasseur (1996) pour des études monographiques de divers parlers picards illustrant cette distribution pour l'ensemble du lexique. Elle est moins nette dans le sud du Vermandois historique, mais néanmoins relativement bien conservée au point 253 de l'ALF (Bussy), proche du lieu de naissance de Ramus. La carte 76 'acheter' de l'ALW2 permet de voir que la distinction s'observe aussi dans quelques régions relativement circonscrites de la Belgique romane : dans les parlers ouest-wallons du Hainaut et de l'arrondissement adjacent de Philippeville.

²⁷ Cf. en particulier Meigret (1550a : f° 4v^o), où les *e* de (*il*) *châtie* et *châtier* sont tous deux décrits comme *fémminins*, le premier bref, le second long. Il les appelle plus souvent *clos* cependant et n'utilise pas normalement le terme *masculin* si ce n'est lorsqu'il discute des propositions d'autres grammairiens, p. ex. en reprenant Peletier sur son terme « é masculin (qe j'appelle é lôg, come qi n'êt jamès aotre) » (Meigret 1550a : f° 5v^o). Le *ɛ* « ouvert » de Meigret note la voyelle [ɛ], qui peut être brève comme dans *bonnet*, ou longue dans la forme du pluriel correspondante *bonnets* (Meigret 1551 : 31).

²⁸ Les deux voyelles *e* et *ɛ* de Ramus ne s'opposent cependant pas, *e* n'apparaissant normalement qu'en position tonique d'où *ɛ* est exclus, sauf devant voyelle en hiatus où les deux voyelles sont probablement en variation libre.

²⁹ Le résultat [ɛ] qu'on observe parfois dans le wallon de Liège à côté de [i] et [y], en particulier dans les dérivés du type *terriblement*, paraît provenir d'une hypercorrection.

1977 : 39–40)³⁰. C'est très certainement aussi le timbre qu'il faut lui attribuer dans le français de Ramus.

C'est cependant la valeur de la lettre *au* dans la langue de Ramus qui est la plus difficile à cerner. Ce dernier la décrit comme une voyelle « ouverte » qu'il oppose aux voyelles « serrées et arrondies » *o*, *ɔ*, *u*, c'est-à-dire très certainement [ɔ, u, y]. La lettre *au* ne peut donc noter [ɔ:] qui aurait eu la même articulation que [ɔ] bref représenté par *o*³¹, et à plus forte raison un [o] fermé, qui est plus « serré et arrondi » que le [ɔ]. Son témoignage s'oppose à celui de tous les grammairiens qui y voient, soit une diphtongue du type [aɔ̃] (Meigret), soit un son voisin du [ɔ] de *écho* et *côte* ou même identique à ce dernier.

Dans ce cas encore, l'observation des données dialectales modernes du picard suggère que Ramus décrivait probablement un son différent de celui qui lui a été attribué par ses contemporains et par les linguistes modernes. En effet, les reflets modernes de la diphtongue [aɔ̃] issue de [al] préconsonantique dans les mots héréditaires (et de la voyelle attribuée au digraphe *au* des mots savants) sont maintenant représentés par les voyelles [œ] ou [ø] dans « l'ancienne province de Picardie (Oise, Aisne, Somme, régions de Montreuil, Boulogne, Calais) et le Cambrésis » (Flutre 1977 : 66, cf. aussi Lorient 1984 : 167–184). On entend, par exemple, [hœ] 'haut', [kœ] 'chaud', [sœ] 'saut' à Mesnil-Martinsart (Flutre 1955 : 16). Les données comparatives indiquent que cette voyelle picarde était à l'origine distincte des reflets de [ɔ] et de [o] — comme elles le sont encore à Mesnil-Martinsart en finale de mot³², où la première est devenue [ø] ou [y], comme dans [nø] 'neuf' < NÖVŪM et

³⁰ Cet aboutissement, cependant, est loin d'être limité à la Picardie et est bien documenté dans les monographies de nombreux parlers d'oïl (p. ex., Diot 1930 : 8–9 pour le parler briard de Provins, Heuillard 1903 : 12 pour celui de Gaye, Millet 1926 : 118 pour les parlers du Berry) et pouvait encore s'entendre à la fin du XX^e siècle dans les parlers ruraux de la région parisienne (cf. Fondet 1980 : 633–635 et c. 27–13).

³¹ Ramus utilise la lettre *o* pour un ensemble de voyelles dont le timbre [ɔ] a été remarquablement stable devant consonne articulée pendant toute l'histoire du français central et des parlers picards dans des mots héréditaires comme (*re*)*proche*, *robe*, *loge*, *folle*, *porte* (cf. Flutre 1977 : 47) et le plus souvent dans les mots savants comme *école*, *octobre* (la fermeture du *o* dans certains mots savants s'observe dans la zone orientale du domaine d'oïl et francoprovençal, mais n'affecte pratiquement pas le picard au sud de la frontière belge). Quelle qu'ait été l'étendue des timbres que Ramus associe à la lettre *o*, le cas échéant, celle-ci note donc un grand nombre de voyelles ouvertes du type [ɔ].

³² L'ALF ne note qu'exceptionnellement le reflet [y] en finale de mot du [ɔ] roman dans le domaine picard pour *bœuf* et *œuf* et enregistre normalement la même voyelle [ø] que dans [nø] 'neuf'. L'ALPic, cependant, connaît le [y] pour *bœuf* et *œuf* dans la partie est des Départements de la Somme et de l'Oise et dans les régions limitrophes de l'Aisne. La reconstruction de l'évolution est relativement complexe et n'a pas encore été faite avec grande rigueur. Les nombreux lexiques de Debrie (1961, 1979, etc.) sur les parlers de ces régions ne sont malheureusement d'aucune utilité pour les distinctions des variétés fermées et ouvertes de [œ, ø]. Notons simplement qu'à Mesnil-Martinsart, la triple opposition [œ] < [aɔ̃] ≠ [ø] < [ɔ] ≠ [œ̃] < [o] observée en finale absolue a été neutralisée devant consonne. À Nibas (Vimeu), par contre, si les reflets de [aɔ̃] se sont généralement confondus avec ceux de [o], ils sont toujours bien distincts de ceux de [ɔ]; cf. [epœl] 'épaule' < [espaɔ̃l] = [jœl] 'gueule' < GŪLĀM ≠ [møl] 'meule' < MŌLĀM. On ne s'attend à trouver des hésitations entre les graphies *au* et *eu* que dans les textes écrits par des copistes picards

[by] ‘bœuf’ < BŮVĚM et la seconde une voyelle [œ], comme dans [nvœ] ‘neveu’ < NĚPŮTĚM, avec une articulation plus fermée que celle du reflet de [a].

Quels pouvaient donc être les sons des voyelles « ouvertes » que Ramus notait *au* et *ai* ? Il se pourrait qu’effectivement, elles n’étaient pas arrondies et qu’il s’agissait de voyelles centrales non arrondies [ə] et [ɜ], qui deviendront les voyelles antérieures arrondies du type [œ] et [ø] des parlers picards modernes. Il n’y a aucune raison en principe d’exclure une telle chaîne d’évolution³³.

6 La variation dans les ouvrages imprimés

Des particularités régionales semblables à celles que nous venons d’observer dans les ouvrages de Ramus se trouvent dans la plupart des descriptions de la norme que nous ont laissées les grammairiens du XVI^e et du commencement du XVII^e siècle (cf. Biedermann-Pasques 1992 : 151–165), à des degrés divers cependant. À partir du milieu du XVII^e siècle, la variabilité des usages transparait peut-être moins fortement, cependant — ce qui pourrait s’expliquer en partie par la prudence des grammairiens sur les faits de prononciation et leur intérêt plus marqué sur ceux du lexique et de la grammaire.

Nous examinerons ici la variabilité de la norme à partir de la prononciation perçue par quelques-uns des grammairiens qui nous ont semblé les plus révélateurs, en commençant par les grammairiens picards dont les variétés de français régional partagent de nombreux points communs (Sylvius 1531, Ramus 1562–1572, du Gardin 1620, Lartigaut 1669–1716), puis de deux témoins des usages lyonnais (Meigret 1542–1551, Taillemont 1556), suivis de grammairiens originaires de l’Ouest (Peletier 1550–1581, Lanoue 1596, Milleran 1692–1694, Jean Macé 1651), et enfin deux pédagogues, l’un du Poitou (Le Gaynard 1609), l’autre de Marseille (Rimbaud 1578).

6.1 Sylvius

L’*Isagoge* de Sylvius est particulier à maints égards. C’est le premier ouvrage d’envergure qui permet d’entrevoir la norme de prononciation du français telle qu’elle était perçue par un lettré dont le français était, sinon la langue maternelle, du moins une langue d’usage

qui connaissaient de telles neutralisations dans leur parler. Une première attestation a été relevée en 1525, avec *épeutrée* pour *épautrée* ‘écrasée, éclatée’. De telles substitutions sont cependant relativement rares avant la fin du XVII^e siècle (cf. Flutre 1977 : 66).

³³ Certains dialectes gallo-romans modernes connaissent des voyelles centrales non arrondies du type [ə], même en position accentuée — souvent transcrites cependant [œ] ou [ø] dans l’ALF —, cf. Chauveau (1989 : 9) pour des développements de ce type en gallo (Bretagne romane) et la description que donne Nauton (1974 : 39) dans certains parlers nord-occitans de ce qui pourrait être la voyelle [ə].

acquise très jeune. Sylvius, né en 1489 à Lœuilly près d'Amiens, fait ses humanités à Paris où il demeurera dès lors le reste de sa vie, à l'exception d'une période de une ou deux années à Montpellier et de quelques voyages. Il y enseigne, d'abord les lettres au collège de Tournai, puis la médecine à titre privé, et par la suite à la Faculté de médecine de l'Université de Paris et enfin au Collège royal (cf. Demaizière 1983 : 49–74, mise à jour dans Dubois 1998 : 9–11). Il était de retour à Paris depuis quelque temps quand il publie ses observations sur le français en 1531. Il ne fait aucun doute qu'il avait vécu de nombreuses années à Paris au moment où il a rédigé son *Isagoge*.

Dans cet ouvrage écrit en latin, l'auteur présente quelque 7 000 occurrences de mots-formes français écrits dans une orthographe nouvelle, qui cherchait moins à noter la prononciation des mots que leur source étymologique ; c'est ainsi qu'il propose d'écrire *moi* de deux façons distinctes : <moÿ> au génitif, mais <moî> à l'accusatif et au datif, en vertu de correspondances étymologiques supposées avec le grec pour la première et le latin pour la seconde, tout en précisant que les deux diphtongues <oÿ> et <oî> se prononcent également « *ōē* en ouvrant extrêmement la bouche » ; de la même manière, dit-il, *croiser* devrait s'écrire <croîcier> ou <croîfer> selon qu'on décide de le faire remonter directement à CRŪCĪĀRĒ ou indirectement à CRŪX. On peut néanmoins souvent déduire de ses remarques et de sa graphie une prononciation relativement précise.

Même dans ces cas, il peut être difficile de décider si la prononciation indiquée correspond à une norme fictive souhaitée par l'auteur, parce que plus conforme à ses thèses étymologiques, à une prononciation du français de sa région d'origine ou à un usage parisien authentique. En effet, en l'absence d'autres témoignages suffisamment précis sur la prononciation parisienne en ce début de XVI^e siècle, des traits qui plus tard pourraient trahir une prononciation régionale pourraient bien encore être réguliers à Paris. On en examinera ici trois exemples : la prononciation de la consonne finale de la terminaison verbale *-ent*, la prononciation du reflet de la diphtongue [aɔ] et la distinction entre les voyelles de *cruelle* et de *belle*. Pour le premier cas, il est bien connu que les parlers picards ont conservé jusqu'à nos jours l'articulation du *-t* final de ces terminaisons³⁴. Cette prononciation enregistrée par

³⁴ Le groupe [nt] après un *e* posttonique est probablement devenu une consonne forte [t:] ou [n:] dans une vaste région correspondant au domaine picard et wallon et a ainsi résisté à l'effacement qui a normalement affecté les reflets des consonnes finales simples dans ces régions. Cette consonne lorsqu'elle était précédée d'une voyelle était plus ou moins géminée et, en sandhi devant consonne, provoquait l'apparition d'une voyelle atone, comme on l'observera jusqu'au XX^e siècle dans le domaine picard : *ils valent* ['valət:] – *ils ne valent pas* ['valəttə] > [valt] – ['valtə] et de la même manière à l'imparfait [va'lɔjət:] – [va'lɔjəttə] > [va'lɔt] – [va'lɔttə]. Des processus analogiques ont souvent fait généraliser le radical du singulier à la 3pl, d'où des formes du type [vɔt] – ['vɔttə] 'ils valent' également observées dans ces régions. Dans certaines régions, la voyelle posttonique — qui a pu prendre les valeurs [ɛ] ou [y] — attire souvent l'accent et devient stable, d'où des formes du type [val'tɛ], [vɔ'tɛ] et, là où [nt] est passé à [n:], [val'ne] et [val'ny] (voir ALW2 283–285). Ces développements expliquent certainement les formes du type <âimerentè> probablement pour [ɛ'mertə] que note Sylvius (1531 : 121) et les formes du type *venoitte* 'ils venaient' et (*ils*) *vinrte* 'ils vinrent' qu'on trouve sous la plume de Jean de Haynin le siècle précédent (voir Bronckart 1933 : 208).

Sylvius n'est donc pas nécessairement artificielle, et ce n'est pas nécessairement un trait de son français régional, dans la mesure où elle pouvait très bien être également régulière à Paris à la fin des années 1520. De la même manière, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que la diphtongue [aɔ] issue de [al] devant consonne était monophthonguée dans la norme que décrit Sylvius, ni si la prononciation qu'il lui donnait était alors distincte de celle de la norme parisienne. Enfin, pour ce qui est des terminaisons *-elle*, *-ele* < -ĀLĪS×-ĀM et *-elle* < -ĔLLĀM, comme dans *cruelle* < °CRUDĀLĪS×-ĀM et *belle* < BĔLLĀM, elles se sont confondues dans la norme parisienne à une époque difficile à déterminer, mais certainement avant la fin du XVI^e siècle (cf. Morin 2009c : 485, tableau 4). Rien ne permet de dire que la distinction que Sylvius faisait probablement entre ces deux terminaisons³⁵ était un trait de son français régional et qu'elle ne se retrouvait pas également dans la norme parisienne de son époque — même si un siècle plus tard cette distinction apparaîtra nettement comme un trait régional dans le français de Douai ou de Valenciennes qu'enregistre du Gardin (1620) dans son traité de prosodie (une distinction encore observable dans le picard de Gondecourt, dans le Département du Nord, au début du XX^e siècle, cf. Cochet 1933 : 74, 77).

Néanmoins, de nombreux traits de son parler sont indubitablement picards. Ainsi, il ne connaît pas la liquide palatale [ʎ], qu'il remplace par [l], au moins dans les anciens paroxytons et en position interne de mot, comme dans <viele> 'vieille', <vielard> 'veillard', <dôulet> 'douillet' ou <saliè> 'saillie'³⁶. Il hésite parfois entre la prononciation [s] et [ʃ] des reflètes du [k] latin devant voyelle haute, mais la prononce le plus souvent [ʃ], comme dans *ces-ci*, *ceux-illec*, etc., qu'il écrit <ches chi>, <cheus illec> avec le digraphe <ch>, en vertu de correspondances étymologiques très personnelles. Le plus souvent, cependant, il utilise la graphie commune <c>, comme dans <cerf> 'cerf' ou <celebrè> 'célèbre'. Il faut bien comprendre cependant que le <c> initial de ces mots note le même son [ʃ] que celui de <bôucée> 'bouchée', <brocet> 'brochet', <cef> 'chef', <excorcer> 'écorcher', <rocellè> 'Rochelle', <feccer> 'sécher', etc.

Parmi les picardismes moins transparents, il convient de signaler ici la différence entre les reflètes du [a] roman dans les terminaisons -ĀRĔ et -ĀTŪM/-ĀTĔM qui apparaît aussi en partie dans le parler de Ramus, comme nous avons vu. Elle est cependant mieux documentée dans l'ouvrage de Sylvius, où l'on peut voir que la différence vaut en fait pour un plus grand

³⁵ Le témoignage de Sylvius (1531 : 3) permet seulement de distinguer la voyelle tonique de *cruel* de celle de *belle* ; on peut cependant sans grand risque étendre les observations des terminaisons masculines aux féminins correspondants.

³⁶ Baddeley (1989 : 107, 1993 : 107) pense que Sylvius distinguait les deux liquides et qu'il aurait noté <ll> la liquide ordinaire et <ʎ> la liquide palatale. Ce n'est pas le cas. Le choix entre <ʎ> et <ll> est seulement conditionné par l'étymon supputé par l'auteur lorsqu'il pense pouvoir en proposer un. Ainsi *oreille* s'écrira <orelè> si l'on admet l'étymon AURICULA, dit-il, mais <orellè> si l'on suppose au contraire qu'il est dérivé d'une forme populaire °AURICELLA (p. 16) (il utilise aussi la graphie <âuréillès> ailleurs). De la même manière *bouillir* s'écrit <bôüllir> parce que son étymon est BULLIRE, mais *chatouiller* s'écrit <catôûler> parce qu'il serait issu de CATULIRE « par métaphore d'après les chiens excités par la démangeaison du désir » — toujours selon son analyse (p. 35 ; Demaizière, p. 241).

nombre de sources étymologiques et qu'elle peut être distinctive dans certains contextes. Elle s'apparente à celle qu'on observe dans les parlers picards modernes opposant le [e] fermé < -ĀRĒ à une voyelle plus ouverte, [ɛ] ou [ɛ̃] < -ĀTŪM/-ĀTĒM. Dans ces parlers, le reflet [e] ([ø] dans le Vimeu) de -ĀRĒ est généralement identique à la terminaison verbale -ez de la 2pl < -ĀTĪS, à la voyelle finale des mots nez < NĀSŪM et assez < ADSĀTĪS, et à la terminaison héréditaire -ès < -ĒSSŪM, qu'on trouve dans près, après, etc. Dans ces parlers, le reflet [ɛ] ou [ɛ̃] de -ĀTŪM/-ĀTĒM, comme dans été, bonté et les participes passés en -é s'entend aussi dans les formes correspondantes du pluriel et du féminin³⁷. Une évolution différente a cependant affecté ces voyelles lorsqu'elles étaient précédées d'une consonne palatale. Dans ce contexte, le [a] roman de ces terminaisons s'est d'abord diphtongué sous l'effet de la loi de de Bartsch, puis la diphtongue résultante s'est réduite à [e] fermé, comme dans péché ou oublié (cf. Flutre 1955 : 4). Or, on retrouve précisément cette distribution dans la graphie de Sylvius, qui note <é> la voyelle correspondant à [ɛ] dans ces parlers, p. ex., <æté> 'été', <bonté>, <alè> 'allée', <Ils i font touts alés> 'ils y sont tous allés', mais <e> ou <ē> la voyelle correspondant à [e]³⁸, p. ex., <nes> 'nez', <apprēs> ~ <appres> 'après', <vôus valēs> 'vous valez', <vôus hau-ēs> ~ <vôus hau-es> 'vous avez' et, pour les voyelles ayant subi la diphtongaison de Bartsch, <pecce> 'péché' et <sacrifie> 'sacrifié'³⁹. Cette distribution des sons ne peut que provenir d'un substrat picard dans le français décrit par Sylvius.

Il est difficile de savoir comment ses contemporains puis les grammairiens qui l'ont lu ont compris le système des *e* de Sylvius⁴⁰. Cerquiglini (2004 : 64) semble projeter sur le parler

³⁷ Flutre (1955 : 4) mentionne cependant que dans le parler de Mesnil-Martinsart, les féminins « se distinguent des masculins correspondant par une ouverture plus grandes de l'*e* final », mais ne note en général pas cette distinction ailleurs dans son ouvrage.

³⁸ La graphie de Sylvius comprend plusieurs lettres correspondant à l'*e* de l'orthographe de ses contemporains : <è>, <é>, <e>, <ē> et <æ>. La lettre <è> note normalement le reflet du [ə] de l'ancien français et est utilisée avec beaucoup de régularité pour représenter les reflets des [ə] posttoniques, mais beaucoup moins les autres. La lettre <é> ne note pratiquement que les reflets du [a] roman des terminaisons -ĀTŪM/-ĀTĒM qui n'ont pas été affectés par la loi de Bartsch, ainsi que leurs pluriels et leurs féminins. Les lettres <ē> et <æ> sont des variantes de <e>. L'imprimeur n'a cependant pas toujours interprété correctement les intentions de l'auteur et on peut relever de nombreux cas manifestes de confusion.

³⁹ Sylvius mentionne explicitement le traitement distinct des terminaisons du participe passé issues de la diphtongaison de Bartsch lorsqu'elles sont précédées de [i], dans <excommunie> et <sacrifie> (1531 : 3), les autres formes relevées impliquant cette diphtongaison sont <pecce> 'péché' (deux occurrences), <marçhē> 'marché', <Angēs> 'Angers'. Cinq formes contreviennent à cette généralisation : <logé> (participe passé), <ducé> 'duché', <bôucè> 'bouchée', <çâulcè> 'chaussée', <pancè> 'contenu de la panse', sans qu'on puisse décider si c'est le fait de l'imprimeur ou de l'auteur, ou encore de régularisations analogiques (fort probables pour le suffixe -ée).

⁴⁰ La piètre correction typographique est aussi une source d'indécision. Sylvius note les lettres-consonnes muettes au moyen d'un petit trait vertical <ś>, <ť> ou pour le *s* long, d'un petit trait incliné qui empiète sur l'espace au-dessus de la voyelle précédente, comme dans <ěft>. (Les diacritiques ont été uniformément rendus par un point supérieur dans le présent travail). L'imprimeur a parfois pris ce trait incliné pour un accent grave au dessus d'un *e*, et — apparemment — Thurot (1881 : 17) pour un <ē>, là où l'imprimeur ne s'était pas trompé dans le

de Sylvius les valeurs de la norme française moderne et penser que son analyse reflète l'opinion commune des linguistes : « les accents aigu, grave et plat ... distinguent les trois *e*, fermé (*aimé*), sourd (*estoïllé*) et ouvert (*prēs*). Tout cela a valu à Sylvius les hommages des Modernes, qui l'ont rangé, pour cet aspect seulement, parmi les acteurs du progrès. » Pourtant Baddeley (1993 : 108) avait bien vu le problème et s'interrogeait légitimement sur la conformité du parler de Sylvius avec la norme parisienne. Parlant de la valeur du «*ē*», la chercheuse écrit : « Il s'agit sans doute là d'un trait de prononciation régionale, par un *e* plus ouvert : Bovelles (1533 : 95) dit en effet que les Amiénois prononcent (en latin) *e* en finale "avec le son de la diphtongue *ai*", comme dans la prononciation *dominai* pour *domine*. »

La conclusion de cette chercheuse, cependant, n'est pas justifiée. Admettant avec cette dernière que le *e* en finale de mot se prononçait alors [ɛ] dans le latin de Sylvius, il faut aussi déterminer à laquelle des trois voyelles «*é*», «*ē*» ou «*è*» de son français correspond ce *e* latin. Pour des raisons purement distributionnelles, il fallait immédiatement exclure «*ē*», une voyelle qui ne peut apparaître en finale de mot qu'après [i] ou une consonne palatale. En fait, la question ne se pose même pas. Sylvius donne lui-même la réponse : dans son latin, le *e* en finale de mot, celui de *legere* dans son exemple, se prononce comme le «*é*» de son français (p. 2). En tout état de cause, si l'on admet l'argument de la chercheuse, c'est donc la voyelle «*é*» de Sylvius qui devrait avoir « le son de la diphtongue *ai* ». Le travail de Haigneré (1901 : 89), à cet égard, est instructif. L'érudit picard relève des témoignages de la prononciation du *e* en finale de mot dans le latin ecclésiastique du Boulonnais du début du XIX^e siècle. Comme dans la langue de Sylvius, cette voyelle prenait en boulonnais la valeur des reflets de -ĀTŪM/-ĀTĒM, de leurs féminins et de leurs pluriels — qui était dans ce parler une diphtongue du type [ɛi] (cf. plus bas § 6.4).

Cet argument soulève un problème additionnel. Quel était le son que Bovelles attribuait à la « diphtongue *ai* » et celui-ci était-il différent de celui que Sylvius attribuait à sa propre « diphtongue «*â*» ? Encore une fois, on ne peut s'appuyer sur la prononciation supposée de la norme pour admettre sans plus que la graphie de ce dernier faisait un « usage particulier du circonflexe pour noter des digrammes ayant une prononciation monophtonguée (*âi*, *ôu*, *âu*, etc.) » (Baddeley 1993 : 107) ou que « le circonflexe [était] chargé de noter les anciennes diphtongues réduites » (Cerquiglini 1995 : 82). Sylvius précise au contraire que «*âi*, *êi*, *ôî*, *ôy*, *âu*, *êu*, *ôu*» représentent des « diphtongues » (*diphthongorū notæ*). On ne peut en aucun cas croire, en particulier, que ce qu'il note «*ôî*, *ôy*» puisse être une monophtongue. Mais la description qu'il donne des autres diphtongues (pp. 8–9) est aussi sans équivoque, ce sont des voyelles constituant un seul noyau syllabique dont le timbre varie entre le début et la fin de son articulation ; ainsi ce qu'il a l'intention de noter à l'aide du digraphe «*âi*» surmonté de son accent circonflexe, c'est une diphtongue dont l'articulation varie de [a] à

mot *ēcrire*. On comprend mal cependant, comment Thurot a pu lire *ētoné*, *ēppeler*, *ēxtraire*, comme il le rapporte. On comprend encore plus difficilement comment Cerquiglini (1995 : 82) a pu lire la distinction «*ŷ* – «*ŷ*» comme une distinction «*s* – «*ŷ*», ce qui lui a fait dire que Sylvius « avance une opposition qui sera reprise par Pierre Corneille, l'*s* rond est utilisé quand cette consonne se fait entendre, l'*s* long (l) quand elle s'est amuïe ("sono obscuro") ».

[i]. On est bien sûr en droit de se demander s'il prononçait effectivement ainsi le digraphe «âi». Thurot (1881 : 300) l'accuse d'avoir forcé la réalité et « que là, comme partout, il a rapproché violemment les formes des mots français de l'étymologie latine ». On peut se demander, cependant, s'il ne décrit pas dans ce cas aussi un usage régional du français, qui incorporerait des traits du substrat picard. L'évolution de la diphtongue *ai* en picard, cependant, est difficile à établir. Certains indices laisseraient croire que [aï] se serait monophtongué anciennement, soit en [ɛ] par contraction, soit en [a] par perte de la glissante [a], cf. Gossen (1976 : 52–53). D'autres indices suggèrent au contraire qu'elle aurait pu se conserver, au moins dans certaines variétés, plus ou moins longtemps selon les contextes (cf. Flutre 1970 : 391–393, 1977 : 81–89). En particulier, on pouvait encore observer au milieu du XX^e siècle une diphtongue [aï] ou [ɛï] en fin de mot dans de nombreuses régions. Des attestations de *haie* ayant conservé cette diphtongue sont réparties pratiquement sur tout le domaine picard où ce type lexical est attesté (ALPic 64). La diphtongue [aï], parfois notée [aɛ̃], s'était maintenue à la fin du XIX^e siècle dans des mots tels que *emblai*, *geai*, *gai*, *mai*, *vrai*, *haie*, *laie*, *maie* dans le Boulonnais (Haigneré 1901 : 79–80) et dans la banlieue populaire de Saint-Pol (Edmont 1897) — où elle alterne avec [ɛï] dans les classes sociales plus élevées du centre de cette ville. La dynamique de construction des français régionaux aurait aussi pu forcer cette prononciation : nous reviendrons sur ce problème avec le témoignage de Louys du Gardin, originaire de Valenciennes et qu'on soupçonne moins d'avoir défendu des prononciations étymologiques artificielles, qui près d'un siècle plus tard atteste à son tour ce genre de diphtongue dans son français régional.

Un autre trait picard remarquable de la langue de Sylvius est le traitement des diphtongues *eu*, *ue* et de la triphongue *ieu*. Il est admis depuis très longtemps que les reflets de la diphtongue *eu* de l'ancien français < [o] roman, comme dans *fleur* < FLŌRĒM, et ceux de la diphtongue *ue* < [ɔ] roman, comme dans *sœur* < SŌRŌR, se sont confondus après leur monophtongaison en français central (Suchier 1893 [1906 : 161], Pope 1934 [1952 : 201–203])⁴¹. Pope (1952 : 212) fait aussi remarquer que « no qualitative difference in the *ö-sound* appears to have been observed in the sixteenth century »⁴². Il n'y a pas eu de confusion, cependant, entre ces deux monophtongues dans une grande partie du domaine picard. En particulier ces deux voyelles sont régulièrement distinguées dans des points aussi éloignés que Gondecourt dans le Département du Nord (Cochet 1931) et Nibas dans le Vimeu (Vasseur 1963). La distinction a tendance à s'estomper dans les syllabes fermées de la langue moderne dans les parlers picards du Boulonnais (Haigneré 1903), Saint-Pol (Edmont 1897) et de Mesnil-Martinsart (Flutre 1955), mais reste suffisamment visible en finale de mot pour laisser croire qu'il s'agit d'un changement relativement récent, probablement postérieur au XVI^e siècle. La triphongue *ieu* du proto-français, dans ce même

⁴¹ À ma connaissance, seuls Wartburg (1971 : 124), puis De la Chaussée (1989 : § 9.1.1.1, § 17.2.3.1, § 17.3.3.3.1) semblent distinguer les timbres [œ] < [yɛ] et [ø] < [ey] — sans justification, cependant.

⁴² Cf. aussi Fouché (1969 : 253) « les grammairiens du XVI^e siècle qui distinguent soigneusement les divers timbres de *e* ou de *o*, ne disent absolument rien d'une distinction entre *æ* fermé et *æ* ouvert. »

domaine, est régulièrement devenue [y] dans *feu*, *jeu* et [jy] ou [i_u/ju] ailleurs : *lieu*, *dieu*, *tuile*, *cieux*, *mieux*, *vieux* et *yeux*.

Cette distribution picarde transparait dans la graphie de Sylvius, à commencer par le traitement picard *fu* de *feu* (*jeu* n'étant pas attesté). Pour les autres voyelles issues de *eu*, *ue* et *ieu*, il utilise la suite de lettres <eu> qui apparaît plus généralement dans quatre combinaisons différentes : dans les deux trigraphes <iēu> et <iēũ> et dans les deux digraphes <ēu> et <ēũ>. L'imprimeur semble cependant avoir eu beaucoup de mal à ajouter régulièrement le macron au dessus du circonflexe, de telle sorte que les suites <iēũ> et <ēũ> apparaissent parfois comme <iēu> et <ēu>. Il est probable aussi que Sylvius lui-même n'ait pas toujours soigneusement noté le macron. D'où une certaine variabilité dans les formes : <Miēus> ~ <miēũs> 'mieux', <fēur> ~ <fēũr> 'sœur', <couléuu-rè> ~ <côuléũu-rè> 'couleuvre', etc.

En tenant compte de cette variabilité dans l'usage des diacritiques, on peut en déduire que le trigraphe <iēũ> note normalement le reflet d'une triptongue de l'ancien français : *dieu*, *lieu*, *vieux*, *yeux*, *cieux*, et le trigraphe <iēu> le plus souvent une suite dissyllabique *i+eu*, comme on l'entendait encore au XVI^e siècle dans *odieux* ou *supérieur*. Le digraphe <ēũ> a deux fonctions, il sert soit à noter le reflet de *ue* <[ɔ] roman, comme dans <fēũr> 'sœur' ou <dēũl> 'deuil', soit à noter le résultat des suites [ə+y] de l'ancien français (ou des voyelles qui ont été refaites par analogie sur celles-ci), comme dans <plēũt> '(qu'il) plût' < afr. *plēust* ou <vēũè> 'vue (part. passé de *voir*)' < afr. *veüe*. Enfin le digraphe <ēu> note les autres voyelles *eu*, dont le reflet de *eu* <[o] roman comme dans <flēũr>. La convergence régulière des suites [ə+y] (en particulier dans les participes passés) avec le reflet de *ue* <[ɔ] roman exclut que la distribution de <(i)ēu> et <(i)ēũ> de la langue de Sylvius corresponde à un usage parisien qu'on aurait encore pu entendre au début du XVI^e siècle. Celle-ci ne peut provenir que d'un substrat picard.

L'ouvrage de Sylvius permet aussi d'apprécier comment ce dernier percevait la prononciation parisienne de son époque, qu'il avait eu l'occasion d'entendre de nombreuses années avant de publier son ouvrage. En effet, le grammairien picard ne limite pas ses observations à la norme parisienne de prononciation, mais ne cesse de faire des comparaisons entre les usages « français » et les usages picards (et moins souvent ceux d'autres provinces). Il souligne toujours les divergences qu'il observe entre ces deux langues dans le traitement des sons issus du latin, par exemple : le maintien en picard du [k] latin dans <queu-al> 'cheval', de [kw] dans <quôuatre> 'quatre' et du [w] germanique dans <ôuagè> 'gage', ou encore le passage du [aɣ] roman à *eu* dans <clēu> 'clou' et dans <ēuè> 'oie'. Ses silences sont donc au moins aussi significatifs que ses commentaires explicites. On peut ainsi conclure que l'auteur ne connaissait pas les différences de durée vocalique que souligneront les études ultérieures. S'il observe bien le traitement distinct des *s* des étymons latins selon qu'ils sont dans des emprunts savants comme <domeftiquè> ou dans des mots héréditaires comme « *mâũstrè*, que nous prononçons [dit-il] presque seulement *mâtrè* » (p. 119 ; Demaizière, p. 211), il ne mentionne nullement la durée qui caractérise l'affaiblissement du *s* de *maistre* dans la norme. Il se contente de dire que cette fricative

n'est pas toujours totalement effacée et précise qu'« en parlant, ou bien nous la supprimons ou bien nous la prononçons faiblement » (*ibid.*).

Inversement, Sylvius attribue à la norme parisienne des prononciations qu'elle ne connaissait pas. S'il avait pris conscience que les Parisiens ne distinguaient pas les deux timbres de *eu*, ou encore les deux timbres des terminaisons *-és* (du participe passé pluriel) et *-ez* (de *nez*, *assez* et des formes verbales de la 2^{pl}), il n'aurait pas manqué de souligner cette divergence entre le parler de la capitale et les parlers picards, comme il l'a fait régulièrement dans de nombreux cas semblables. On doit admettre qu'il était persuadé que les Parisiens faisaient aussi ces distinctions. Il ne faut pas se surprendre de tels mirages auditifs⁴³, où un locuteur croit reconnaître dans un autre parler des distinctions qui lui sont propres. Plus tard, comme nous le verrons, Lartigaut (1669) et Douchet (1762), puis plus près de nous Brébion (1907) auront la même impression.

Pour ce qui est de la prononciation [ʃ] que Sylvius donne à la lettre *c*, là où elle note une fricative, il est plus difficile d'interpréter ce qui le motivait. Le grammairien picard reconnaît que les français (ou, peut-être seulement, *des* français) la prononcent [s] « dans certains mots » (pp. 4–5 ; Demaizière, p. 209), et semble les enjoindre à se corriger de cette faute, au moins pour ce qui est des démonstratifs *ce*, *cette*, *ces*, *celle*, etc. (pp. 109–110 ; Demaizière, p. 325), au nom de la conformité avec le latin. Il semble acquis que c'était là aussi son propre usage lorsqu'il parlait français.

6.2 Ramus

Trente ans après la publication de l'ouvrage de Sylvius, les traits picards les plus saillants ont disparu du français que décrit Ramus. Il n'est plus trace de la prononciation picarde du *c* fricatif ; c'est à peine si l'on relève une forme isolée *francisme* (1572 : 139) où le *ç* de la graphie réformée de l'auteur dans *Frâçifmēs* indique la prononciation [ʃ], peut-être par erreur. La liquide palatale est ici bien distinguée du *l* ordinaire, même si sa présence à la place de *li* dans *milieu* pourrait être une hypercorrection. Les quelques rares *au* que l'auteur laisse échapper pour *u* dans les formes du verbe *asseurer* 'assurer' ou dans celles de l'imparfait du subjonctif du verbe *avoir* ne sont pas vraiment significatives. Seule la forme *Diu* 'Dieu' de l'édition de 1572 (alors que l'édition de 1562 notait presque toujours *Digu*) apparaît comme un picardisme systématique, qu'accentuent les formes occasionnelles *liu* 'lieu', *meïlu* 'milieu' et *fu* 'feu'.

Nous avons vu que la graphie réformée de Ramus et la description des sons qu'il donne dans ses ouvrages de 1562 et 1572 laissent mal percevoir les autres traits picards de sa prononciation. Sa décision de ne pas noter explicitement la durée vocalique, qu'il justifie par la tradition orthographique latine et celle des voyelles « communes » du grec ancien, trahit certainement la non-pertinence dans son parler des oppositions de durée décrites par d'autres grammairiens contemporains. Il sait que ceux-ci distinguent les deux voyelles

⁴³ Comme celui qui a été mentionné dans la note 8.

toniques de *patte* et *pâte* (1572 : 42) et probablement celles de *cotte* et *côte* (ce qu'il ne note cependant jamais) et de *faite* et *fête*. Il n'hésite cependant pas à adopter un système orthographique dans lequel les voyelles toniques de *faite* et *fête* ou de *mettre* et *maître* sont nécessairement identiques à la fois en timbre et en durée. Pour Ramus, la durée vocalique a le même statut dans son français que dans son latin : c'est une unité prosodique abstraite (cf. Morin 1999b : 164–165) qu'on ne peut apprendre qu'à partir d'un corpus de poésie métrique. Ramus attend donc de ses vœux le premier poète inspiré des Français, qui — comme en leur temps « Homere & Liuius ont este des Grecs & des Latins » — déciderait, en écrivant ses vers, de la durée qu'il faut attribuer aux différentes voyelles (1562 : 32, 1572 : 42–44)⁴⁴, mais pour lui, ces artifices prosodiques ne relèvent pas de la prononciation.

On notera aussi que Ramus finit par découvrir en 1572 des différences distinctives dans son parler qu'il n'avait pas perçues en 1562 : il ne faisait alors aucune distinction entre les deux voyelles *ê* et *e*, qu'il oppose maintenant dans des terminaisons de (*vous*) *dormez* ≠ *jamais* ou de *mère* ≠ *sommaire*.

6.3 Du Gardin

Louys du Gardin, aussi connu sous le nom de Hortensius Valencenas, est né à Valenciennes probablement dans le dernier quart du XVI^e siècle et c'est probablement là aussi qu'il a grandi et qu'il a étudié. Il a fait ses études au collège des jésuites de cette ville, puis a obtenu son doctorat en médecine de l'Université de Douai. Nommé professeur à la Faculté de médecine de cette institution, il y exercera cette fonction pendant vingt-huit ans. On connaît mal les détails de la vie de cet universitaire et médecin traitant (médecin des pauvres de la ville de Douai à partir de 1605 pour une période d'au moins dix-sept ans). Il n'y a aucune indication permettant de croire qu'il aurait effectué de longs séjours à Paris.

Son témoignage nous permet d'appréhender en partie comment la norme parisienne était vécue dans les régions romanes des terres d'Empire. L'Université de Douai avait été créée en 1562 sous Philippe II dans cette ville, « lieu à ce propice et commode tant à cause de la situation, commodité du langage *wallon* qu'autrement » (cf. Van Even 1884 : 408), en partie parce qu'elle permettait aux étudiants de perfectionner leur français, comme l'observait Guicciardini (1568 : 315) : « [cette] tref-ample estude, & vniuerfité comme est a Louvain, approuuee du pape avec plusieurs graces & priuileges, dont en pourra redonder tref-grande commodité à ces autres Regions, attendu que tandis que leurs enfans estudiant, ils apprendront aufsi la langue françoife, qui est tant necessaire en ces pais » et ceci sans devoir aller dans une université française (cf. Trenard 1978 : 11–12). La ville de Douai était depuis longtemps (probablement depuis le XIV^e siècle) le siège de la *Confrérie des clercs parisiens du puy de l'Assomption de Douai*, créée par des clercs ayant fait leurs études à

⁴⁴ Quelques esprits critiques pensaient bien, cependant, que la durée en latin était un trait de prononciation qu'on apprenait comme les autres pendant la petite enfance, et que même Virgile utilisait les voyelles avec les durées qu'il avait « oui ainsi prononc[ées] a sa nourrice, & estant grand en a ainsi usé pour la mesure de son vers Heroique » (Vinet 1556 : 52).

l'Université de Paris, qui organisaient des joutes de poésie et auxquelles Louys du Gardin avait lui-même participé. D'autres confréries s'y étaient ajoutées, en particulier la *Confraternité du petit puy*, que ce dernier mentionne dans son ouvrage sur la prosodie française (1620 : 225), puis la confrérie de Sainte-Barbe. La Renaissance voit s'ajouter à ces organisations, des cercles sans caractère officiel autour d'esprits éclairés, où se réunissaient des gens de savoir et d'étude, des musiciens et des poètes pour le plaisir des arts et des lettres françaises (Potez 1937 : 88–89).

Les données sur la prononciation valenciennoise ou douaisienne du français que nous livre l'ouvrage de Louys du Gardin se limitent malheureusement à quelques indications sur les rimes. On y retrouve des traits picards connus : le passage de [ʎ] palatal à [l], comme dans les rimes *bestail : brutal* (p. 99) et *orgueil : aïeul* (p. 101) ; les confusions entre [ʃ] et [s] pour la consonne écrite *c* devant *e* et *i*, comme dans les rimes *estanche* (aussi écrit *estanche*) : *lance* et *il arrache* (ou *arrace*) : *race* (pp. 106–107) ; et enfin, la rétention tardive du timbre [e] fermé de la voyelle issue de [a] roman libre dans des mots tels que *telle*, *aile*, *naturelle* que le théoricien demande de ne pas rimer avec le [ɛ] ouvert de *belle*, *elle*, *pucelle* (pp. 104–105), ce qui à cette époque tardive constitue très certainement un picardisme.

Le théoricien entérine aussi le dévoisement en finale de mot qui a affecté en Artois et dans le Hainaut les obstruantes (occlusives et fricatives) des paroxytons de l'ancien français et des mots savants qui se sont alignés sur ceux-ci. Ces consonnes sont encore souvent ainsi notées dans l'ALF (cf. c. 111 'barbe', c. 175 'bride', c. 541 'fève', c. 903 'neige', etc.), bien qu'on voie déjà en ce début du XX^e siècle, les effets d'une régression qui allait fortement s'accroître au cours du siècle dans les parlers picards. Louys du Gardin donne en exemple les rimes *aubade : esbate*, *remede : hebetes*, *timide : licite*, *accomode : antidote*, *ingratitude : dispute* (p. 103), *greffe, Jofephe : achève*, *ouure : gouffre* (p. 104)⁴⁵. Le dévoisement des obstruantes a été favorisé par la perte relativement ancienne des voyelles réduites posttoniques dans ces régions, où leur restauration dans la poésie est un artifice littéraire, connu sous le nom de *chva ornamental*, qui conserve le dévoisement de l'obstruante précédente *timide* [timit] > [timitə] (cf. Morin 2003). Du Gardin ne donne pas d'exemple de dévoisement du [z] final, qui non seulement est fréquent dans les œuvres du

⁴⁵ L'évolution phonétique des obstruantes dans ces régions exclut qu'on puisse considérer avec Lote (1991 : 298) ou Aroui (2008 : 20) que les rimes autorisées par du Gardin soient « imparfaites », c'est-à-dire de simple assonances, et qu'il autorisait dans ces cas l'appariement de [d] avec [t] et celui de [v] avec [f]. On peut aussi raisonnablement mettre en doute le même statut de rimes imparfaites que ces deux auteurs attribuent aux rimes du type *triple : paisible*, *double : couple*, *découple : redouble* ou *siècles : règles* dans la poésie de Guillaume du Bartas. D'une part parce que le *p* des mots *triple* et *couple* a longtemps été une graphie pour [b], comme *c* pour [g] dans *siècle* (comme ce l'est toujours pour *second* dans la langue moderne). Mais surtout parce que [bl] et [gl] deviennent très régulièrement [pl] et [kl] dans une zone qui couvre une grande partie du domaine languedocien et qui déborde à l'est sur le domaine gascon (ALF 13 'aigle', 1176 'sable fin'). La limite orientale du dévoisement notée dans l'Atlas linguistique de la Gascogne pour [bl] (ALG 2166) passe vers les points 459SE (Cadours) et 669NO (Saint-Sauvy) qui sont les points les plus proches du lieu de naissance du poète ; le dévoisement pour [gl] (ALG 2177) s'observe encore plus à l'Est dans de nombreux points isolés.

Douaisien Jean Franeau (1616), mais ne s’y observe que pour cette fricative⁴⁶ : *Pegafe* : *Parnaffe*, *frafe* ‘fraise (vêtement)’ : *passfe*, *Rofe* : *grofffe*.

L’ouvrage de Louys du Gardin incorpore aussi de nombreuses rimes d’autres régions françaises, qui devaient leur légitimité à leur utilisation par les grands maîtres de la Renaissance, comme *soleil* : *œil* (Ronsard, cf. Lote 1991 : 255) ou *un peu* : *repeu* ‘repu’, *feu* : *veu* ‘vu’ (Ronsard, cf. Lote 1991 : 259). On ne saurait donc supposer que toutes les rimes rassemblées dans son ouvrage soient des prononciations spécifiques du français de Valenciennes ou de Douai, ce qui en limite l’utilité pour l’étude phonétique. En particulier parmi les rimes de *eu* à *u* qu’on y trouve, certaines pourraient être des calques du substrat picard, sans qu’on puisse cependant l’affirmer, puisque des évolutions semblables s’observent dans de nombreux autres dialectes et apparaissaient dans les travaux de ces grands maîtres.

Il arrive néanmoins que Louys du Gardin exprime des réserves sur l’utilisation de certaines rimes d’autres régions. Il se démarque ainsi (pp. 98–99) des usages où « *ai, ei, oi, é* contreyment : *fournaiſe, ſeize, Françoisfe, Dioceſe* », qu’il trouve trop dures aux oreilles locales : « Nous autres VValons prononçons *ai, ei, & oi*, en telle forte, qu’on oit en ces trois diphthongues, l’*a* & l’*i*, l’*e* & l’*i*, l’*o* & l’*i* parquoy entre nous ceſte licence eſt fort dure. Les parifiens les confondent. » Il est difficile de décider s’il voulait dire que la prononciation diphtonguée des digraphes *ai, ei, oi* était générale dans le français régional, ou s’observait seulement devant *-se* comme dans ces exemples, ou même seulement dans certains autres contextes spécifiques.

Ces observations semblent rejoindre celles de Sylvius pour les mêmes digraphes *ai, ei* et *oi*. On prendra garde, cependant, que le témoignage du professeur douaisien ne permet pas de savoir à quels mots sa remarque s’applique. On invoque souvent son témoignage pour décrire l’évolution du picard (cf. Flutre 1970 : 392), ce qui est cependant délicat. La langue que décrit notre auteur n’est pas une variété de picard, mais une variété régionale du français. Dans cette variété de langue, un mot comme *faire* peut très bien se prononcer [fajrə] alors que la forme picarde correspondante se prononcerait [fɛr]. Nous verrons plus tard que les prononciations régionales du français se « fabriquent » à partir de la langue écrite en faisant intervenir des règles de correspondance plus ou moins complexes entre le mot français et les formes correspondantes des substrats dialectaux.

⁴⁶ Il faut cependant aussi mentionner la confusion dans les œuvres de Jean Franeau entre [ʃ] et [s] — non seulement pour la consonne écrite *c* devant *e* et *i*, p. ex. (*sa*) *face* : (*je*) *sache* (écrit *ſcace*), *riche* : *artifice* — mais aussi pour les anciens [ʒ] palatalisés suivis de *chva* posttonique et écrits *s* dans les rimes suivantes : (*on*) *prife* : *calice*, *prife* : *riche*. Ces consonnes palatalisées s’observent parfois encore dans les parlers picards des mêmes régions, où elles sont devenues [ʒ] en position interne de mot, comme dans *oison* (ALF 1645) et *tison* (ALF 1721), ou [ʃ] — plus ou moins dévoisé — en finale de mot, comme dans *chemise* (ALF 264).

6.4 Lartigaut

Selon Cardevacque (1879), l'abbé Antoine Lartigaut est né à Calais⁴⁷ en 1642, où il a fait ses études. Peu après son ordination, il a conçu une réforme de l'orthographe du français, publiée à Paris en 1669 sous le titre *Les progrès de la véritable ortographe ou l'ortographe francêze fondée sur ses principes* et réimprimée sans changement en 1670 sous un nouveau titre : *Principes infaillibles et Regles de la juste prononciation de notre langue*. Le biographe ne précise pas si l'auteur avait vécu à Paris avant d'écrire cet ouvrage, ce qui ne serait pas impossible.

L'insuccès de sa réforme le « dégoûta du monde, et après avoir professé quelque temps le chant [...] dans la cathédrale de Lyon, il entra chez les Feuillants [...] Vers l'année 1695, Dom Antoine Lartigaut étant procureur du couvent de Soissons [...] disparut en laissant ignorer le lieu de sa retraite [...] Il mourut dans sa retraite ignorée à Paris au mois de janvier 1716 ». En 1709 (comme en fait foi l'autorisation de publier, datée du 9 novembre), il avait complété un nouvel ouvrage, *La Sphère historique, ou Explication des signes, du zodiaque, des planètes et des constellations...*, publié à Paris l'année de sa mort. Dans l'introduction de cet ouvrage, il reprend ses idées sur l'orthographe et la prononciation du français et répond à ses détracteurs. Il ne parvient cependant pas à obtenir de son imprimeur la totalité des quelques réformes relativement mineures auxquelles il s'était alors limité.

La prononciation qu'il décrit présente de profondes divergences avec celle que l'on peut reconstruire pour la norme parisienne de son époque, ce que le système orthographique utilisé pour la noter ne permet pas toujours d'apprécier immédiatement. Les hésitations picardes entre [s] et [ʃ] pour le *c* devant *e* et *i* ont cependant disparu, si ce n'est peut-être une graphie isolée, probablement accidentelle, *dèchu* pour *déçu* dans les premières lignes de la dédicace. Pas d'hésitations non plus pour la notation de la liquide palatale [ʃ], ce qui n'est pas autrement surprenant, compte tenu de l'évolution particulière de cette liquide dans le picard du Boulonnais.

Parmi les traits non parisiens de son parler, il convient de mentionner le traitement du *e* tonique devant [l] en finale de mot. Les voyelles [e] et [ɛ] qu'on distinguait encore en moyen français dans ce contexte, comme dans *sel, hôtel, quel, naturel, aile, pelle, quelle, naturelle* (avec [e]) et *belle, selle, nouvelle, ruelle* (avec [ɛ]) se sont confondues dans la norme parisienne en convergeant vers la dernière. Elles se sont aussi confondues dans le parler de Lartigaut, mais aboutissent à [e] fermé (que l'auteur note <è> comme il en sera discuté plus loin)⁴⁸.

⁴⁷ Sur la foi d'une mention faite par un autre grammairien, Thurot (1881 : LXII) le dit originaire d'Abbeville, et c'est ainsi qu'il est généralement présenté dans les travaux sur l'histoire du français.

⁴⁸ On observe précisément le même résultat dans le picard boulonnais (Haigneré 1901 : 87, 188). Ceci est significatif, car ce résultat n'est pas fréquent dans les parlers picards. Il est aussi attesté à Nibas, dans le Vimeu. En général, cependant, la distinction entre les deux timbres se conserve,

L'auteur s'oppose avec véhémence à l'idée que la durée puisse être distinctive en français, arguant que les différences de durée sont conditionnées par le débit et le contexte :

[...] mès c'et une êreur inouïe, & une pure imaginacion d'école : car an bone Gramêre Francêze, il n'y-a ni longues ni brèves ; & fi l'on alonge un peu le fon des voyèles an prononfant, cela départment de la manière dont on parle, vite, ou doucement ; cela départment auſi du lieu où èles se treuvent, au comancement, ou à la fin : d'où viènt que la même voyèle danz un andrèt fera longue, danz un autre (coi que danz le même mot) èle fera brève ; l'on expèrimante cela tous les jours. de dire qu'il y-an a qui font de leur nature déterminées à être longues ou brèves danz un tel mot ; c'et un abus [...] (p. 207)

En particulier, il ne reconnaît pas l'existence d'une durée distinctive provoquée par l'amuissement du *s* préconsonantique ou par la contraction de [aɣ] devant consonne, que décrit la grande majorité des grammairiens de son époque. Il identifie ainsi la tonique de (*il*) *note* avec celle de (*il*) *ôte*, et de la même manière, la prétonique de *botté* avec celle de *côté*, exactement comme Ramus avant lui. Conformément à la norme de cette seconde moitié du XVII^e siècle, l'ancienne triptongue [ɣaɣ] est réduite dans son parler. Il la note <au>, comme dans <bau> 'beau' ou <nouveau> 'nouveau', et lui attribue la même prononciation qu'à l'ancienne diphtongue [aɣ]. Comme Ramus, il entend une différence entre les sons qu'il note <au> et <o>, par exemple entre les deux voyelles de <faute> et <ote> '(il) ôte' ou celles de <bauté> 'beauté' et <coté> 'côté', et note (p. 21) les trois paires minimales suivantes : *beauté* et *botté*, *haut* et *o* (nom de la lettre *o* de l'alphabet), et (*il*) *vautre* et *votre/vôtre*. Le reflet de la diphtongue [aɣ] dans son parler pourrait bien encore être une diphtongue, probablement peu modulée, du type [ɔɔ]. En effet, il l'oppose à la diphtongue *aa* — par quoi il note peut-être [aɣ] — des étrangers dans leur prononciation du *au* latin de *autem* et *audis*, en laissant entendre que le *au* français aurait également une prononciation diphtonguée, mais moins « grossière » :

[...] nous ne prononfons point l'*-au* fi groſièremant que les étrangers, qui y mêtent deus-*a*, come l'il y-avêt-*aaudem*, *aaudis*, &c. toutefois la diférance que nous y mètons [avec *o*], coi que pluz modérée, ne lêfe paz d'être fanfible à toute orèlle délicate. (p. 21)

La voyelle correspondante dans le picard de Calais était alors très certainement une diphtongue, puisque c'est l'articulation qu'elle avait conservée au tournant du XX^e en finale absolue, notée [œɣ] dans l'ALF et [aɣ] par Haigneré pour le boulonnais un demi-siècle plus tôt⁴⁹. Devant consonne en finale de mot, cependant, elle avait fini par se monophtonguer à

comme à Gondecourt, ou sinon les deux timbres convergent vers [ɛ] comme à Mesnil-Martinart ou à Saint-Pol (cf. Flutre 1977 : 26–27).

⁴⁹ Haigneré (1901-1903) décrit des usages plus anciens que ceux de l'ALF. Il identifie la prononciation de *au* du boulonnais en finale de mot à « la diphtongue anglaise *ow*, dans *how*, *now*, *cow*, ou [...] *ou* dans *cloud* » (1901 : 133), qui pouvait être à cette époque une diphtongue du type [äɣ, aɣ] dans la norme anglaise (Jones 1914 : 39, Gimson 2001 : 137). Les indications de Parish et Shaw (1888 : vi) sur la prononciation régionale du Kent sont difficiles à interpréter. Ces auteurs renvoient à une diphtongue ou peut-être même à une triptongue du type [aəɣ] : *The haöunds were*

cette époque pour donner une voyelle du type [œ], d'où des alternances du type *haut* [œχ, aχ] – *haute* [œt] dans ces parlers picards.

Lartigaut ne reconnaît pas non plus de différence entre les terminaisons *-i, -é, -u, -ou* et les terminaisons féminines correspondantes *-ie, -ée, -ue, -oue*. La perte totale des voyelles posttoniques de la prononciation qu'il décrit lui permet d'utiliser la lettre muette *e* comme marque morphologique. Il la supprime de la graphie des noms et adjectifs masculins, tels que *inpi* 'impie', *gêni, athé, caractêr*⁵⁰ « pui que la prononciacion n'an fera aucunement changée » (p. 169). On lui reprochera de faire ainsi violence à la prononciation. En effet, la norme distinguera ces terminaisons par leur durée jusqu'au XIX^e siècle, une norme toujours entérinée par Rousselot et Laclotte (1902 : 140–141) au début du XX^e siècle. Dans son ouvrage de 1710, Lartigaut finit par admettre la valeur distinctive de la durée, au moins pour les terminaisons *-é* et *-ée*, sans pour cela se résigner à modifier son orthographe ; il enjoint plutôt les locuteurs à y ajuster leur usage⁵¹ :

[...] il ne faudroit que couper court la prononciation de l'é aigu dans la deniere filabe des Noms d'hommes, & la prolonger un peu dans la derniere filabe des Noms de femmes; & cela s'excutera conformément aux Regles de la Gramaire, qui font préférables à un Ufage corompu. (1710 : 10)

Le trait le plus remarquable de la prononciation de Lartigaut est une quadruple distinction phonétique des voyelles *e*, que nous noterons [e], [è], [é] et [ê] pour reprendre les symboles de sa graphie sans préjuger de leur valeur. Les lettres <è>, <é> et <ê> de son système orthographique notent respectivement les sons [è], [é] et [ê]. La lettre <e>, par contre, peut rendre les valeurs [e], [è] ou [ê] selon le contexte graphique, mais non [é] qui est toujours noté <é>. L'auteur caractérise ces voyelles par un certain nombre de traits acoustiques ou articulatoires, la clarté : *son clair, sombre, obscur*, la tonalité : *son bas, haut, médiocre*, l'acuité de résonance : *son aigu, perçant, pénétrant*, l'épaisseur : *son plein, fin*, l'aperture : *sans ouverture de la bouche, plus petite ouverture de bouche que*. Ces traits ne caractérisent pas l'ensemble des voyelles, qu'il est par conséquent difficile de classer selon les critères phonétiques usuels. On trouvera dans le tableau ci-dessous, un classement en terme des traits d'aperture, de ton et de clarté proposés par l'auteur et, vis-à-vis, les valeurs des voyelles correspondantes du boulonnais au début du XX^e siècle :

raöund our haöuse. Le *ö* de la graphie figurée renvoie le plus souvent ailleurs à une voyelle réduite de type [ə]. Il est vraisemblable cependant que l'abbé Haigneré connaît la prononciation de la bonne société anglaise, en particulier à Londres où il s'est rendu en 1865, et surtout à Boulogne même, où venaient l'été de nombreux villégiateurs anglais qui appréciaient beaucoup cette station balnéaire célébrée en particulier par Charles Dickens dans son *Our French Watering-Place* (1864).

⁵⁰ Il ne propose cependant pas d'ajouter un *e* graphique aux formes du féminin qui l'ignoraient, et d'écrire par exemple *clartée, durezza, nouveauté, propretée*, comme le fera Haigneré (1901 : 91–92) dans la graphie qu'il élabore pour le picard de Boulogne.

⁵¹ Il reconnaît aussi alors (1710 : 10) que sa réforme bouleverserait la métrique du vers français, et propose aux poètes d'adopter une nouvelle métrique fondée sur cette nouvelle orthographe : « ce changement perfectionneroit nôtre Poëfie, en la rendant conforme aux Principes de la Gramaire ».

aperture	ton	clarté	Lartigaut	boulonnais	source étymologique caractéristique
sans ouverture	bas	plus obscur	ɾe ^ɿ	[e]	chva prétonique
ouverte	méd.	obscur	ɾè ^ɿ	[e]	-ĀTĪS, -ĀRĒ, -ĒSSŪM, (-ĀSŪM ?)
—	haut	clair	ɾé ^ɿ	[e̞i]	-ĀTŪM, -ĀTĒM, -ĀTĀM, -ĀTŌS, -ĀTĒS
plus ouverte	haut	—	ɾê ^ɿ	[ɛ]	-ĪTTŪM, -ĪTTĀM, -ACTŪM, -ACTĀM

Il distingue trois degrés d'aperture. La voyelle la plus fermée est ɾe^ɿ, comme dans <chemin>, qu'il appelle le « e bas » ; cette voyelle est directement issue du chva médiéval prétonique. La plus ouverte est ɾê^ɿ, comme dans <jarêt> 'jarret', <jamês> 'jamais', <muête> 'muette' ou <fête>, qu'il appelle « e ouvert » ; elle correspond le plus souvent au [ɛ] de la norme contemporaine. Il n'oppose jamais par le trait d'aperture les deux autres voyelles ɾé^ɿ et ɾè^ɿ, qu'il appelle respectivement « e médiocre » et « e êgu », mentionnant seulement que « l'e médiocre [...] a une ouverture de bouche pluz petite que l'e ouvert » (p. 7). La distribution de ces deux voyelles est semblable à celle que nous avons observée dans le français régional de Sylvius et de Ramus, où les reflets du [a] roman de -ĀTŪM, -ĀTĒM, -ĀTĀM étaient différents de celui des terminaisons de l'infinitif *-er*, de la 2pl *-ez*, et des prépositions *près*, *après*, etc., et que de nombreux parlers picards continueront à pratiquer aux XIX^e et XX^e siècles⁵².

Les correspondances entre le français régional décrit par Lartigaut dans la deuxième moitié du XVII^e siècle et le boulonnais deux siècles plus tard⁵³ pour ce qui concerne les voyelles antérieures moyennes non arrondies sont suffisamment proches pour permettre de faire des hypothèses relativement précises sur le timbre des voyelles de ce français régional.

La description de Haigneré (1901 : 103) montre que dans le picard boulonnais la voyelle issue du chva médiéval est souvent syncopée, en particulier après un mot finissant par une voyelle, comme dans *grand quemîn* [grã kmẽ] ; sinon, elle s'est confondue avec celui du [e] fermé, comme dans *ch'quemîn* [ʃkemẽ] 'le chemin'. Cette voyelle était très certainement déjà une voyelle fermée dans le boulonnais du XVII^e siècle, peut-être plus fermée que le [e] fermé stable (cf. les reflets [i] en wallon du chva médiéval, comme dans [dimãt]

⁵² On notera en particulier que la langue de Lartigaut a conservé des traces de la loi de Bartsch et que les mots <pêchè> et <congè> se terminent par la même voyelle que les terminaisons de l'infinitif *-er*, de la 2pl *-ez* et des prépositions *près* ou *après*, comme nous l'avons aussi observé dans le français de Sylvius. Les participes passés des verbes dont le radical se terminait par une consonne palatale ou par [-i] ont cependant tous été régularisés, alors que la régularisation analogique avait épargné les radicaux se terminant par la voyelle [-i] dans le français décrit par Sylvius.

⁵³ L'abbé Haigneré, fils de cordonnier, né le 18 décembre 1824 à Bellebrune près de Boulogne-sur-Mer (cf. Hilaire 1985 : 69), décrit dans un ouvrage essentiellement rédigé entre 1872 et 1880 (mais qu'il augmentera jusqu'en 1890) alors qu'il avait été limogé à la petite cure rurale de Menneville, « [s]a langue maternelle, ... parlée dès [s]a plus tendre enfance, et [que] depuis plus d'un demi-siècle [il] entend résonner à [s]es oreilles. [Il est] donc pour elle un témoin dans la sincérité de qui l'on peut mettre une entière confiance » (cf. son *Introduction*, datée de 1883, dans la première partie de son ouvrage, publiée en 1901).

‘demande’). C’est certainement cette voyelle très fermée [ɛ̣] que Lartigaut note ʀéʀ (« e bas ») dans son français régional.

De la même manière, on peut certainement rapprocher le « e êgu » de Lartigaut (c’est-à-dire ʀéʀ) de la diphtongue [ɛ̣i] que donne Haigneré pour la voyelle correspondante du boulonnais. Ce dernier précise qu’elle est « prononcé[e] avec une tendance à é ouvert » (1901 : 89), laissant entendre que la glissante finale peut s’estomper pour ne laisser entendre que le noyau vocalique d’aperture intermédiaire entre [e] et [ɛ], noté ici [ɛ̣]. Il est probable que cette réduction se faisait surtout devant consonne, comme on peut le conclure des données compilées par l’ALF pour le Département du Pas-de-Calais, où l’effacement de la glissante finale est très fréquent devant un autre mot commençant par une consonne (cf. ALF 7, 456, 519, 522), mais qui peut aussi se produire à la pause. C’est certainement cette voyelle qui avait été adoptée dans le français régional et que Lartigaut décrit comme « e êgu » ʀéʀ. (On ne peut exclure que le français régional connaissait aussi la réalisation diphtonguée [ɛ̣i] du substrat picard à la pause.) Dans de nombreux parlers picards modernes, cette voyelle a fini par s’ouvrir vers [ɛ] et se confond maintenant avec la voyelle [ɛ], principalement issue de la diphtongue *ai*, comme dans *essai, étai, gai, geai, quai, vrai, haie, clai, raie* (poisson), tandis que les voyelles de -ĪTTŪM et -ACTŪM se sont en général fermées en [e], comme dans *baudet, mulet* ou *lait* (cf. Vasseur 1996 pour Nibas dans le Vimeu, et Flutre 1955 pour Mesnil-Martinsart⁵⁴). Le boulonnais, par contre, connaît une triple opposition entre les reflets des voyelles toniques de -ĀTŪM, -ĀTĒM, -ĀTĀM, ceux de -ĀTĪS, -ĀRĒ, -ĀSŪM, -ĒSSŪM et enfin ceux de -ĪTTŪM, -ĪTTĀM, -ACTŪM, -ACTĀM, identique à celle du français décrit par Lartigaut⁵⁵ — de plus, comme il a déjà été mentionné, le boulonnais a conservé la diphtongue [aĩ] en finale de mot.

Le grammairien n’a aucun doute que cette triple distinction est celle de la norme et ne peut comprendre les confusions entre ʀéʀ et ʀéʀ à la rime que comme des licences ou, lorsqu’elles apparaissent dans les travaux des autres grammairiens, que comme un signe de leur incompétence :

Ceus là fe tronpent, & n’ont paz l’orêlle bien fine, qui confondent l’ – e médiocre devant le – z à la fin, avec l’ – e êgu qui précède l’ – s finale aus pluriels. cela pafé pour lifance parmi les Poètes ; mès je me fuis étoné de l’avoir vu danz un trêté d’Ortografe, où l’auteur mêle indifèramant pour des eczanples ces mos –

les bontés, les dignités, liberalités, &c.

(où les – e qui font danz la dernière filabe font êgus, & fe prononcent d’un fon clêr & êgu) avec ceusci –

⁵⁴ La diphtongue *ai* a cependant conservé une articulation diphtonguée [ɛ̣i] à Saint-Pol (Edmont 1897), qui ne s’est réduite à [ɛ] que dans la 1^{sg} du verbe AVOIR et la terminaison *-rai* de la même personne pour le futur.

⁵⁵ Biedermann-Pasques (1992 : 157–158) suppose que la distinction que fait Lartigaut entre ʀéʀ, ʀéʀ pourrait être un « trait du français parlé en Picardie » et fait un parallèle avec le picard de Nibas (Vasseur 1963), à 20 km à l’Ouest d’Abbeville, un parler où les anciens [e] en finale de mot sont devenus des [ø] fermés, comme dans [o savø] (s.v. *os*, p. 497) ‘vous savez’, [asø] ‘assez’, [kātø] ‘chanter’, [nø] ‘nez’, [aprø] ‘après’.

Vous avez, vous parlerez, vous ferez, &c.
dizant qu'il les faut écrire avec des – s & l'axant *êgu* –

Vous avés, vous parlerés, vous ferés, &c.
mês l'orêlle fêt fi manifestemant avouër que la prononciacion de ces verbes et toute diférante de cèle des noms précédans, pour ce qui regarde les – e ; que de toutes les lifances poétiques, il n'y-an a point de pluz grande, & fi l'on veut bien l'écouter, il n'y-an a point qui fêt pluz rude à l'orêlle d'un Poète délicat que de lire deus vèrs de fuite dont l'un se termine an – *és*, come – *libertés, bautés*.

& l'autre an – *ez*, come – *venez, parlez, &c.*
ancor qu'on les écrive de même, la prononciacion naturele les traît, & an publie la diférance : car danz le premier l' – e et fin, clêr, pénétrant, & (come on le nome fort bien) *égus* ; danz le dernier l' – e et pluz bas, pluz fonbre, & beaucoup moinz *êgu*. (1669 : 9–10)

Si l'on peut imaginer qu'en 1669, Lartigaut n'avait pas encore suffisamment eu l'occasion d'entendre à Paris les usages qu'il condamnait, cela est plus difficile à imaginer en 1709 lorsqu'il achève *La Sphère historique*, puisqu'il y aurait alors demeuré près de quatorze ans, selon toute vraisemblance. Il y réaffirme sa conviction d'une « diférence des quatre e, fort fenfibles à l'oreille », mais requérant l'« oreille d'un Maître de Musique, pour en bien juger » comme il avait rétorqué, dit-il, à un des savants membres de l'Académie française qui « ne pouv[ait] les discerner » (1716 : 6).

Ses séjours dans différentes provinces après la publication de son premier ouvrage lui ont fait connaître d'autres variétés régionales du français. À Lyon, il a remarqué la syncope des e internes dans le parler du peuple — qui « prononc[e] *diFrance, conformément, arter, libral, Acadmie* » pour « *diférence, conformément, libéral, arêter, Académie* » (p. 5)⁵⁶. Il est surtout remarquable qu'il ait noté la confusion entre « è » et « é » « dans cête prononciacion defagréeable & ridicule des Peuples autour de Péronne, Noyen, Ham, & voifins » (p. 6). La région ainsi délimitée trace une ligne approximativement nord-sud, entièrement située dans l'ancien évêché de Noyon, à l'est du Département de la Somme et se prolongeant dans le nord du Département de l'Oise. Cette ligne se trouve dans une amphizone que laisse voir l'ALF entre, à l'Ouest, une région picarde où les participes passés et les infinitifs sont le plus souvent distincts, et à l'Est, des régions où ils sont identiques. Comment expliquer qu'il note cette confusion dans une région où les usages devaient déjà être variables et non à Paris, où elle devait être générale? — sauf certainement dans les usages d'immigrants picards. Peut-on admettre que la variation était un trait social reconnu dans l'amphizone de l'évêché de Noyon qui aurait ainsi tiré l'attention du procureur du couvent de Soissons lors de ses visites, tandis qu'il n'aurait rien entendu à Paris parce qu'il y aurait surtout fréquenté les milieux picards?

⁵⁶ L'absence d'accent sur les e n'est certainement pas seul responsable de la syncope dans *arter* — qui s'écrivait alors *arrester* — de ces français régionaux, comme le voudrait Lartigaut. L'introduction des accents dans la graphie conventionnelle a néanmoins pu contribuer à remodeler la prononciation régionale de la grande région lyonnaise vers la norme parisienne. On observe d'ailleurs encore de nos jours dans cette région la syncope des reflats du chva médiéval dans certains contextes peu favorables à son application dans la région parisienne, comme dans *margu'rite* ou *ferm'ture* (cf. Morin 1983).

Ce témoignage de Lartigaut complète nos observations sur le français régional décrit par les grammairiens picards des XVI^e et XVII^e siècles. La prochaine étape nous conduira à Lyon et nous ramènera au XVI^e siècle. Avant d'abandonner nos grammairiens picards, cependant, il convient de mentionner deux autres témoignages de Picards qui sont aussi persuadés que la norme parisienne distingue les résultats de -ĀTĪS, -ĀRĒ, -ĀSŪM de ceux de -ĀTŪM, -ĀTĒM, -ĀTŌS, -ĀTĒS.

Le premier est Jacques-Philippe-Augustin Douchet, originaire d'Arras. Il a été nommé avocat au Parlement de Paris en 1742 et est professeur de latin à l'École royale militaire de 1757 à 1762. Il est coauteur avec Beauzée, qui enseignait également dans cette école, de 13 articles de grammaire au volume 7 de l'*Encyclopédie* de Diderot (Kafker 1989). Il publie en 1762 un traité sur l'orthographe et la prononciation du français où il distingue deux qualités du *e* fermé. Celui-ci peut être clair (< -ĀTŪM, -ĀTĒM, -ĀTŌS, -ĀTĒS) ou sombre (< -ĀTĪS, -ĀRĒ, -ĀSŪM) :

L'*e* fermé clair ne s'allie avec aucune consonne, se place indifféremment partout, & porte partout l'accent aigu, pour marque distinctive ; l'*e* fermé sombre au contraire n'occupe jamais que la fin du mot, & traîne toujours une consonne à sa suite, qui lui sert comme de caractéristique, tantôt un *z*, comme dans *nez*, *affez*, *chantez*, tantôt un *r*, comme dans *plancher*, *fentier*, *fauter*, & quelquefois un *f* ou un *d*, comme à la fin de *clef*, *pied*. (Douchet 1742 : 38–39)

Contrairement à Lartigaut, cependant, la tonique de *près*, *très*, *progrès*, *cyprès*, *exprès*, *après*, *auprès*, *excès*, *accès*, *progrès*, *succès*, *décès* est un *e* ouvert.

Douchet s'étonne que personne n'ait remarqué cette distinction avant lui :

C'est une chose assez singulière qu'un son aussi caractérisé que celui de l'*e* fermé sombre, ait pu échapper jusqu'à présent à la sagacité de nos Grammairiens [...] (Douchet 1742 : 38)

Il faut en déduire qu'il ne connaissait pas l'ouvrage de Lartigaut. Le fait qu'il utilise la même distinction de clarté que ce dernier pour opposer les deux variétés de *e* est donc significatif. Comme Lartigaut, l'auteur souligne aussi le rôle de la graphie pour signaler les différences : *-és* pour le timbre associé au pluriel des noms et des participes passés et *-ez* pour le timbre des 2^{pl}, et l'on est en droit de se demander si la tradition orthographique du français moderne ne serait pas reliée à ces usages picards :

Remarquez que ce *Z* est autant pour distinguer le pluriel de ces secondes personnes, que pour caractériser le son de l'*e* qui le précède, & qui est tout autre que dans les finales des participes, des adjectifs & des noms. Dans ceux-ci l'*é* est plus distinct & plus éclatant ; il est plus confus & plus couvert dans les secondes personnes. Dans les noms & dans les adjectifs, la lettre *S* n'a d'autre fonction que de marquer la pluralité ; elle n'influe en aucune manière sur la prononciation de l'*é* auquel elle est jointe : le son de cette voyelle est déterminé par l'accent aigu. Dans les secondes personnes, le *Z* a la double propriété d'indiquer le pluriel & la nature de

l'e auquel il est uni : ce qui achève de faire voir qu'il n'est pas indifférent d'employer l'une ou l'autre orthographe dans ces occasions. (Douchet 1742 : 91–92)

Le second témoin, Louis Brébion, originaire de Créquy décrit le parler picard des « villages de Créquy, Fressin, Planques, Sains et Torcy, dans l'Artois, mais sur les frontières du Boulonnais, à peu près à égale distance de Montreuil s/m., St-Pol et St-Omer » (1907 : p. xxiii). Il a vécu à Paris à plusieurs reprises entre 1898 et 1903, avant d'écrire son ouvrage⁵⁷, ce qui lui permet de comparer les usages picards et parisiens. Il note dans cet ouvrage l'évolution picarde caractéristique des terminaisons *-er* et *-ez* — dont la prononciation est la même qu'à Paris, s'empresse-t-il d'ajouter :

Er terminaison verbale et *Ez* représentent un son intermédiaire entre *é* et *è*, plus sourd que *é*, tel d'ailleurs que celui que l'on entend habituellement à Paris dans *trouver*, *nier*, *nez*. (Brébion 1907 : 3)

Thurot (1881 : 52) rapproche la prononciation de Lartigaut pour la terminaison *-ez* de la 2^{pl} de celles que donnent Jean Macé (qu'il appelle ici « Jean François ») en 1651 et Mourgues en 1685. Aucun de ces deux grammairiens, cependant, n'identifie les terminaisons verbales *-er* et *-ez*. Le témoignage de Mourgues est difficile à interpréter ; il semble rapporter une distinction — qu'il n'entend pas lui-même — entre les terminaisons de 2^{pl} et celles du pluriel des participes passés : « On prétend qu'il y a quelque différence, par exemple, entre des gens *troublez*, & des gens que vous *troublez* » (p. 21). Cette remarque disparaît dans l'édition suivante (1697). Nous examinerons plus tard le témoignage de Jean Macé. Notons aussi que Rousselot et Laclotte (1902 : 142) pensent pouvoir dire que la prononciation ancienne des terminaisons *-er* de l'infinitif à Paris était un *e moyen* [ɛ] (qui est le timbre qu'ils attribuent aussi à la voyelle des mots *chef* ou *messe*) « comme dans beaucoup de provinces » et qu'on entendrait encore cette prononciation à Paris à cette époque « chez les vieillards ». On ne s'étonnera pas que ce soit aussi la prononciation que Rousselot enregistre dans le français régional de son Angoumois natal : [ɛmɛ] 'aimer, aimé' (Rousselot 1893 : 25).

6.5 Meigret

La dispute publique entre Meigret et Peletier n'a laissé aucun doute sur la présence de nombreux traits régionaux lyonnais dans la prononciation du français qu'il incorpore dans sa graphie (Gaufinez 1902, Shipman 1950, 1953). On connaît cependant mal la vie du grammairien lyonnais et en particulier les dates de ses séjours à Paris. À la fin du XIX^e siècle, on admettait qu'il « vint à Paris vers 1538 » (Thurot 1881 : xxvii). On admet maintenant qu'il y serait venu une première fois vers 1530 et qu'il y serait resté jusqu'à son inculpation en mars 1532 pour avoir mangé du lard en Carême ; à cette époque, il aurait fréquenté le milieu des valets de la chambre du roi, Marot et les familiers de Marguerite de

⁵⁷ [En ligne] [http://www.crequy.com/louis_brebion.htm] (consulté le 11 août 2010).

Navarre. C'est à ce moment qu'il aurait commencé à s'intéresser à la question de l'orthographe française et rédigé la première version de son *Traité touchant le commun vsage de l'écriture française* (Baddeley 1993 : 114–115). Il quitterait Paris après son arrestation et y reviendrait dans les années 1540 où il aurait vécu « retiré du “Tout Paris” pendant les dernières années du règne de François I^{er} » ; il n'aurait renoué avec la Cour qu'après l'avènement de Henri II en 1547 ; enfin, il aurait été à Paris pendant toute la période où il publie ses ouvrages sur la langue française (Hausmann 1980 : 36–37).

Ce n'est qu'en 1542 qu'il parvient à faire publier son *Traité* ; il a dû pour cela se résoudre à abandonner la graphie réformée qu'il y défend et qui n'y subsiste que dans les exemples. On y trouvait probablement déjà tous les traits lyonnais de sa prononciation que mettra mieux en évidence la graphie réformée qu'il finit par obtenir de ses imprimeurs, d'abord en 1548 dans sa traduction du *Menteur* de Lucien, puis en 1550 dans *Le tretté de la grammere françoëze* et les diverses réponses qu'il écrit à la même époque. Les traits retenus ici pour la discussion sont : la conservation de la diphtongue *ie* après les consonnes palatales, l'utilisation d'une diphtongue [ɛø] pour les reflets des diphtongues *ue* et *eu* de l'ancien français, la prononciation de la conjonction *et*, le timbre de la voyelle issue du *chva* médiéval, et surtout la prononciation [u] du [ɔ] ouvert tonique de la norme — traits qui ne sont pas nécessairement exclusifs à cette variété régionale du français.

L'auteur utilise ainsi régulièrement les formes anciennes de la diphtongue *ie* dans les mots *archier* 'archer', *chief* 'chef', *chiere* 'chère, visage' et 'chaire', *chievre*, 'chèvre', *enchiere* 'enchère', *vachier* 'vacher', *boulanjier* 'boulangier', *danjier* 'danger', *etranjier* 'étranger', *haranjier* '(masc. de) harengère', *lejier* 'léger'. Il s'agit vraisemblablement d'un archaïsme du français régional favorisé par l'équivalence entre le français *ie* et les reflets du type [i:ǣ] du francoprovençal issu de *ie*, qui n'ont pas été affectés par la nature de la consonne précédente dans cette langue. Il reconnaît une certaine variation dans l'usage, mais n'a aucun doute que le sien est le meilleur : « mais celuy qui est proferé par diphtongue est plus harmonieux, & plus vfité » (1542 f^o A iiiii, r^o).

Meigret utilise le digraphe «eu» pour la plupart des mots où il apparaît encore dans la graphie moderne, comme dans *majeur* ou *malheureux* (les exceptions sont *dieu*, *lieu*, *milieu*, *mieux*, *pieux*, *queue*, *heurte*, *meurtrier*). Il ne fait aucun doute qu'il note ainsi une diphtongue du type [ɛø] (cf. Gaufinez 1902 : 398, Shipman 1953 : 43). Après les protestations de Peletier, Meigret — qui demeurait alors à Paris — se sent obligé de consulter et entreprend une enquête auprès de personnages « exçellens en la lunge Françoëze [...] juques ao menu peuple » (1550b : f^o 6r^o). Il aura beau exercer son oreille, cependant, il n'entendra jamais qu'une diphtongue dans ces mots, comme il l'avait noté auparavant. Il est probable, comme l'estime Gaufinez, que la prononciation [ɛø] de «eu» était alors un trait du français régional de Lyon au XVI^e siècle, qui aura disparu par la suite. Il est plus difficile d'y voir un effet du substrat francoprovençal. On ne peut exclure qu'une prononciation diphtonguée du digraphe «eu» s'était formée directement à partir de la graphie dans le français de nombreuses régions où l'évolution du [ɔ] roman libre n'avait pas abouti à [eʊ] puis [œ/ø] (Gossen 1972 : 9, Dees 1980 : c. 187), une prononciation que certains grammairiens provinciaux présentaient encore comme la norme à la fin du XVI^e

siècle (cf. Bjurman 1977 : 32–33). Elle ne devait pas être rare à Paris dans l’usage des nombreux immigrants venus de régions autres que la Picardie.

Plus généralement, son enquête aurait confirmé son jugement antérieur sur tous les points contestés par Peletier. Il continue à entendre [ɛ] ouvert la conjonction *et*, et il met au défi ce dernier d’affirmer qu’il prononce de la même manière *Pierre et Jean* et *Pierre Jean* ou encore *il est juste et innocent* et *il est juste innocent*, en donnant à la conjonction *et* la même prononciation [e] que le *e* féminin posttonique non élidé de *Pierre* et de *juste* (oubliant que pour Peletier le *e* féminin ne se prononce ni [e] ni [ɛ] de toute façon) : « Mês aosi qe dira’ tu a çes aotres, Pièrr’ ɛ Ian, il ɛt just’ ɛ inoçɛnt, ɛ’qels tu n’ozeroçes prononçer vn e çlos : car il’ ne soneroçt nō plus qe Pièrre Ian, il ɛt juste inoçɛnt » (1550b : f° 8v°). La prononciation [ɛ] de *et* était certainement un trait du français régional de Lyon, où on l’entend encore très souvent de nos jours *et*, plus généralement, des autres français régionaux à substrat francoprovençal (Saint-Étienne, Savoie...); c’est aussi la prononciation du témoin *m* (Martinet), originaire de la Savoie, du *Dictionnaire de la prononciation française* — un dictionnaire qui enregistre la prononciation de « dix-sept adultes des deux sexes, d’âge compris entre vingt et soixante-et-onze ans, choisis parmi des personnes cultivées, de résidence normale parisienne » (Martinet et Walter 1973 : 10); tous les autres le prononcent [e] en syllabe ouverte.

Meigret maintient aussi son jugement sur le timbre [e] fermé des *e* issus des chvas médiévaux, identique à celui des voyelles issues du [a] roman tonique en syllabe ouverte. C’était sans aucun doute un usage régional du Lyonnais — et de nombreuses autres régions, comme nous avons vu. Les preuves n’en sont cependant qu’indirectes et il est difficile d’y voir un effet direct du substrat.

Au XIX^e siècle, la voyelle correspondant aux chvas médiévaux du français d’oïl a fini par s’ouvrir, parfois même par se centraliser dans les parlers francoprovençaux du Lyonnais (Philippon 1884a : 549, 1888 : 201), un changement qui s’est probablement étendu au français régional. Dans le système phonologique du français décrit par Meigret, cependant, le reflet du chva était simplement la contrepartie brève du *é* long. Dans ce système, le *é* fermé était nécessairement long en position tonique et bref en position posttonique, de telle sorte qu’il ne pouvait y avoir de distinction entre *nés* [nɛs] (pluriel du participe passé de NAÎTRE) avec *é* fermé bref et *nez* [ne:s] avec *é* fermé long, comme on trouve généralement dans les parlers d’oïl, y compris la norme parisienne (cf. §6.7 plus bas)⁵⁸. Son système vocalique ne permettait pas non plus la triple distinction [ə] ≠ [ɛ̃] ≠ [e:] devant *-ment*, qu’on trouve dans la langue de Peletier. Ce dernier distinguait ainsi [-əmə:t] dans *aucunement*, de

⁵⁸ Contrairement à ce que dit Trudeau (1992 : 53, 61 note 33), la norme parisienne, la langue de Meigret et celle de Peletier font toutes les trois un usage distinctif de la durée vocalique. Meigret et Peletier ne s’accordent cependant pas nécessairement sur la distribution des durées. En particulier, Meigret distingue seulement [ɛ̃] bref et [e:] long devant *-ment* : [ɛ̃] bref pour *assurément, aucunement, bonnement, communément, confusément, soigneusement*, etc. et [e:] long pour *aisément, inconsidérément, posément, séparément*.

[-ěmã:t] dans *communément* et de [-e:mã:t] dans *nommément*, ce que Meigret n'arrive même pas à concevoir (1550b : f° 5v°).

6.6 Les *o* lyonnais de Meigret et de Taillemont

Pour la prononciation du *o*, les divergences entre l'usage décrit par Meigret et ce qui devait être alors la norme parisienne sont relativement difficiles à comprendre, d'une part parce que le témoignage de Meigret est difficile à interpréter, et d'autre part parce que l'usage parisien était lui-même en état de flux. C'est cependant sur l'origine lyonnaise communément admise de ces divergences qu'il est particulièrement difficile de se prononcer.

Meigret distingue deux *o*, un *o* ouvert et un *o* qu'il appelle « clos », qui correspondent globalement aux voyelles écrites *o* et *ou* dans la langue moderne. En position prétonique, les voyelles ayant les graphies *o* et *ou* dans la langue moderne, comme dans *portrait* et *pourtant*, sont des *o* clos dans celle de Meigret. Les voyelles toniques ayant la graphie *ou* dans la langue moderne, comme dans *court*, sont également des *o* clos pour Meigret. Il en va de même pour celles qui ont la graphie *o* dans la langue moderne et qui sont suivies d'une consonne nasale, comme dans *homme* et *il donne* ou encore qui étaient longs à cette époque, comme dans *hôte*, *nos* et *clos*. Seules les autres voyelles toniques ayant la graphie *o* dans la langue moderne, comme dans *corps* et *roche*, sont régulièrement des *o* ouverts dans la langue de Meigret⁵⁹.

Il fait peu de doute que le *o* ouvert de Meigret note la voyelle [ɔ] comme dans la langue moderne. On ne peut cependant que supputer la valeur phonétique du *o* clos : ce pourrait être [o], [ʊ] ou [u] ou même un usage plus ou moins variable et plus ou moins conditionné de ces trois valeurs⁶⁰. L'abbé Rousselot semble admettre qu'il s'agissait du [o] fermé qu'on

⁵⁹ Les deux variétés de *o* ne sont malheureusement pas bien distinguées dans sa graphie : <ou> note aussi bien l'une que l'autre et le digraphe <ou>, même s'il semble le plus souvent noter un *o* clos, ne représente pas nécessairement les choix de l'auteur (qui en aurait laissé la responsabilité à l'imprimeur) ; c'est ainsi qu'on peut observer dans ses textes pour le nom même de cette voyelle les variantes graphiques suivantes : *o clos* (2 fois), *o clous* (3 fois) et *ou clos* (11 fois). Les généralisations distributionnelles de l'auteur dans ses premiers documents « may have been too sweeping » comme le note bien Shipman (1953 : 55) et l'on ne peut être certain de la valeur qu'il donne à ces voyelles qu'à partir de ses commentaires explicites — qui portent cependant sur un nombre relativement restreint de mots. La distribution donnée ici est celle que l'on peut reconstruire pour l'état primitif de sa langue. Assez tôt, cependant, Meigret revient sur le caractère fermé des *o* toniques longs, qu'il fait passer dans la classe des *o* ouverts, comme on peut généraliser à partir des descriptions explicites plus tardives ou il déclare que *nos*, *vos*, *clos*, *Rhône*, *Côme* ont un *o* long ouvert. Cf. Shipman (1953 : 56) pour une formulation légèrement différente à partir des mêmes données.

⁶⁰ Shipman (1953 : 55) pense que certaines des nouvelles distinctions que Meigret rapporte dans sa réponse à Peletier correspondraient à des différences allophoniques : « Under the stimulus of Peletier's objection, he listened more carefully to his own pronunciation [...] he now discovers an

observe de nos jours dans les mots *nos* ou *hôte* et que le rapport entre les deux *o* est le même qu'entre les *e* ouvert et fermé⁶¹ :

Maigret [sic] qui avait distingué l'*e* clos et l'*e* ouvert d'après le mouvement exclusif de la langue, ne regarda que les lèvres pour l'*o*. Selon lui l'*o* de *corps* est ouvert, celui de *noz*, *hoste*, est clos. (Rousselot 1911 : 25)

On ne peut exclure cette interprétation. Meigret est le premier grammairien à utiliser le trait d'aperture pour les voyelles *e* et *o* du français (Millet 1933 : 29). Mais on trouve déjà cet usage dans la proposition de réforme orthographique proposée par Trissino (1524) pour l'italien et régulièrement par la suite dans les descriptions du toscan, en particulier dans les *Prose della volgar lingua* de Pietro Bembo, pour distinguer les deux *e* ([e] et [ɛ]) et les deux *o* ([o] et [ɔ]) du toscan ; c'est ainsi que ce dernier décrit les deux *o* :

Senza che la *O*, quando è in vece della *O* latina, in parte eziandio il muta, le piú volte piú alto rendendolo e piú sonoro, che quando ella è in vece della *U* ; sí come si vede nel dire *Orto* e *Popolo*, nelle quali la prima *O* con piú aperte labbra si forma chell'altre, e nel dire *Opra* [= *Opera*], in cui medesimamente la *O* piú aperta e piú spaziosa se n'esce, che nel dire *Ombra* e *Sopra*, e con piú ampio cerchio. (*Prose della volgar lingua* 1525, d'après l'édition de de Carlo Dionisotti, 1997)

Même s'il ne les mentionne pas, il ne fait aucun doute que Meigret connaissait les travaux des grammairiens italiens (cf. Hausmann 1980 : 119–127), et qu'il a été influencé par leur terminologie. Il ne pouvait non plus ignorer la prononciation du toscan qui se pratiquait alors dans la puissante colonie d'affaire florentine de Lyon (Balsamo 2003) et l'on peut aussi supposer que Meigret aurait hésité à reprendre les termes ouvert/clos pour les appliquer aux *e* et aux *o* du français si les rapports entre les variantes ouvertes et fermées n'étaient pas les mêmes dans les deux langues.

L'évolution générale du système vocalique francoprovençal est aussi compatible avec cette thèse. On sait qu'une des sources les plus importantes du [u] en français moderne est le [o] roman < ò, ŭ tonique en syllabe fermée et de ð, ò, ŭ prétonique. Il résulte d'un changement progressif du type [o] > [ɔ] > [u], qui n'était pas nécessairement achevé dans la norme parisienne du XVI^e siècle où il était peut-être encore seulement parvenu à l'étape [ɔ]. Ce changement est ultérieur à l'antériorisation de [u] roman, devenu [y], comme dans NŪDŪM >

intermediate *o*-vowel as an allophone of his short [o clos] ». Il est difficile de se prononcer, cependant, vu le nombre très réduit des formes présentées pour illustrer cette voyelle intermédiaire.

⁶¹ On a ainsi voulu créditer Meigret pour la « découverte » de l'existence de l'*o* fermé en français, où l'on entend par là une voyelle de timbre intermédiaire entre [ɔ] ouvert et [u] (Gaufinez 1902 : 384, puis, en s'appuyant sur les observations de ce dernier, Brunot 1927 : 251 note 2). Le *o* clos de Meigret, cependant ne s'oppose pas à une autre voyelle postérieure plus fermée du type [u]. Ce n'est qu'un siècle plus tard, en 1660, que l'on mentionnera pour la première fois deux timbres différents pour *o* (dans *cotte* et *côte*), tous les deux distincts de *ou* (dans *doute* ou *coûte*) ; cette triple distinction est notée dans la grammaire de Port-Royal, où son interprétation n'est cependant pas sans problème (cf. Billy 2006).

[nudo] > *nu* [ny], qui a permis à [o] roman de prendre la place ainsi libérée. On sait aussi que l'antériorisation de [u] est très tardive dans le domaine francoprovençal et qu'il existe même des régions où elle ne s'était pas encore produite au XX^e siècle (cf. Philippon 1911, Duraffour 1927, Tuailon 1972), retardant d'autant la fermeture du [o] dans le francoprovençal de ces régions (dans la mesure où d'autres changements ne l'avaient pas déjà affecté). On peut donc très bien concevoir que la voyelle tonique de *rouge*, par exemple, était [ɔ] ou [u] dans la norme parisienne, mais qu'elle était prononcée [o] dans le français régional de Lyon du XVI^e siècle sous l'effet du substrat francoprovençal. La tonique de *rouge* aurait alors été un *o* fermé comme on comprend ce terme de nos jours. Au XVI^e siècle, un tel *o* fermé aurait très bien pu être une approximation passable du *ou* parisien. En effet, un siècle plus tard, Oudin (1640 : 2) décrit ainsi les deux *o* toscans : « Les Italiens ont vn *o* fermé, tirant fur nostre *ou*, & vn ouuert, qui ne differe gueres du nostre ordinaire. »

Cette hypothèse se heurte cependant au témoignage, imprécis certes, mais fréquent que les Lyonnais prononcent *o* (c'est-à-dire [ɔ]) là où il faudrait *ou* dans la norme, comme dans les mots *bout*, *ouvert* ou *rouge* que Peletier leur reproche de mal prononcer :

[...] c'êt lè vicè dè certains païs, commè dè la Gaulè Narbonnoèfè, Lionnoèfè, e dè quelques androèz dè l'Aquiteinè : ou iz difèt lè *haut bot*, un *huis ouert*, du *vin rogè* [...] (Peletier 1550¹ : 31, 1555² : 22)

Les travaux des dialectologues confirment que [o] roman, lorsqu'il était resté bref, s'était généralement ouvert dans les parlers francoprovençaux de la région lyonnaise, comme à Saint-Genis-les-Ollières, situé à moins de 10 km à l'ouest du centre historique de Lyon. C'est là que Philippon (1887–1889) avait conduit une première enquête, à défaut du centre de Lyon même, où le parler francoprovençal héréditaire avait alors disparu. On observe les mêmes résultats aux points 40, 41 et 50 de la proximité de Lyon dans l'enquête menée par Gardette et ses collaborateurs au milieu du XX^e siècle pour l'*Atlas linguistique du Lyonnais* (ALLy).

La graphie réformée du poète lyonnais Taillemont dans ses œuvres poétiques publiées en 1556, confirme que cet usage était déjà passé dans le français régional de Lyon au XVI^e siècle⁶². L'auteur utilise le digraphe <ou>, correspondant au *o clos* de Meigret, pour les voyelles en hiatus devant voyelle : *douée* et pour celles qui ont été allongées : *doús* 'doux', *foudre*, *mouche*, *ajouter*, *bouché*, *couché*, plus rarement <ó>, <ô> et, exceptionnellement, <ò>. Sinon, les graphies <o> ou <ò>, qui notent le *o ouvert* (prononcé [ɔ]), dominent aussi bien pour les reflets du [o] roman tonique comme dans *cort* 'court', *boche* 'bouche', *gòtte*

⁶² Je ne retiens pas la thèse de Philippon (1887–1889) et de Puitspelu (1884–1885), qui estiment que le [ɔ] ouvert du francoprovençal lyonnais ne serait apparu qu'au milieu du XVIII^e siècle : les changements de graphies dans les éditions successives des textes parodiques en patois de Lyon du XVII^e siècle (Philippon 1884b : 639, 643–645 ; 1888 : 47, 213) qui sont invoqués pour justifier cette date s'expliquent plus naturellement comme des choix éditoriaux parmi les différents usages lyonnais de cette époque.

‘goutte’ ou *trope* ‘troupe’, que pour les voyelles prétoniques comme *coráge* ‘courage’, *corros* ‘courroux’, *doglets* ‘douillet’, *torner* ‘tourner’ ou *torment* ‘tourment’.

On ne peut comprendre les divergences entre les témoignages de Meigret et de Taillemont que s’il existait deux normes d’usage du français à Lyon au XVI^e siècle, correspondant à deux variétés du francoprovençal parlé autour de Lyon, que mettent en évidence les enquêtes de l’ALLY. Les particularités du français de Meigret s’expliquent par les effets d’un substrat francoprovençal tel que celui qui était parlé à Feyzin (point 51) et à Marennes (point 52) sur la rive gauche du Rhône au sud de Lyon. Celles de Taillemont, correspondent au francoprovençal de Poleymieux (point 40), de Sainte-Consorte⁶³ (point 41) et de Sourcieu (point 50), trois localités sur la rive droite de l’axe fluvial Rhône-Saône au nord et à l’est de Lyon. Tous ces points d’enquête sont à moins de 20 km du centre historique de Lyon, les deux plus proches étant Feyzin et Poleymieux. L’évolution particulière observée à Feyzin et à Marennes, tous les deux sur la rive gauche du fleuve, pourrait avoir sa source dans les différents réseaux de communications. Ces deux localités sont à égale proximité de Lyon et de l’antique cité de Vienne, dans le Dauphiné, dont elles dépendaient administrativement jusqu’en 1967, date à laquelle les deux communes sont détachées du Département de l’Isère pour rejoindre celui du Rhône.

carte		pt 40	pt 41	pt 50	Feyzin	Taillemont	Meigret
279	<i>corne</i>	kurn	kørn	—	korn	(forme)	cornes
905	<i>cloche</i>	cjots	cjoʃʰ	cləʃ	cjoʃʰ	(roche)	(proche)
1135	<i>sabot</i>	sabo	sabo	sabo	sabo (pt 52)	(fot)	(fot)
779*	(il) <i>tonne</i>	—	tøn	tøn	tun	(bone)	(bone)
472	<i>pommes</i>	pəm	pom	pom	pum	(il done)	pomes
776	<i>gouttes</i>	gət	gət ^a	gət	gut	gòtte	(doute)
1076	<i>sourd</i>	sər	sər	sər	sur	(còrt)	sourd
1079	<i>bouche</i>	bwøts	-	bøʃʰ	buʃʰ	boche	bouçhe
1092	<i>coude</i>	kød ^o	kød ^o	kød ^a	kud ^a	(troble)	(trouble)
1314	<i>prou</i>	prø	prø	prø	pru		prou

Tableau 1. Les correspondants francoprovençaux lyonnais de *o* et *ou* toniques brefs

Le tableau 1 présente l’évolution du [ɔ] roman tonique (ex. *corne*, *cloche*, *sabot*) non suivi de consonne nasale, de [ɔ] et [o] devant consonne nasale (ex. *il tonne*, *pomme*) et de [o] roman non suivi de consonne nasale (ex. *gouttes*, *sourd*, *bouche*, *coude*, *prou*) dans quatre des points d’enquête (les résultats pour Marennes sont identiques à ceux de Feyzin et n’ont été reportés dans le tableau que pour compléter des lacunes à Feyzin). On voit que les résultats de l’évolution du [o] roman dans *gouttes*, *sourd*, *bouche*, *coude*, *prou* impliquent le maintien du [o], puis sa fermeture en [u] à Feyzin, comme dans la norme du français,

⁶³ Le parler de Sainte-Consorte a une « ressemblance presque complète » avec celui de Saint-Genis (Philippon 1887 : 261). Saint-Genis est encore plus près du centre historique de Lyon que Feyzin et Poleymieux.

mais qu'elle s'est ouverte dans les trois points occidentaux⁶⁴. Devant nasale, les voyelles romanes [ɔ] et [o] de *il tonne* et *pommes* évoluent essentiellement comme les [o] romans précédents. Les formes de Meigret correspondent essentiellement à celles de Feyzin, celles de Taillemont à celles des points occidentaux. Les correspondances modernes ne permettent cependant pas de décider si le *o* clos de Meigret notait effectivement un [o] fermé ou s'il se rapprochait déjà du [u] qui a fini par apparaître à Feyzin.

carte		pt 40	pt 41	pt 50	Feyzin	Taillemont	Meigret
280	<i>cornillon</i>	kørnijō	kørnijō	kørnijō	kurnijō	(orner)	(suborner)
906	<i>clocher</i>	çjōtsi	cjōfi	klōfi	cjuʃ	(rocher)	(bro(u)chet)
1136	<i>sabotier</i>	sabōti	sabōti	sabōti	sabuti	(trāblōtant)	(fottizes)
821	<i>rosée</i>	rōzo	rōzo	rōzo	ruzo	rofée	(rozier)
779	<i>tonnerre</i>	tōner	tōner	tōnyð	tuner ^u	(foner)	tonerre
472*	<i>pommier</i>	pōmi	pōmi	pōmi	pumi	(pomette)	(Romein)
642	<i>couler</i>	kōlo	kōlo	kōlo	kulo	colant	coulant
932	<i>souper</i>	sōpo	sōpo	sōpo	supō	(alfopís) ⁶⁵	(coupler)
1219	<i>vous</i>	vɔ	vō	vō	vu	vōs	vous

Tableau 2. Les correspondants francoprovençaux lyonnais de *o* et *ou* prétoniques brefs

Le tableau 2 présente l'évolution correspondante de [o] roman prétonique. Sans surprise, cette voyelle est le plus souvent passée à [ɔ] dans les trois points occidentaux et dans le français de Taillemont, et à [u] à Feyzin, correspondant au *o* clos qu'on peut reconstruire pour le français de Meigret.

L'ouverture du [o] roman fermé non allongé, comme on l'observe dans ces trois points occidentaux, est assez répandue non seulement dans les parlers francoprovençaux, mais aussi dans les parlers gallo-romans de Lorraine et de Wallonie et marquait certainement les français régionaux qui s'étaient formés sur ces substrats. C'était certainement la source des stéréotypes régionaux attribués au français des Lyonnais. Le français de Meigret était cependant moins marqué. Il s'écartait de la norme surtout pour les voyelles prétoniques, et peut-être par un degré moindre de fermeture de son *o* clos que dans la norme parisienne de son époque. Même moins marqués, on peut aussi considérer ces traits comme lyonnais. Les deux variétés de francoprovençal que révèlent les études dialectologiques modernes se retrouvaient certainement dans cette ville, dont la croissance démographique s'est faite en grande partie par l'immigration régionale⁶⁶, et c'est sur ces substrats que plusieurs variétés de français s'y étaient développées. La variabilité linguistique à Lyon ne devait être guère différente de celle de Paris à cet égard.

⁶⁴ Les formes pour Taillemont et Meigret portées dans les tableaux 1 et 2 sont notées avec la graphie réformée des auteurs. Les formes entre parenthèses sont des formes étymologiquement voisines de celles qui ont été relevées dans les parlers francoprovençaux modernes.

⁶⁵ affopís : participe passé de *assoupir*.

⁶⁶ Cf. Bourgeois (1980 : 9) : « Lyon avait à peine 25 000 habitants à la fin du xv^e siècle, elle va plus que doubler en une soixantaine d'années. »

6.7 Les grammairiens de l'Ouest

La norme de prononciation perçue par les grammairiens originaires de l'Ouest — où l'on entend ici la région qui englobe la Touraine, le Maine, l'Anjou et la Bretagne romane — ne fait apparaître qu'un nombre relativement réduit de traits associés à cette région. Les traits retenus pour cette présentation sont la durée des voyelles issues de [e] roman dans les terminaisons *-esse* < -ĪSSĀM, comme dans *messe* ou *princesse* et les pluriels issus de -ĀTŌS et -ĀTĒS, comme dans *prés* < PRĀTŌS et *bontés* < BŌNĪTĀTĒS.

La grande majorité des parlers d'oïl distinguaient jusqu'à tout récemment la terminaison *-esse* [-ɛ:s(ə)] avec une voyelle longue, comme dans *cesse* ou *presse*, de la terminaison *-esse* [-ĕs(ə)] puis [-ĕs(ə)] avec une voyelle brève, comme dans *adresse* ou *pareisse*. Cette division est uniforme et étymologiquement régulière dans les exemples précédents, où la longue est issue de [ɛ] roman devant [s] primitif (afr. *-esse* < -ĒSSĀM, -ĒSSĀT) et la brève de [e] roman devant [s] < [ts] (afr. *-ece* < -ĪTĪĀM, -ĪCĪĀM, -ĒCTĪĀT...).

Le [e] roman devant [s] primitif (afr. *-esse* < -ĪSSĀM), comme dans *messe* ou *princesse*, cependant, n'a pas une évolution uniforme. Cette voyelle reste normalement brève dans les parlers du Centre et de l'Est, un usage qui finira par s'imposer dans la norme parisienne, mais devient longue dans l'Ouest, la Normandie et le Poitou (cf. Morin et Ouellet 1991). Ce résultat est relevé et dénoncé par Bèze (1584 : 74), un grammairien originaire de Bourgogne, dans le français des Tourangeaux et des Poitevins. La même critique est répétée plus tard par Ménage (1675 : 403), lui-même originaire d'une région dont il condamne le parler : « Le long de la rivière de Loire on prononce *mêffe*, *maitrêffe*, *Princêffe*, *Duchêffe*, *Comtêffe*, &c. qui est une prononciation tres defagréable. » Hindret (1687 : 141–142), probablement originaire de Bretagne, condamne aussi « les Normans, les Bretons, les Angevins & tous ceux qui font élevés dans les villes situées le long de la riviere de Loire ».

C'est néanmoins cette prononciation que Peletier note dans toutes ses œuvres en orthographe réformée (entre 1550 et 1581). Peletier, né au Mans en 1517, vint étudier à Paris à l'âge de cinq ans, mais on ne sait combien de temps il y demeurera. Il séjournera de nouveau à Paris entre 1544 et 1548 (donc à l'époque où il avait écrit son *Dialogue* dont le privilège est daté de 1547). Après une longue période d'errance, il revient à Paris en 1579, où il est mort en 1582 (cf. Barbier 1994 : 49–54). C'est aussi la prononciation qu'enregistre Lanoue dans son *Dictionnaire des rimes* (1596)⁶⁷. Ce dernier, né entre 1560 et 1565

⁶⁷ Cet ouvrage anonyme est attribué à « Lanoue », sans autre précision, dans un ouvrage de Lancelot. On a voulu y voir « Pierre de Lanoue, gentilhomme angevin » (Viollet-Le Duc 1843 : 17). Le texte d'introduction de cet ouvrage, cependant, laissait peu de doute que son auteur était bien Odet de Lanoue. Je pense pouvoir apporter une réponse définitive en renvoyant à la troisième édition de *Les advis ou Les présens de la demoiselle de Gournay* (Gournay 1641 : 344, 2002 : 100 note 208), où celle-ci identifie l'auteur en précisant qu'elle avait consulté l'édition de 1624 de son dictionnaire de rimes : « Et le trouuay vn iour, chez Madame la Mareschale de Temines tres-digne fille d'un si bon & vertueux pere. » Cette « Mareschale » est Marie de Lanoue, la fille d'Odet de

probablement en Bretagne ou dans le Poitou, est un des grands du royaume, gentilhomme de la cour, qui suivait le roi et avait participé à plusieurs campagnes militaires. À sa mort, en août 1618, il est conseiller et chambellan ordinaire du roi, maréchal de camp et capitaine de cinquante hommes des ordonnances de Sa Majesté. Il avait également participé activement à la vie culturelle, en poésie et en musique (cf. Thurot 1881 : XLIII, Michaud 1824).

La critique des remarqueurs contre cet usage finira cependant par porter. Un autre grammairien originaire de l'Ouest, Milleran (1692 : 1.90) donne comme règle générale que *e* est bref devant *-sse* final et donne comme (seul) exemple le nom *presse*, qui ne peut être qu'une hypercorrection. Milleran, né à Saumur en 1655, interprète du Roy, est maître de langues et a, précise-t-il « exercé affés long tens [s]a profeffion [...] en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Italie, et en France, fur tout à Paris où [il est] établi » (Milleran 1694 : 3).

L'évolution des pluriels issus de *-ĀTŌS* et *-ĀTĒS*, que nous examinons maintenant, est complexe et relativement mal connue. Le schéma général d'évolution du français fait attendre une voyelle brève au pluriel distincte de la voyelle longue issue de *-ĀSŪM/-ĀSŌS* ; ainsi *nez* [ne:s] < *NĀSŪM/NĀSŌS* ≠ *nés* [nĕs] < *NĀTŌS*. L'amuïssement du *s* final et les changements analogiques cependant vont profondément altérer les distributions originales de telle sorte que, dans la norme du français, l'allongement de la voyelle deviendra une marque distinctive du pluriel : *un pré* [prĕ] ≠ *des prés* [pre:] (cf. Morin 2008b). Dans de nombreux parlers d'oïl, cependant, la voyelle reste brève au pluriel : *un pré* [prĕ] ≠ *des prés* [prĕ], sauf lorsqu'elle était originalement longue comme dans *un nez* [ne:] = *des nez* [ne:]. Ceci est bien documenté pour la Bretagne romane où les différences se sont encore accentuées par la suite (cf. Chauveau 1989 : 9–48) ; c'est vrai plus généralement dans les parlers de l'Ouest et probablement aussi dans d'autres régions, en particulier en Champagne et dans le Berry, où les faits sont cependant mal documentés.

Quand il écrit ses premiers textes au milieu du XVI^e siècle, Peletier note brèves les voyelles des pluriels issus de *-ĀTŌS* et *-ĀTĒS*, mais longue celle de *nez*⁶⁸. Son dernier ouvrage, publié en 1581, fait apparaître un changement radical. Toutes les voyelles toniques qu'il notait brèves dans ses ouvrages antérieurs reçoivent maintenant un signe de longueur (cf. Morin 2004, 2005). Ce changement radical pourrait refléter un changement objectif de la norme dominante à Paris pendant cette période. L'évolution phonétique générale du français permet de croire que l'usage décrit par Peletier correspond à une étape du développement parisien. Mais il se pourrait également qu'il s'agisse simplement d'un changement de perception, et que ce ne serait que vers la fin de sa vie que Peletier se rend compte qu'il s'était trompé et que Meigret avait eu raison de poser comme règle générale « que toutes tĕrminezons pluries, tant dĕs noms substantifs, q'adiectifs, qe partiĕpes, qe pronoms fĕttes en voyĕlle, excepté l'e bref ont la voyĕlle de la derniere syllabe longe » (Meigret

Lanoue, qui avait épousé Pons de Lauzieres, marquis, puis maréchal de Temines (cf. Tallemant des Réaux 1834 : 290–297).

⁶⁸ Il corrige en 1555² (p. 63) une occurrence de *nez* marquée de la brève en 1550¹ (p. 80).

1548 : 16). Même si la règle postulée par Meigret pouvait décrire objectivement la norme parisienne du milieu du XVI^e siècle, il faut rappeler que son propre usage n'était pas non plus celui qui allait s'imposer⁶⁹ ; pour ce dernier, en effet, les voyelles des singuliers issus de -ĀTŪM et -ĀTĒM étaient tout aussi « longues » que celles des pluriels issus de -ĀTŌS et -ĀTĒS⁷⁰.

Lanoue conserve néanmoins l'usage de l'Ouest dans son *Dictionnaire des rimes* publié en 1596, soit quinze ans plus tard (cf. Morin 2008b). C'est encore cet usage qu'enseignera Milleran à la fin du XVII^e siècle, qui oppose la voyelle brève des pluriels *lés* < LĀTŌS et *prés* < PRĀTŌS (1692 : 1.93) et de l'adverbe *assez* (2.179) à la longue de *nez*, qu'il relève aussi bien au singulier qu'au pluriel de ce nom (1.65, 2.179). Dans la deuxième partie de son ouvrage, cependant, il découvre une certaine durée à la voyelle de certains pluriels -és (et des terminaisons -ez de 2pl), moindre peut-être⁷¹ que celle de la terminaison -ée ou de *nez*, mais à laquelle il attribue alors un timbre distinct, qualifié de féminin :

[Dans] la seconde personne du pluriel de tous les tens des verbes, et quelque-fois du pluriel des noms substantifs, et adjectifs, la lettre S. se mange toujours, afin que l'e. precedent se prononce un peu plus long que l'é masculin, tout féminin qu'il soit, cōme [...] Les charitez. (Milleran 1692 : 2.179–180)

Le dernier grammairien de l'Ouest dont on examine maintenant le témoignage est Jean Macé, en religion P. Léon de Saint-Jean, aussi connu sous les pseudonymes de Sieur du Tertre, Noël François, et François Irénée. Ce carme breton, né à Rennes en 1600, occupait les plus hautes charges de son Ordre ; il a eu des fonctions importantes à la Cour : confesseur de Richelieu, prédicateur ordinaire de Louis XIII et de Louis XIV, il était reconnu pour son éloquence (Bremond 1967 : 389). Parmi les nombreux ouvrages religieux qu'il a publiés, on retrouve des sermons prêchés « devant Leurs Majestés Très Chrétiennes ». Il a aussi inclus dans divers recueils de remarques sur la langue française, un traité intitulé *Discours sur les difficultez de l'orthographe françoise* (cité ici d'après l'édition de 1651), où il jette les grandes lignes d'une réforme orthographique. Il y distingue trois *e* en fin de

⁶⁹ Il s'est cependant maintenu dans les français de régions à substrat francoprovençal, si on peut extrapoler les enseignements de Chiflet, né à Grenoble, qui note aussi que « tous les pluriels des Noms ont la dernière syllabe longue, excepté seulement ceux qui se terminent par l'e féminin » (1659 : 173) et que sont longs « tous les é masculins, à la fin des mots, comme *aimé, un pré* » (1673 : 204).

⁷⁰ La présentation de Thurot (1883 : 621) ne fait pas assez apparaître que le « signe de la longue [sur] la finale de *superfluités* » dans la graphie de Meigret n'est pas spécifique au pluriel et appartient également à celle du singulier *superfluité*.

⁷¹ Un peu moins d'un siècle plus tard, un autre grammairien de l'Ouest — probablement de Nantes — fait une triple distinction de durée entre le « E aigu bref » des reflats de -ĀTĒM dans *bonté, sévérité*, le « E aigu un peu allongé » des reflats de -ĀTĒS dans *bontés, libertés*, et enfin le « E aigu plus allongé » des reflats de -ĀTĀM/-ĀTĀS dans *année, allées* (Roche 1777 : 105), ce dernier identifié ailleurs à celui de *nez* (pp. 17 et 82). Dans le français de Roche, cependant, la désinence de 2pl -ez < -ĀTĪS est un « E aigu plus allongé ». Le double traitement des désinences de 2pl est bien attesté dans les parlers gallos (cf. Morin 2008b).

mot : un *e* féminin, deux *é* masculins (pp. 90 et 97), qui sont, le premier un *e* masculin « clair et aigu » comme dans les noms et participes passés *aimé, touché, couché, procès, progrès, succés* et la préposition *après*, noté *-é* avec un accent aigu, qu'on trouve aussi dans *tête* 'tête' (p. 100), et le second un *e* masculin « ferme & espais » dont le timbre est « intermédiaire » entre les deux précédents. Il réserve la graphie *-ez* pour ce dernier, qui s'observe dans le pluriel des noms et participes passés comme *facultez, enforcelez* ou *persecutez* et les terminaisons verbales de 2pl *allez, venez* ou *vous deuez*. L'auteur ne fait pas état de différence de durée entre les *é* masculins, contrairement aux autres voyelles, où « l'Accent *Circonflexe* se met sur les voyelles, pour étandre leur fon : & pour le rendre encore plus épais & pezant, que l'aigu. Comme *ô qu'il plût à Dieu ! trône, ajoûter, jûne, & famblables* » (p. 97). La distribution des *e* dans le français de Jean Macé ne correspond pas directement à des distributions modernes connues dans les parlers gallos de la région de Rennes, mais pourrait néanmoins en dériver. Les distributions des substrats dialectaux peuvent ne pas se transmettre intégralement aux français régionaux, en particulier dans les classes supérieures qui peuvent stigmatiser les traits « du terroir » les plus saillants. Les enquêtes de l'ALF font voir que les reflets modernes de *-ĀTŪM, -ĀTĚM, -ĀTŌS* et *-ĀTĪS* ont convergé vers [ə] dans trois points de l'Ille-et-Vilaine (pts 359, 451 et 453), tandis que la voyelle de la terminaison *-ée* et celle de *bête* et *tête* y sont devenues [-e], ainsi que très souvent celles de *après* (pt 451) et de *mais* (pts 451 et 453). Le *e* masculin « ferme & espais » de Jean Macé dont le timbre est « intermédiaire » entre le *e* masculin aigu et le *e* féminin est un ancêtre plausible du [ə] moderne. La distribution des *e* dans le français de Jean Macé est donc une copie presque parfaite de la distribution gallèse dans laquelle cependant le [e] de la norme a déplacé l'ancêtre dialectal de [ə] comme reflet de *-ĀTŪM / -ĀTĚM*, que sa grande fréquence vouait à une disparition plus rapide.

6.8 Le Gaynard et le français régional du Poitou

Le Gaynard sera notre seul témoin de la perception de la norme parisienne au Poitou. On ne connaît de l'auteur pratiquement que ce qu'il a laissé dans les deux seuls ouvrages de lui qui nous sont parvenus, son *Promptuaire d'unifons* (dictionnaire de rimes) refait et publié à Poitiers en 1585 et son *Aprenmolire* publié à Paris en 1609, où il présente une réforme de l'orthographe du français et un essai sur la didactique de l'enseignement de la lecture. Probablement de petite noblesse, il serait né dans le Poitou vers 1522 selon Thurot (1881 : XL) et a fait ses études à Paris (« lors qu'en mon adolescence i'estudioy à Paris », dit-il dans la préface du *Promptuaire*), à la Faculté des Arts très certainement, où il s'était adonné à la poésie. À son retour, il est entré au service de Charles Eschalard, sieur de la Boulaye, gouverneur, lieutenant général pour le roi en Bas-Poitou, où il a été en particulier chargé de l'instruction de ses enfants. Il a participé aux mouvements littéraires particulièrement vivants à Poitiers à cette époque et fréquentait probablement le célèbre salon des Dames de la Roche. Il fait état de son âge avancé au moment de la rédaction de son dernier ouvrage et aurait effectivement eu 87 ans lorsque son *Aprenmolire* a été publié.

La réforme orthographique qu'il propose fait apparaître de nombreux traits régionaux dans la prononciation du français (cf. Morin 2008a). Comme les autres Provinciaux de son époque, Le Gaynard n'avait aucun doute sur la conformité de son propre usage, en particulier de sa prononciation, avec la norme prestigieuse de la Cour. Les quelques années passées à Paris et sa fréquentation à cette époque « avecques beaucoup d'hommes doctes » avaient probablement poli son langage, sans lui faire perdre de nombreux traits de la prononciation régionale.

La terminologie parfois déroutante de l'auteur et le manque de soin de l'imprimeur ne permettent que difficilement de rendre justice à son analyse⁷². Celle-ci distingue trois classes de voyelles *e* qui s'opposent seulement par la durée, notée en principe par des accents : l'accent grave pour une voyelle longue, l'accent aigu pour une voyelle moyenne et l'absence d'accent pour une brève, mais bien qu'il n'en fasse pas état, la lettre *e* suivie d'une lettre-consonne en finale de mot note certainement aussi une voyelle moyenne comme dans *gel* ou *passer*. L'auteur ne fait aucune distinction claire de timbre pour les voyelles *e*. Bien que Meigret et Peletier avaient fait des observations précises et relativement concordantes sur la distribution des timbres [e] et [ɛ] du français, ce n'est que plusieurs années après les travaux de Jean Masset en 1606 et Maupas en 1607 qu'il devint courant de distinguer ces timbres (cf. Biedermann-Pasques 1992 : 167–173). Le Gaynard cite bien les travaux de Meigret et de Peletier, mais ne semble pas les avoir consultés de près. Ses références à Ramus, par contre, sont très fréquentes ; le système vocalique du grammairien picard est cependant trop éloigné du sien pour qu'il puisse en tirer profit.

Il est néanmoins clair que, comme Meigret, il n'entend pas de différence de timbre entre le *e* issu du *chva* médiéval et le *e* qu'il appelle « moyen » (voir Morin 2008a : 64) :

[...] les deux mots *danfé* et *danfe* & les deux *eftrillé* et *eftrille* ne font en rien differens en substance de voix, mais seulement en la quantité de la dernière syllabe du premier *danfé* & du premier *eftrillé*, qui est longue & celle des seconds qui est briefue. (p. 182)

Son parler connaît la distinction de durée entre la voyelle longue de *-esse* < -ĪSSĀM, attesté ici pour *messe* (1609 : 55) et *princesse* (p. 126) et la brève de *-esse* < -ĪCĪĀM comme dans *finesse* (p. 199), qu'il partage avec les parlers de l'Ouest. Par contre, il ne semble y avoir aucune différence de durée entre les voyelles des terminaisons *-é* < -ĀTŪM et -ĀTĒM, des terminaisons *-és* < -ĀTŌS, -ĀTĒS, -ĀTĪS, -ĀSŪM, et -ĀSŌS et de la terminaison *-er* < -ĀRĒ ; cf. pp. 234–235 pour l'identité des reflets de *-é* (< -ĀTŪM et -ĀTĒM) et de *-és* (< -ĀTŌS, -ĀTĒS et -ĀTĪS).

Le trait de prononciation le plus marqué est cependant l'utilisation systématique de la liquide palatale [ʎ] à la place de la suite consonantique [gl] de la norme parisienne, qu'il illustre abondamment (p. 80 : *estrangler*, *aigle*, *feigle*, *reigle*, *aeugler*, *reigler*, p. 208 :

⁷² L'analyse du français régional enregistré par Le Gaynard s'appuie ici seulement sur son *Aprenmolire*. Son dictionnaire des rimes enregistre aussi les usages de poètes d'autres régions et permet plus difficilement l'identification des usages du Poitou.

glace, gletteron, gliffer, gloire, gluõ, fanglant, triangle, efpinglier, fanglon, engluer). Ceci lui permet d'utiliser le digraphe <gl> pour noter ce son dans son orthographe réformée, ainsi *tregle, meruegle, feugle, cornegle, vegle, aparegler, somegler, reuegler, figle, piglage, habiglement, petigler, fretiglard, bouglir*, remplacera *treille, merueille, feuille, corneille, veille, apareiller, someiller, reueiller, fille, pillage, habillement, petiller, fretillard, bouillir* (p. 208). Ce trait de prononciation avait déjà été relevé dans le Poitou, l'Anjou et la région de Bourges par Peletier, ainsi que nous avons vu, et par Théodore de Bèze (cf. Thurot 1883 : 297–298, qui ne mentionne cependant pas le témoignage de Le Gaygnard).

Le Gaygnard avait pourtant fait un séjour de plusieurs années à Paris pour y faire ses études, avant de revenir au Poitou. Il ne s'était donc jamais rendu compte que son usage n'était pas partagé et en particulier que *gl* ne s'y articulait pas [ʎ]. La tolérance à la variation phonétique devait être suffisamment forte à Paris, à cette époque, pour que personne ne lui ait fait comprendre que son parler « sentait le terroir » ou ne l'ait repris pour ses articulations « fautives » : il n'aurait pas manqué d'en tenir compte. Et l'on peut bien conclure qu'il n'avait pas lu Peletier très attentivement, de qui il aurait appris qu'il s'agissait d'un régionalisme non recommandé...

6.9 Rambaud et le français régional de Provence

La dernière étape de ce périple nous conduit à Marseille.

On connaît bien les défauts relevés dans le français des méridionaux en général, comme celui de prononcer brèves les voyelles longues ou de donner au *e* posttonique un timbre tirant sur le *o* ou le *ou*. Thurot (1881 : 165) relève à partir de la fin du XVII^e siècle des critiques de cette prononciation méridionale du *e*, qu'Agrippa d'Aubigné n'avait cependant pas manqué de faire figurer déjà au début de ce siècle dans le français de Fænestre, son héros gascon (Moreux 1995 : 240–242), en lui faisant distinguer deux timbres du *e* posttoniques : [ɔ] essentiellement dans les noms ou adjectifs féminins, et sinon [e]. Avant cette période, les grammairiens méridionaux n'avaient aucun doute sur la légitimité de leurs usages. C'est ainsi que dans son *Art et Science de rhetoricque metriffiee*, un traité de poésie « francoyse », publié en 1539 à Toulouse, le méridional Gratien du Pont simplifie la description du *e* posttonique que donnent « meffieurs les compofeurs natifz des pays de naturelle langue frãcoyse » (f^o x, v^o) en faisant appel à sa prononciation régionale : est un *e* féminin une voyelle qui s'écrit *e* et se prononce *o* (f^o xi, v^o). Rambaud (1578) note une voyelle [ɛ] pour les terminaisons verbales *-es* et *-ent*, et sinon un timbre spécifique pour les autres *e* posttoniques qui pourrait être [ɐ] ou [ə] (cf. Morin 2009b : 438). Presqu'un siècle après Gratien du Point, Deimier, originaire d'Avignon mais qui demeure à Paris depuis cinq ans quand son ouvrage est publié (Colotte 1953 : 9), donne à ce même *e* un timbre intermédiaire entre *ou* et le son de l'*e* « en l'Alphabet » (Deimier 1610 : 24–25). C'est peut-être aussi cet usage méridional qu'on trouve dans certains manuels d'enseignement du français destiné aux Italiens et aux Espagnols (Fabre 1626, Diego de Cisneros 1635), qui surprend Bruña Cuevas (2000 : 69 note 1, 77).

L'usage décrit par Rambaud apparaît dans un essai qui propose une réforme radicale du système d'écriture des langues en général, que l'auteur applique plus particulièrement au français, plus précisément au français dont l'usage commence à peine à se répandre dans les villes du littoral méditerranéen en Provence. Le témoignage de Rambaud est rarement retenu dans les études sur l'évolution phonétique du français : « sa prononciation n'était évidemment pas la prononciation normale [...] Aussi ne peut-on faire aucun usage de son témoignage » (Thurot 1881 : 40 note 2). On pourrait en dire autant de ceux de Sylvius ou de Ramus, peut-être. On ne sait cependant pas si comme ces derniers il avait eu l'occasion d'entendre les usages parisiens avant d'écrire son ouvrage ; cela ne lui aurait pas nécessairement fait modifier des usages acquis auparavant, ainsi que nous avons vu pour d'autres grammairiens. Rambaud est né au début du XVI^e siècle à Esparron de Palier, probablement la ville connue maintenant sous le nom d'Esparron-des-Pallières, à quelque 50 km au nord-est de Marseille (cf. Hermans 1985 : 1–5). L'on ne connaît rien de sa vie, sinon ce qu'il révèle dans la dédicace et les privilèges accordés à son livre : maître d'école depuis 1540, il s'établit à Marseille en 1546 où il enseignait encore en 1578 lorsqu'il a fait imprimer son ouvrage à compte d'auteur. Il fait peu de doute qu'il était de langue maternelle provençale.

On peut établir que la prononciation du français de Marseille s'est formée dans un premier temps à partir de la graphie des imprimeurs à laquelle on a appliqué les règles de lecture en usage, essentiellement les règles de lecture du latin auxquelles se greffaient des ajustements adaptés aux usages vernaculaires régionaux, tant français que provençaux. C'est ainsi qu'à la lettre <u> précédée d'une lettre-voyelle et suivie de <r> on a fait correspondre la glissante [ɥ] dans des formes verbales comme *auroit* 'aurait' [aʊrɥet] et *deuroit* 'devrait' [deʊrɥet], conformément à l'usage provençal. Un exemple plus significatif est celui du traitement de la lettre <e>. La graphie conventionnelle ne permettant pas de déterminer le timbre [e], [ɛ] ou [ə] requis par la norme, celui-ci a été calqué sur la prononciation du <e> dans les formes provençales correspondantes ou sinon établi en appliquant les règles usuelles de la lecture du latin. Ainsi le <e> des monosyllabes *de*, *que*, *me* et *se* s'est prononcé [e] comme dans les formes provençales correspondantes *de*, *que*, *me* et *se*. Pour *ce*, *je*, *le* et *ne*, par contre, les formes correspondantes sont respectivement *aqueu/aquest*, *iou* [i̯u], *lou/va* et *non*, et ne permettent pas ce genre de rapprochement. Dans ce cas, <e> s'est prononcé [ɛ], conformément aux règles de lecture du latin en Provence (cf. Morin 2009b : 429–430).

6.10 Nous sommes tous d'accord sur la prononciation

Cet examen des prononciations du français données par les grammairiens des XVI^e et XVII^e siècles comme modèles du bon usage, celui de la Cour, du Parlement, ou des gens de qualité à Paris et de certaines grandes villes proches nous permet mieux de comprendre le sens qu'il faut attribuer à la formule de Le Gaynard sur l'uniformité du bon usage et la possibilité de le décrire : « Nous sommes tous d'accord sur la prononciation [du français]. » Il s'agit d'une position idéologique — sans grand égard aux différences objectives entre les différents usages des classes privilégiées, autant à Paris qu'en province — pour légitimer les aspirations de certaines de ces classes au détriment de celles qui tiraient bénéfice de leur

maîtrise du latin. C'est la réponse à tous les Bovelles qui auraient voulu leur refuser le droit à la parole et au partage du pouvoir en déclarant leur langue impropre à ces fonctions.

Un accord s'est bien réalisé, essentiellement sur la forme écrite du français cependant ; étant admis que la morphologie, la syntaxe, l'expression et le lexique de la langue écrite règlent également le bon usage de la langue parlée. La poésie a été codifiée pour permettre le développement d'une architecture commune des mètres et de la rime, malgré les défis que présentaient les différences profondes entre les prononciations régionales. D'où un ensemble de règles de versification fondées sur la graphie et des interdits dont les théoriciens ne comprennent pas vraiment la finalité et qu'ils justifient par des interprétations abusives de la métrique des langues classiques (cf. Morin 2000a). Les essais entrepris par Baïf pour adapter les mètres classiques au français, par contre, ont été un échec, en grande partie parce que les variations régionales sur la durée vocalique ne le permettaient pas (cf. Morin 1999b).

L'échec de Baïf ne provient pas seulement des divergences de prononciation, mais de l'impossibilité de les éliminer facilement et rapidement, malgré ce mythe très prégnant du poète inspiré dont l'usage s'imposerait à tous. La multiplicité des usages de la Capitale vers laquelle affluaient périodiquement ou définitivement des individus de toutes les provinces favorisait la tolérance à la variation phonétique. L'uniformité de l'expression et du lexique des locuteurs des classes sociales de même statut favorise la communication et la reconnaissance des mots. L'auditeur reconstruit spontanément la prononciation de son interlocuteur non pas telle que ce dernier l'a effectivement produite, mais telle que lui-même l'aurait produite.

Les normes de prononciation ont également beaucoup de mal à s'établir parce qu'il est difficile de décrire objectivement la prononciation et que chacun tend à comprendre la terminologie en fonction de son propre usage. Les débats à l'Académie française sur les points de prononciation sont très révélateurs ; où l'on peut voir qu'il n'est pas nécessaire d'entendre les différences de prononciation pour avoir des opinions arrêtées à leur sujet :

Doujat, qui était méridional, n'a pas encore compris qu'il existe un *è* ouvert distinct de l'*é* fermé. [...] Doujat : « Ce n'est pas un *é* masculin ou accentué mais une espèce d'*é* fermé ». Régnier le reprend vivement : « M. Doujat appelle icy *é* fermé ce qui se doit appeler *é* ouvert car l'*é* accentué et l'*é* fermé sont la même chose, mais l'*é* ouvert a la prononciation de l'*ai* ». (Beaulieux 1951 : 107)

Conclusion

Le témoignage des grammairiens ne laisse aucun doute sur la diversité des prononciations régionales du français et comment les Provinciaux conservent dans leur parler, du moins en partie, des traits de leur région d'origine lorsqu'ils s'établissent à Paris. Deux questions

viennent immédiatement à l'esprit. En aval : quelle était l'importance de cette variabilité d'origine régionale dans le parler des classes privilégiées à la Cour et à Paris, et comment ces traits ont-ils contribué, le cas échéant, à la mise en place puis à l'évolution des normes de prononciation de ces classes? En amont : quels sont les mécanismes responsables des traits de prononciations régionales du français?

Il est probable qu'on ne pourra jamais apporter de réponse à la première de ces interrogations. Lodge (2004 : 171–190) examine un problème semblable pour la langue populaire de Paris entre 1550 et 1750 en évaluant, dans les textes parodiant les usages populaires, l'évolution de la fréquence relative des traits populaires (tels qu'ils sont perçus par les grammairiens de la même époque); une démarche semblable est difficile à concevoir pour les classes privilégiées pour lesquelles il existe peu d'équivalents littéraires, sauf parfois des allusions perfides et relativement allusives à certains travers dans des tableaux de mœurs comme ceux de Tallemant des Réaux.

On peut afficher un peu plus d'optimisme pour la seconde. Il semble bien que les particularités régionales de la prononciation tirent leur origine d'un apprentissage du français par oralisation de l'écrit. L'essai de Rambaud nous renseigne à la fois sur la prononciation du français à Marseille et, en les critiquant, sur les méthodes d'enseignement du français à de jeunes enfants dont ce n'était pas la langue maternelle. On leur enseigne le français comme on enseigne le latin, en leur faisant épeler des mots isolés, latins ou français, dont ils ignorent en général le sens, en essayant de leur inculquer l'ensemble des règles qui rendent compte des diverses prononciations de toutes les combinaisons de lettres pouvant former une syllabe. On commence en général par le latin, pour lequel l'oralisation des syllabes est relativement simple, permettant à l'élève de se concentrer sur le découpage des mots en syllabes, et ce n'est qu'après qu'on aborde les règles d'oralisation du français — une démarche qui se conservera jusqu'à la fin du XVII^e siècle (cf. Poutet 1962). À un mot donné dont le lecteur ne connaît pas encore la prononciation, s'applique un ensemble de procédures relativement précises et communes dans une région donnée. Ceci assure une forme de relative uniformité des choix faits par les individus et favorise le développement d'un usage commun, à l'intérieur de la variabilité normale observée dans toute communauté linguistique.

Il est important de souligner le rôle des règles de lecture dans la genèse des prononciations régionales. Il serait difficile d'expliquer autrement pourquoi le français de Marseille au XVI^e siècle prononce [ɛ] plutôt que [e] les terminaisons verbales de l'infinitif *-er* ou du participe passé *-é*, si la prononciation régionale cherchait simplement à reproduire le [e] de la norme. Ce n'est pas qu'un tel [e] aurait été impossible : le substrat provençal utilisait cette voyelle pour l'infinitif *poder* 'pouvoir' dans les mêmes contextes. Ce n'est pas un calque du substrat non plus, qui aurait fait attendre [a] comme dans les formes provençales correspondantes *-ar* et *-a* ; que les techniques d'oralisation interdisaient cependant, puisque [a] n'était pas une lecture attendue du <e> graphique.

Il fait peu de doute que la prononciation des autres variétés régionales du français s'est développée de la même façon à partir de l'écrit, mais à des périodes plus anciennes — ce

qui permet mal d'apprécier les premières étapes, surtout lorsque les substrats dialectaux sont des langues d'oïl relativement proches de la norme recherchée, ce qui favorise les calques au détriment des règles de lecture⁷³. On ne peut exclure que la prononciation des français régionaux ait été en partie façonnée, ou refaçonnée par intervalle, par des observations directes du parler de locuteurs dont l'usage était plus proche de la norme. Il fait peu de doute cependant que lors des premières étapes de l'introduction du français dans une région, la très grande majorité de ceux qui allaient développer une compétence orale du français, s'initieraient à sa prononciation par l'écrit, guidés par des maîtres qui, comme Le Gaynard, avaient acquis et transmettaient des usages régionaux ; usages stabilisés ou même amplifiés par les correspondances avec l'écrit utilisées dans l'enseignement.

Références

- Alembert, Jean Le Rond d'. 1821. *Œuvres complètes de d'Alembert*, vol. 3. Paris : A. Belin.
- ALF = Gilliéron et Edmont (1902–1910)
- ALG = Séguy (1954–1973)
- Allen, William Sidney. 1978. *Vox Latina. A guide to the pronunciation of classical Latin*, 2^e éd. Cambridge : Cambridge University Press.
- ALLY = Gardette et collaborateurs (1950–1976)
- ALPic = Carton et Lebègue (1989–1997)
- ALW2 = Remacle (1969)
- Andry, Nicolas, alias de Bois-Regard. 1689. *Réflexions sur l'usage présent de la langue françoise ou Remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage*. Paris : Laurent d'Houry.
- Arnauld, Antoine et Claude Lancelot. 1754. *Grammaire generale et raisonnée, contenant : Les fondemens de l'art de parler, expliquez d'une maniere claire et naturelle ; Les raisons de ce qui est commun à toutes les langues, & des principales differences qui s'y rencontrent ; Et plusieurs remarques nouvelles sur la Langue Françoise* [par Charles Pinot Duclos]. Paris : chez Prault fils l'aîné.

⁷³ Dans les régions d'oïl, cependant, la scripta centrale du moyen français, devenue norme écrite du français avec le développement de l'imprimerie, n'était pas nécessairement associée à un usage oral particulier. Ainsi Guillaume le Doyen (né avant 1460 et mort en 1540), notaire royal dans le Maine, utilise le digraphe <oi/oy> pour noter la diphtongue [uɛ], comme dans *memoire*, mais beaucoup plus souvent la voyelle [ɛ], comme dans *moy*, *roy* ou *loy*, ainsi que dans *vroy* 'vrai', conformément à la prononciation mancelle héréditaire de ces mots (cf. Chauveau 2005). De la même manière, Périon (1555, 2003 : 541) remarque que les Picards prononcent [mi], conformément à l'usage picard, le pronom qu'ils écrivent *moi*. Ces pratiques ont certainement pu affecter les prononciations régionales du français, au moins jusqu'à ce que les textes imprimés stabilisent les normes orthographiques.

- Aroui, Jean-Louis. 2008. La rime imparfaite au XVI^e siècle. *Linguista sum : mélanges offerts à Marc Dominicy à l'occasion de son soixantième anniversaire*, éd. par Emmanuelle Danblon, 17–25. Paris : L'Harmattan.
- Ayres-Bennett, Wendy. 2004. *Sociolinguistic variation in seventeenth-century France : methodology and case studies*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Baddeley, Susan. 1989. Le traitement de *l* mouillé au XVI^e siècle. *La variation dans la langue en France du XVI^e siècle au XIX^e siècle*, éd. par Susan Baddeley, Nina Catach, Jacques Chaurand, Th. Magot, Liselotte Pasques, Marie-Rose Simoni et Henriette Walter, 105–121. Paris : CNRS.
- Baddeley, Susan. 1993. *L'orthographe française au temps de la réforme*. Genève : Droz.
- Balsamo, Jean. 2003. L'italianisme lyonnais et l'illustration de la langue française. *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, éd. par Gérard Defaux avec la collaboration de Bernard Colombat, 211–229. Lyon : ENS Éditions.
- Barbier, Jean-Paul. 1994. *Ma bibliothèque poétique : Tome III, Ceux de la Pléiade. Avec un tableau chronologique des œuvres de Joachim du Bellay*. Genève : Droz.
- Beaulieux, Charles. 1951. *Observations sur l'orthographe de la langue française, transcriptions, commentaire et fac-similé du manuscrit de Mézeray, 1673, et des critiques des commissaires de l'Académie – précédé d'une histoire de la gestation de la 1^{re} édition du dictionnaire de l'Académie française (1639–1694)*. Paris : Champion.
- Bembo, Pietro. 1997. *Prose della volgar lingua, Gli Asolani, Rime*, éd. par Carlo Dionisotti. Milano : Tascabili Editori Associati.
- Bettens, Olivier. 2010. *Chantez-vous français ?* En ligne (consulté le 5 juin 2010) : <http://virga.org/cvf/>.
- Bèze, Théodore de. 1550. *Abraham sacrifiant*. Genève : Badius.
- Bèze, Théodore de. 1584. *De francicæ linguæ recta pronuntiatione*. Genève : Eustachium Vignon.
- Bèze, Théodore de. 1876. *Tragédie française du sacrifice d'Abraham* (réimprimé fidèlement sur l'édition de Genève 1576). Genève : Cherbuliez.
- Bèze, Théodore de. 1967. *Abraham sacrifiant*, éd. par Keith Cameron, Kathleen M. Hall et Francis Higman. Genève : Droz / Paris : Minard.
- Biedermann-Pasques, Liselotte. 1992. *Les grands courants orthographiques au XVII^e siècle et la formation de l'orthographe moderne – Impacts matériels, interférences phoniques, théories et pratiques (1606–1736)*. Tübingen : Niemeyer.
- Billy, Dominique. 2006. Il faut qu'un *o* soit ouvert ou fermé : une relative embarrassante de la grammaire de Port-Royal. *Travaux de Linguistique* 53.155–166.
- Bjurman, Monica. 1977. *The phonology of Jacques Bellot's Le maistre d'escole Anglois (1580) : together with readings of the anonymous editions of 1625, 1647, 1652, 1657, 1670, 1679, and 1695*. Stockholm : Almqvist & Wiksell international.
- Boiceau de la Borderie, Jean. 1572. *La gente poitevinrie tout de nouvea racourtrie, ou Tabelot bain, et bea : fat raiponse à Robinea lisez sou bain y ve prix, pre vou railly do sotrye, de beacot de Chiguanours qui fasan do moichan tours ; Aveque le preces de Jorget et de son vesin, et chansons jeouses compousi in bea poictevin*. Poeters : Amprimi tout auouere pre Emer Mesner.

- Bourgeois, Louis. 1980. *Quand la Cour de France vivait à Lyon (1491–1551)*. Paris : Fayard.
- Bousquet, Robert E. 1981. The sixteenth-century quest for a reformed orthography : the alphabet of Honorat Rambaud. *Bibliothèque d'humanisme et renaissance* 43.545–566.
- Bovelles, Charles de. 1511. *L'art et science de geometrie avec les figures sur chacune regle par lesquelles on peut facilement comprendre la dite science*. Paris : Robert Estienne.
- Bovelles, Charles de. 1533. *Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate*. Paris : Robert Estienne.
- Bovelles, Charles de. 1972 [1973]. *La différence des langues vulgaires et la variété de la langue française*, traduction française et notes de Colette Dumont-Demaizière. Amiens : Musée de Picardie [Paris : Klincksieck].
- Bovelles, Charles de. 2002. *Lettres et poèmes de Charles de Bovelles* : édition critique, introduction et commentaire du ms. 1134 de la Bibliothèque de l'Université de Paris, par Jean-Claude Margolin. Paris : H. Champion.
- Brébion, Louis. 1907. *Étude philologique sur le nord de la France (Pas-de-Calais, Nord, Somme)*. Paris : Honoré Champion / Londres : Kegan Paul, Trench, Trubner & Co.
- Bremond, Henri. 1967. *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours – Tome II, l'invasion mystique (1560–1620)*. Paris : Armand Colin.
- Bronckart, Marthe. 1933. *Étude philologique sur la langue, le vocabulaire et le style du chroniqueur Jean de Haynin*. Bruxelles : Palais des Académies.
- Bruña Cuevas, Manuel. 2000. L'enseignement de la prononciation française aux Espagnols (XVI^e et XVII^e siècles). *Grammaire et enseignement du français, 1550–1700*, éd. par Jan De Clercq, Nico Lioce et Pierre Swiggers, 61–96. Leuven : Peeters.
- Brunot, Ferdinand. 1927. *Histoire de la langue française des origines à 1900 – Tome 2 : Le Seizième siècle*, 2^e éd. revue et corrigée. Paris : Armand Colin.
- Buffier s.j., le père Claude. 1709. *Grammaire françoise sur un plan nouveau : pour en rendre les principes plus clairs & la pratique plus aisée : contenant divers traités sur la nature de la grammaire en général, sur l'usage, sur la beauté des langues & sur la maniere de les aprendre, sur le stile, sur l'ortographe, sur les accens, sur la longueur des silabes françoises, sur la ponctuation, &c.* Paris : Nicolas Le Clerc / Michel Brunet / Leconte et Montalant.
- Cardevacque, Adolphe de. 1879. *Dictionnaire biographique du Département du Pas-de-Calais*. Arras : Sueur-Charruey.
- Carton, Fernand et Maurice Lebègue. 1989–1997. *Atlas linguistique et ethnographique picard*. Paris : CNRS.
- Catach, Nina. 1968. *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance (auteurs, imprimeurs, ateliers d'imprimerie)*. Genève : Droz.
- Cauchie, Antoine, alias Antonius Caucius. 2001. *Grammaire française*, traduction et notes de Colette Demaizière de Caucius (1586). Paris : Champion.
- Caucius, Antonius. 1586. *Grammaticæ libri tres, ad illustrissimos holsatie duces. Argentinae* [Strasbourg] : Bernhardus Iobinus.
- Cerquiglini, Bernard. 1995. *L'accent du souvenir*. Paris : Éditions de Minuit.

- Cerquiglini, Bernard. 2004. *La genèse de l'orthographe française (XII^e-XVII^e siècles)*. Paris : Champion.
- Cerquiglini, Bernard. 2007. *Une langue orpheline*. Paris : Éditions de Minuit.
- Chauveau, Jean-Paul. 1989. *Évolutions phonétiques en gallo*. Paris : CNRS.
- Chauveau, Jean-Paul. 2005. « Le résultat de l'ancienne diphtongue *ei* : le témoignage des rimes dans la chronique du Lavallois Guillaume Le Doyen ». *Mélanges offerts au Professeur Lothar Wolf – « Je parle, donc je suis... de quelque part »*, éd. par Brigitte Horiot, Elmar Shafroth, Marie-Rose Simoni-Aurembou, 273–290. Lyon : Centres d'études linguistiques Jacques Goudet.
- Chiflet, Laurent. 1659. *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*. Anvers : Jacques van Meurs.
- Chiflet, Laurent. 1673. *Nouvelle et parfaite grammaire française*. Paris : Estienne Loyson.
- Cisneros, Diego de (en religion Diego de la Encarnación). 1624. *De grammatica francessa, en Hespagnol*. Douai : Balthazar Bellère.
- Citton, Yves et André Wyss. 1989. *Les doctrines orthographiques du XVI^e siècle en France*. Genève : Droz.
- Clérico, Geneviève. 1995. *Analyses phoniques et prosodiques au XVI^e siècle : Origine et préhistoire d'une discipline*. Thèse de doctorat d'État, Université de Paris VIII.
- Clérico, Geneviève. 1999. Le français au XVI^e siècle. *Nouvelle histoire de la langue française*, éd. par Jacques Chaurand, 147–224. Paris : Seuil.
- Cochet, E. 1933. *Le patois de Gondecourt (Nord). Grammaire et lexique*. Paris : Droz.
- Cohen, Paul. 2003. Illustration du français et persistance des langues régionales. La pluralité linguistique dans la constitution des idéologies sociales en France à l'époque moderne. *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, éd. par Gérard Defaux avec la collaboration de Bernard Colombat, 147–167. Lyon : ENS Éditions.
- Colotte, Pierre. 1953. *Pierre de Deimier, poète et théoricien de la poésie (Avignon, vers 1580 – ?, après 1615) – Sa carrière à Paris et ses relations avec Malherbe*. Gap : Ophrys.
- Dauzat, Albert. 1950. *Phonétique et grammaire historiques de la langue française*. Paris : Larousse.
- Debrie, René. 1961. *Lexique picard des parlers nord-amiénois*. Arras : Archives du Pas-de-Calais.
- Debrie, René. 1979. *Lexique picard des parlers sud-amiénois*. Grandvilliers (Oise) : Imprimerie Sinet (Eklitra XL).
- Dees, Anthonij, avec la collaboration de Pieter van Reenen et Johan de Vries. 1980. *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du XIII^e siècle*. Tübingen : Niemeyer.
- Deimier, Pierre de. 1610. *L'académie de l'art poétique*. Paris : J. de Bordeaux.
- Delesalle, Simone et Francine Mazière. 2003. Meigret, la langue française et la tradition grammaticale. *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, éd. par Gérard Defaux avec la collaboration de Bernard Colombat, 47–62. Lyon : ENS Éditions.

- Demaizière, Colette. 1983. *La grammaire française au XVI^e siècle : les grammairiens picards*. Lille : Atelier National de reproduction des thèses de l'Université de Lille III.
- Diot, Auguste. 1930-1932. *Le patois briard*. Provins : Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins.
- Douchet, Jacques-Philippe-Augustin. 1762. *Principes généraux et raisonnés de l'orthographe française, avec des remarques sur la prononciation*. Paris : Vve Robinot.
- Dubois, Jacques, alias Jacobus Sylvius. 1998. *Introduction à la langue française suivie d'une grammaire*, traduction et notes de Colette Demaizière de Sylvius 1531. Paris : Champion.
- du Gardin, Louys. 1620. *Les premières addresses du chemin de Parnasse par les minutees des vers François, minutees en cent reigles*. Douay : Baltazar Bellere.
- Duraffour, Antonin. 1927. Trois phénomènes de nivellement phonétique en franco-provençal. *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 27.68-80.
- Edmont, Edmond. 1897. *Lexique Saint-Polois, précédé de notes grammaticales*. Mâcon : Protat Frères.
- Érasme, Didier. 1528. *De recta latini græcique sermonis pronuntiatione dialogus*. Bâle : Froben.
- Estienne, Charles. 1555. *Rudimenta Latino Gallica cum accentibus*. Parisiis : ex officina Caroli Stephani.
- Estienne, Henri. 1565. *Traicté de la conformité du langage François avec le Grec : divisé en trois livres...* Genève : Henri Estienne.
- Estienne, Henri. 1579. *Deux dialogues du nouveau langage François italianizé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps*. Anvers : Guillaume Niergue.
- Estienne, Henri. 1582. *Hypomneses*. Paris.
- Estienne, Henri. 1999. *Hypomneses*, traduction et notes par Jacques Chomarat. Paris : Champion.
- Fabre, Antoine. 1626. *Grammaire pour apprendre les langues italienne, française, et espagnole*. Rome : Dominique Sforzini, par François Corbelletti.
- Flutre, Louis-Fernand. 1955. *Le parler picard de Mesnil-Martinsart (Somme). Phonétique, morphologie, syntaxe, vocabulaire*. Genève : Droz / Lille : Giard.
- Flutre, Louis-Fernand. 1970. *Le moyen picard d'après les textes littéraires du temps (1560-1660) – Textes, Lexique, Grammaire*. Amiens : Musée de Picardie.
- Flutre, Louis-Fernand. 1977. *Du moyen picard au picard moderne*. Amiens : Musée de Picardie.
- Fondet, Claire. 1980. *Dialectologie de l'Essonne et de ses environs immédiats*. Lille : Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III.
- Fouché, Pierre. 1969. *Phonétique historique du français*, vol. 2 : *les voyelles*, 2^e éd. Paris : Klincksieck.
- Fournier, Édouard. 1862. *Corneille à la butte Saint-Roch ; comédie en un acte, en vers – précédée de Notes sur la vie de Corneille d'après des documents nouveaux*. Paris : E. Dentu.

- Franeau, Jean. 1616. *Jardin d'hyver ou Cabinet des fleurs : contenant en XXVI elegies les plus rares et signalez fleurons des plus fleurissans parterres*. Douay : Pierre Borremans.
- Gardette, Pierre. 1941. *Géographie phonétique du Forez*. Mâcon : Protat frères.
- Gardette, Pierre, avec la collaboration de P. Durdilly, S. Escoffier, H. Girodet, M. Gonon, A.-M. Vurpas-Gaillard. 1950–1976. *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais*. Lyon : Institut de Linguistique romane / Paris : CNRS.
- Gaufinez, Eugène. 1902. Notes sur le vocalisme de Meigret. *Festgabe für Wendelin Foerster*, 363–420. Halle : Max Niemeyer.
- Gilliéron, Jules et Edmond Edmont. 1902–1910. *Atlas linguistique de la France*. Paris : Champion.
- Gimson, Alfred Charles. 2001. *Gimson's pronunciation of English*, 6^e éd. révisée par Alan Cruttenden. Londres : Arnold / New York : Oxford University Press.
- Gossen, Charles-Théodore. 1972. Graphème et phonème : Le problème central de l'étude des langues écrites du Moyen Âge. *Les dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui*, éd. par Georges Straka, 3–18. Paris : Klincksieck.
- Gossen, Charles-Théodore. 1976. *Grammaire de l'ancien picard*, 2^e éd. Paris : Klincksieck.
- Gougenheim, Georges. 1973. *Grammaire de la langue française au seizième siècle*, nouvelle éd., entièrement refondue. Paris : Picard.
- Gournay, Marie le Jars de. 1626. *L'ombre de la damoiselle de Gournay, œuvre composée de meslanges*. Paris : Jean Libert.
- Gournay, Marie le Jars de. 1634, 1641³. *Les advis, ou, Les presens de la Demoiselle de Gournay*, [3^e éd. augm., revue et corrigée]. Paris : T. Du Bray.
- Gournay, Marie le Jars de. 2002. *Les advis, ou, Les presens de la Demoiselle de Gournay 1641*, édition critique établie et annotée par Jean-Philippe Beaulieu et Hannah Fournier avec la collaboration de Delbert Russell, vol. 2. Amsterdam ; Atlanta GA : Rodopi.
- Grimarest, Jean-Léonor Le Gallois, sieur de. 1707. *Traité du récitatif dans la lecture, dans l'action publique, dans la déclamation et dans le chant, avec un traité des accents, de la quantité et de la ponctuation*. Paris : Jacques Le Febvre.
- Grimarest, Jean-Léonor Le Gallois, sieur de. 1755. *Considérations sur le stile épistolaire et le cérémonial dans le commerce des lettres. Avec un discours très-curieux sur ce qu'on appelle usage dans la langue françoise*. Nancy : Antoine.
- Gueunier, Nicole, Émile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi. 1978. *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*. Paris : Champion.
- Guicciardini, Lodovico. 1568. *Description de tout le País Bas autrement dict la Germanie inferieure, ou Basse-Allemagne*. Anvers : Guillaume Silvius.
- Haigneré, Daniel. 1901-1903. *Le patois boulonnais comparé avec les patois du nord de la France*. Boulogne-sur-Mer : Deligny / Paris : Picard.
- Hausmann, Franz Josef. 1980. *Louis Meigret, humaniste et linguiste*. Tübingen : Gunter Narr.
- Hermans, Huguette. 1985. *La « déclaration des abus » d'Honorat Rambaud comme témoin du système phonologique du moyen français*. Thèse de doctorat. Louvain : Katholieke Universiteit Leuven.

- Heuillard, C. 1903. *Études sur le patois de la commune de Gaye, canton de Sézanne (Marne)*. Sainte-Menehould : Librairie Heuillard.
- Hilaire, Yves-Marie. 1985. Daniel Haigneré et les prêtres érudits du Boulonnais et de l'Artois entre 1850 et 1890. *Des Bénédictins érudits aux prêtres régionalistes. Actes du Colloque de Montpellier*, juin 1983. *Revue d'Histoire de l'Église de France* 71 : 186.65–71.
- Hindret, Jean. 1687. *L'art de bien prononcer et de bien parler la langue française*. Paris : Laurent d'Houry.
- Hindret, Jean. 1696. *L'art de bien prononcer parfaitement la langue française*, 2^e éd. revue et corrigée, en 2 vol. Paris : Laurent d'Houry.
- Jones, Daniel. 1914. *The pronunciation of English*, 2^e éd. Cambridge : Cambridge University Press.
- Joubert, Laurent. 1586. *Segonde partie des Erreurs populaires et propos vulgaires touchant la Medecine & le régime de santé, réfutés ou expliqués* par M. Laur. Joubert, Conseiller & Medecin ordinaire du Roy & du Roy de Navarre, premier docteur regeant, Chancelier & Iuge de l'Vniverfité an Medecine de Mompellier. Paris : pour Abel l'Angelier.
- Kafker, Frank A. 1989. Notices sur les auteurs des dix-sept volumes de « discours » de l'Encyclopédie. *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* 7 : 7.125–150.
- Lancelot, Claude. 1663. *Quatre traitez de poësies, latine, française, italienne et espagnole*. Paris : Pierre le Petit.
- Lanoue, Odet de. 1596. *Dictionnaire des rimes françaises*. Genève : les héritiers d'Eustache Vignon.
- Lartigaut, Antoine. 1669. *Les progrès de la véritable ortographe ou l'ortographe francêze fondée sur ses principes*. Paris : Laurant Ravenau & Jan D'Ouri.
- Lartigaut, Antoine. 1716. *La Sphère historique, ou Explication des signes, du zodiaque, des planètes et des constellations par rapport à l'histoire ancienne des diverses nations...* Paris : André Cailleau.
- La Touche, Pierre de. 1696. *L'Art de bien parler français*. Amsterdam : H. Desbordes.
- Le Doyen, Guillaume. 1859. *Annales et chroniques du Pais de Laval et parties circonvoisines, depuis l'an de Nostre Seigneur Jhesu-Crist 1480 jusqu'à l'année 1537, avec un préambule retrospectif du temps anticque, jadis composées par feu maistre Guillaume le Doyen, en son vivant notaire Roïal au Comté de Laval. publiées pour la 1^{re} fois par M. H[onoré] Godberg, avec notes et esclaircissements de M. Louis la Beauluère, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques*. Laval : Honoré Godberg.
- Lefranc, Abel. 1893. *Histoire du Collège de France : depuis ses origines jusqu'à la fin du premier empire*. Paris : Hachette.
- Le Gay[g]nard, Pierre. 1609. *L'Aprenmolire français, pour aprendre les jeunes enfans et les estrangers a lire en peu de temps les mots des escritures françoizes, nouvellement inventé et mis en lumière, avec la vraye ortographe françoize*. Paris : J. Berjon.
- Le Guern, Michel. 1990. Louis de Courcillon de Dangeau et les origines de la phonologie française. *La voix au xvii^e siècle*, éd. par Patrick Dandrey. *Littératures classiques* 12.83–100.
- Lodge, R. Anthony. 1993. *French : from dialect to standard*. Londres-New York : Routledge.

- Lodge, R. Anthony. 2004. *A sociolinguistic history of Parisian French*. Cambridge / New York : Cambridge University Press.
- Loriot, Robert. 1984. *Les parlers de l'Oise*. Dijon : ABDO / Amiens : Musée de Picardie.
- Lote, Georges. 1991. *Histoire du vers français*, tome 6. *Le XVI^e et le XVII^e siècles – Les genres poétiques ; les vers et la langue ; la réforme de la déclamation dans la seconde moitié du XVII^e siècle*. Aix-en-Provence : Université de Provence.
- Macé, Jean. 1651. *Methode universelle pour apprendre facilement les langues, pour parler purement et écrire nettement en François*. Paris : I. Jost.
- Magnien, Catherine. 2005. La « Forte Guerre » d'Étienne Pasquier contre Ramus réformateur de l'orthographe dans les lettres de 1586 : une fiction démonstrative. *Autour de Ramus : le combat*, éd. par Kees Meerhoff et Jean-Claude Moisan, 405–428. Paris : Champion.
- Maigne, Vincenette. 1992. Remarques sur la langue dans les *Historiettes* : Tallemant des Réaux et les déviances linguistiques. *Grammaire des fautes et français non conventionnel*, éd. par Philippe Caron, 105–115. Paris : GEHLF, Presses de l'École Normale Supérieure.
- Margolin, Jean Claude (éd.). 2002. *Lettres et poèmes de Charles de Bovelles : édition critique, introduction et commentaire du ms. 1134 de la Bibliothèque de l'Université de Paris*. Paris : Honoré Champion.
- Martinet, André. 1964. Pour un dictionnaire de la prononciation française. In *Honour of Daniel Jones*, éd. par David Abercrombie, D.B. Fry, P.A.D. MacCarthy, N.C. Scott et J.L.M. Trim, 349–356. Londres : Longmans [repris en 1969 dans *Le français sans fard*. Paris : PUF, 121–131].
- Martinet, André et Henriette Walter. 1973. *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*. Paris : France Expansion.
- Masset, Jean. 1606. *Exact et très-facile acheminement à la langue francoyse* [publié à la suite de Nicot 1606]. Paris : David Douceur.
- Matthieu, Abel, sieur des Moystardières. 1559. *Devis de la langue francoyse, à Jehanne d'Albret, royne de Navarre*. Paris : Richard Breton.
- Maupas, Charles. 1607. *Grammaire française contenant reigles tres certaines...* Blois : Philippes Cottereau.
- Meigret, Louis. 1542. *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise*. Paris : Denis Janot.
- Meigret, Louis. 1548. *Le menteur ou l'incrédule, de Lucien de Samosate, traduit de grec en françoës, avecq vne ecriture qadrant à la prolaçion françoëse*. Paris : Chrestian [sic] Wechel.
- Meigret, Louis. 1550a. *Le tretté de la grammère françoëze*. Paris : Chrestien Wechel.
- Meigret, Louis. 1550b. *La reponse de Louís Meigrèt a l'apolojé de Iáqes Pelletier*. Paris : Chrestien Wechel.
- Meigret, Louis. 1551. *Reponse de Louís Meigrèt a la dezesperée repliqe de Glaomalís de Vezelet, transformé en Gyllaome des Aotels*. Paris : Chrestien Wechel.
- Ménage, Gilles. 1675-1676. *Observations de monsieur Ménage sur la langue française*, 2^e éd., en 2 vol. Paris : Claud. Barbin.
- Michaud, M. (éd.) 1824. *Biographie universelle, ancienne et moderne*. Paris : Michaud.
- Milleran, René. 1692. *La nouvelle gramãire française*. Marseille : Henri Brebion.

- Milleran, René. 1694. *Nouvelles lettres familiares*, 3^e éd. Marseille : Henri Brebion.
- Millet, l'abbé Adrien. 1926. *Recherches expérimentales et historiques sur l'r d'une région du Haut-Berry*. Paris : Vrin.
- Millet, l'abbé Adrien. 1933. *Les Grammairiens et la phonétique ou l'enseignement des sons du français depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours*. Paris : Monnier.
- Monfrin, Jacques. 2001. *Études de philologie romanes*, éd. par Geneviève Hasenohrn et Françoise Viellard. Genève : Droz.
- Moore, Margaret. 1934. *Étienne Pasquier historien de la poésie et de la langue française*. Poitiers : SFIL.
- Moreux, Bernard. 1995. Les bases linguistiques de la langue de Fæneste : phonétique. Actes du colloque *Babel en Poitou. Agrippa d'Aubigné et le plurilinguisme*, éd. par Jean Brunel et Marie-Madeleine Fragonard. *Albineana* 6.227–288. Niort : Cahiers d'Aubigné.
- Morin, Yves Charles. 1983. Quelques observations sur la chute du *e* muet dans le français régional de Saint-Étienne. *La linguistique* 19 : 1.71–93.
- Morin, Yves Charles. 1986. La loi de position ou de l'explication en phonologie historique. *Revue Québécoise de Linguistique* 15 : 2.199–232.
- Morin, Yves Charles. 1999a. La graphie de Jean-Antoine de Baïf : au service du mètre! *L'écriture du français à la Renaissance – Orthographe, ponctuation, systèmes scripturaires*. *Nouvelle Revue du Seizième siècle* 17.85–106.
- Morin, Yves Charles. 1999b. L'hexamètre « héroïque » de Jean Antoine de Baïf. *Métrie du Moyen âge et de la Renaissance*, éd. par Dominique Billy, 163–184. Paris / Montréal : L'Harmattan.
- Morin, Yves Charles. 2000a. La variation dialectale et l'interdiction des suites Voyelle + e muet dans la poésie classique. *Le vers français : histoire, théorie, esthétique*, éd. par Michel Murat, 193–227. Paris : Champion.
- Morin, Yves Charles. 2000b [2001]. Le français de référence et les normes de prononciation. *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve (3–5 novembre 1999)*, vol. 1. *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 26 (1–4), éd. par Michel Francard, Geneviève Geron et Régine Wilmet, 91–135.
- Morin, Yves Charles. 2002. The phonological status of nasal vowels in sixteenth-century French. *Interpreting the history of French. A Festschrift for Peter Rickard on the occasion of his eightieth birthday*, éd. par Rodney Sampson et Wendy Ayres-Bennett, 95–129. Amsterdam / New York : Rodopi.
- Morin, Yves Charles. 2003. Le statut linguistique du *chva* ornemental dans la poésie et la chanson françaises. *Le sens et la mesure : De la pragmatique à la métrique – Hommages à Benoît de Cornulier*, éd. par Jean-Louis Aroui, 459–498. Paris : Honoré Champion.
- Morin, Yves Charles. 2004. Peletier du Mans et les normes de prononciation de la durée vocalique au XVI^e siècle. *Les normes du dire au XVI^e siècle*, éd. par Jean-Claude Arnould et Gérard Milhe Poutingon, 421–434. Paris : Champion.
- Morin, Yves Charles. 2005. La graphie de Peletier. *Euvres poétiques intitulées Louanges avec quelques autres ecriz*, tome 10 des *Œuvres complètes de Jacques Peletier du*

- Mans*, édition critique par Sophie Arnaud, Stephen Bamforth et Jan Miernowski, sous la direction d'Isabelle Pantin, 57–67. Paris : Champion.
- Morin, Yves Charles. 2008a. Le Gaynard (1609) : L'ancienne orthographe, la nouvelle pédagogie et la réforme orthographique. *Orthographe française : Évolution et pratique*, éd. par Alain Desrochers, France Martineau et Yves Charles Morin, 51–90. Ottawa : Éditions David.
- Morin, Yves Charles. 2008b. L'évolution des distinctions de durée vocalique dans la flexion nominale du français. Conférence plénière présentée au *Premier congrès mondial de linguistique française*, Paris. En ligne : <http://www.linguistiquefrancaise.org/articles/cmlf/pdf/2008/01/cmlf08349.pdf>.
- Morin, Yves Charles. 2009a. Histoire des systèmes phonique et graphique du français. *Romanische Sprachgeschichte / Histoire linguistique de la Romania*, 3. Teilband, éd. par Gerhard Ernst, Martin-Dietrich Gleßgen, Christian Schmitt et Wolfgang Schweickard, 2907–2926. Berlin / New York : Mouton de Gruyter.
- Morin, Yves Charles. 2009b. Acquiring the vowel system of a cognate language : the role of substrate and spelling in the development of the French spoken in Marseille during the sixteenth century. *Romanística sin complejos – Homenaje a Carmen Pensado*, éd. par Fernando Sánchez Miret, 409–454. Bern / Berlin / Bruxelles / Frankfurt am Main : Peter Lang.
- Morin, Yves Charles. 2009c. À propos de la fermeture des voyelles moyennes devant [r] dans le français du Québec. *Variétés du français au Canada*, éd. par France Martineau, Raymond Mougeon, Terry Nadasdi et Mireille Tremblay. *La Revue canadienne de linguistique* 54.461–510.
- Morin, Yves Charles et Martine Ouellet. 1991. Les [ɛ] longs devant [s] en français : Sources historiques et évolution. *Revue Québécoise de Linguistique* 20: 2.11–33 et 21: 1.195.
- Mourgues, Michel. 1685. *Traité de la poésie française*, 1^{re} éd. Paris : G. de Luynes.
- Mourgues, Michel. 1697. *Traité de la poésie française*, 2^e éd. augmentée. Toulouse : Chez la Veuve de J. J. Boude.
- Nauton, Pierre. 1974. *Géographie phonétique de la Haute-Loire*. Paris : Les belles lettres.
- Nicot, Jean, sieur de Villemain. 1606. *Thresor de la langue francoyse*. Paris : David Douceur.
- Oudin, Antoine. 1640. *Recherches italiennes et françoises ou Dictionnaire, contenant outre les mots ordinaires, une quantité de proverbes & de phrases, pour l'intelligence de l'une & l'autre langue ; avec un Abrégé de grammaire italienne*. Paris : Antoine de Sommaville.
- Parish, William Douglas et William Francis Shaw. 1888. *A dictionary of the Kentish dialect and provincialisms in use in the County of Kent*. Lewes : Farncombe.
- Pasquier, Estienne. 1586. *Les lettres d'Estienne Pasquier*. Paris : Abel L'Angelier.
- Peletier du Mans, Jacques. 1550¹, 1555². *Dialogues de l'ortographe e prononciacion françoese*. Poitiers : Marnef. [2^e éd., Lyon : Jean de Tournes.]
- Peletier du Mans, Jacques. 1555. *L'Art Poëtique*. Lyon : Jean de Tournes & Guil. Gazean.
- Peletier du Mans, Jacques. 1581. *Euvrés Poëtiques, intituléz Louangés aveq quelques autres Ecriz du mémé Auteur, ancorés non publiéz*. Paris : Robert Coulombel.

- Périon, Joachim. 1555. *Dialogorum de linguae gallicae origine eiusque cum graeca cognitione libri quatuor*. Paris : Sébastien Nivelles.
- Périon, Joachim. 2003. *Dialogues de l'origine du français et de sa parenté avec le grec*, texte présenté, établi, traduit et annoté par Geneviève Demerson et Alberte Jacquelin. Paris : Honoré Champion.
- Philipon, Édouard. 1884a. Phonétique lyonnaise du XIV^e siècle. *Romania* 13.542–590.
- Philipon, Édouard. 1884b. La Bernarda-buyandiri et le dialecte lyonnais au XVII^e siècle. *La Revue Lyonnaise* [Revue du Lyonnais] 8.469–509 et 616–688.
- Philipon, Édouard. 1887-1888-1889. Le patois de Saint-Genis-les-Ollières et le dialecte lyonnais. *Revue de philologie française et de littérature* 1.258–281 / 2.26–49 et 195–217 / 3.37–58 et 161–191.
- Philipon, Édouard. 1911. L'*u* long latin dans le domaine rhodanien. *Romania* 40.1–16.
- Potez, Henri. 1937. Essai sur les Clercs Parisiens de Douai et le Puy de l'Assomption établi en l'Église Notre-Dame. *La confrérie des clercs parisiens du puy de l'Assomption de Douai. Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture Sciences & Arts centrale du département du Nord séant à Douai* (Troisième Série – Tome XI), 45–98. Douai : Imprimerie Goulois.
- Poutet, Yves. 1962. Une victoire de l'enseignement du français par le français : le « Syllabaire François » de J.-B. de La Salle (1698). *Français moderne* 30.277–286.
- Puitspelu, Nizier du. 1884-1885. Très humble essai de phonétique lyonnaise. *La Revue lyonnaise* 7.140–158, 291–302 et 381–390 / 8.78–91 / 9.198–205 et 285–300.
- Racan, Honorat de Bueil (chevalier de). 1672. La Vie de Malherbe. *Divers traitez d'histoire, de morale et d'éloquence*, éd. par Pierre de Saint Glas. Paris : Vve C. Thiboust et E. Esclassan.
- Rambaud, Honorat. 1578. *La déclaration des abus que lon commet en escrivant*. Lyon : Jean de Tournes.
- Ramus, Petrus. 1559. *P. Rami Scholae grammaticae*. Parisiis : apud A. Wechelum.
- Ramus, Pierre La Ramée, dit Petrus. 1562. *Gramere*. Paris : André Wechel.
- Ramus, Pierre La Ramée, dit Petrus. 1572. *Grammaire de P. de La Ramée, lecteur du Roy en luniversité de Paris*. Paris : André Wechel.
- Remacle, Louis. 1969. *Atlas Linguistique de la Wallonie*, tome 2 : *Aspects morphologiques*. Liège : Vaillant-Carmanne.
- Roche, Jean-Baptiste. 1777. *Entretiens sur l'orthographe française et autres objets analogues*. Nantes : Veuve Brun.
- Rousselot, l'abbé Pierre-Jean. 1891-1892-1893. Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin (Charente). *Revue des patois gallo-romans* 4.65–208, 5.209–386, 5sup.9–48.
- Rousselot, l'abbé Pierre-Jean. 1911. Classification des voyelles orales. *Revue de phonétique* 1.17–32.
- Rousselot, l'abbé Pierre-Jean, et Fauste Laclotte. 1902. *Précis de prononciation française*. Paris / Leipzig : Welter.
- Saint-Réal, César Vichard, abbé de. 1691. *De la critique*. Lyon : Anisson et Posuel.
- Schmitt, Christian. 1977. La grammaire française des XVI^e et XVII^e siècles et les langues régionales. *Actes du Colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron (Dijon 1976)*. *Travaux de linguistique et de littérature* 15 : 1.215–225.

- Schmitt, Christian. 1982. *Bovelles, linguiste. Charles de Bovelles en son cinquième centenaire (1479–1979): Actes du Colloque international tenu à Noyon les 14-15-16 septembre 1979*, éd. par Jean-Claude Margolin, 247–263. Paris: Trédaniel.
- Séguy, Jean. 1954–1973. *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*. Paris : Centre national de la recherche scientifique.
- Shipman, George R. 1950. *Louis Meigret (fl 1550). His life and linguistic works with an analysis of his phonemic system*. Ph.D. thesis. New Haven, Connecticut : Yale University.
- Shipman, George R. 1953. *The vowel phonemes of Meigret*. Washington, DC : Georgetown University Press.
- Smith, Pauline M. 1993. Le XVI^e siècle : les débuts de la standardisation du français moderne. *Écritures, langues communes et normes : formation spontanée de koinès et standardisation dans la Gallo-Romania et son voisinage*. Actes du colloque tenu à l'Université de Neuchâtel du 21 au 23 septembre 1988, éd. par Pierre Knecht et Zygmunt Marzys, 43–58. Neuchâtel : Université de Neuchâtel / Genève : Droz.
- Suchier, Hermann. 1893. *Altfranzösische Grammatik. Theil I. Die Schriftsprache. Lieferung I. Die betonten vocale*. Halle a.S. : M. Niemeyer.
- Suchier, Hermann. 1906. *Les voyelles toniques du vieux français langue littéraire (Normandie et Île-de-France), traduction de l'allemand augmentée d'un index et d'un lexique*, traduit par Ch. Guerlin de Guer. Paris : Champion.
- Svenson, Lars-Owe. 1959. *Les parlers du Marais Vendéen : phonétique, morphologie et syntaxe, textes, onomastique, lexique*. Göteborg : Elanders.
- Swiggers, Pierre. 1989. Les grammaires françaises (1562, 1572) de Ramus : vers une méthode descriptive. *La langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives*, éd. par Pierre Swiggers, Pierre et Willy Van Hoecke, 116–135. Louvain : Leuven University Press.
- Sylvius, Jacobus. 1531. *Linguam Gallicam Isagoge, una cum eiusdem Grammatica Latino-gallica, ex Hebraeis, Graecis et Latinis authoribus*. Paris : Robert Estienne.
- Taillemont, Claude de. 1556. *La Tricarite, plus quelques chants an faveur de pluzieurs damoëzelles*. Lyon : J. Temporal.
- Taillemont, Claude de. 1989. *La Tricarite*, éd. par Doranne Fenoaltea, François Lecercle, Gabriel A. Pérouse et Valérie J. Worth, avec la collaboration de Marie-Madeleine Fontaine et Marie Musset-Clavel. Genève : Droz.
- Tallemant des Réaux, Gédéon. 1834. *Historiettes : mémoire pour servir à l'histoire du XVII^e siècle*. Tome troisième. Paris : A. Levasseur.
- Thickett, Dorothy (éd.). 1956. *Estienne Pasquier – Choix de lettres sur la littérature, la langue et la traduction*. Genève : Droz.
- Thurot, Charles. 1881-1883. *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, en 3 vol. Paris : Imprimerie Nationale.
- Tory, Geofroy. 1529. *Champ fleury auquel est contenu lart et science de la deue et vraye proportion des lettres attiques, quon dit autrement lettres antiques, et vulgairement lettres romaines, proportionnees selon le corps et visage humain*. Paris : Geofroy Tory.

- Trissino, Giovanni Giorgio. 1524. *Epistola delle lettere nuovamente aggiunte alla lingua italiana*. Roma: Ludovico degli Arrighi.
- Trudeau, Danielle. 1992. *Les inventeurs du bon usage (1529–1647)*. Paris : Éditions de minuit.
- Tuailon, Gaston. 1972. Aspects géographiques de la palatalisation u > ü, en gallo-roman et notamment en francoprovençal. *Les dialectes de France au moyen âge et aujourd'hui – Domaines d'oïl et domaine francoprovençal*, éd. par Georges Straka, 205–233. Paris : Klincksieck.
- Van Even, Ed. 1884. Une chaire de littérature française à Louvain en 1562. *Messenger des sciences historiques, ou, Archives des arts et de la bibliographie de Belgique 1884*, 406–418. Gand : Eug. Vanderhaegen.
- Vasseur, Gaston. 1963. *Dictionnaire des parlers picards du Vimeu (Somme)*. Amiens : Musée de Picardie.
- Vasseur, Gaston. 1996. *Grammaire des parlers picards du Vimeu (Somme)*. Abbeville : F. Paillart.
- Vaugelas, Claude Favre de. 2009. *Remarques sur la langue françoise*, édition critique avec introduction et notes par Zygmunt Marzys. Genève : Droz.
- Vinet, Elie [attribué à]. 1556. De la quantité des Syllabes, & de ceus qui corrigent les vers de Terence. *Discours non plus melancolique que divers*, 51–54. Poitiers : Enguilbert de Marnef.
- Viollet-Le Duc, Emmanuel Louis Nicolas. 1843. *Catalogue des livres composant la bibliothèque poétique de Viollet le Duc. Avec des notes bibliographiques, biographiques et littéraires sur chacun des ouvrages catalogués. Pour servir à l'histoire de la poésie en France*. Paris : L. Hachette.
- Voiture, Vincent. 1650. *Les œuvres de Monsieur de Voiture*. Paris : A. Courbé.
- Voiture, Vincent. 1855. *Œuvres de Voiture : lettres et poésies*, éd. par Abdolonyme Ubicini. Paris : Charpentier.
- Wartburg, Walther von. 1971. *Évolution et structure de la langue française*, 10^e éd. rev. et augm. Berne : Francke.
- Wilmotte, Maurice. 1932. *Études de philologie wallonne*. Paris : Droz.

Remerciements

La recherche présentée ici est subventionnée en partie par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (*Les voies du français*, projet GTRC 412-2004-1002, sous la direction de Mad. France Martineau). Les outils et les bases de données qui l'ont rendu possible ont aussi été subventionnés en partie, depuis de nombreuses années, par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et par le Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche du Québec — qui ont permis en particulier la saisie informatique des données cartographiques de l'ALF pour le domaine d'oïl, à laquelle ont participé activement Isabelle Beaulieu, Sophie Daoust, Jocelyn Guilbault, Louise Héту, Caroline Mezzetta, Mylène Perrault, Phal Sok et Sandra Thibault : à tous, mes

remerciements sincères. Un grand remerciement aussi à Mad. Wendy Ayres-Bennett pour les précieux documents qu'elle m'a communiqués et à M. André Thibault pour sa minutieuse relecture du texte.